



Organisation
internationale
du Travail

► Bureau d'évaluation



i-eval Discovery



< Accès universel à la protection sociale et à la santé et sécurité au travail par la transition vers le travail formel >

ILO TC/SYMBOL: GLO/20/59/FRA

Type d'évaluation: Project

Horaire d'évaluation: Mi-parcours

Mode d'évaluation: Indépendant

Pay(s): Côte d'Ivoire, Madagascar, Sénégal, Global

Résultat(s) du P&B: 7, 8, 1.3, 3.8, 8.5, 10.4, 5.4, 16.6, 17 (17.1, 17.2, 17.3).

ODD(s): 1.3

Date à laquelle l'évaluation a été complétée par l'évaluateur : 04 Septembre 2023

Date à laquelle l'évaluation a été approuvée par EVAL: 01 November 2023

Bureau Administratif: SOCPRO

Bureau Technique: SOCPRO - LABADMIN-OSH

Agences d'évaluation conjointes: Aucune

Durée du projet: Octobre 2020 – Décembre 2024

Donateur et budget: France / EUR 2'400'000

Nom(s) du consultant: Patrick BREARD, consultant principal et Masy ANDRIAMPARANONY pour le sous-composant à Madagascar.

Gestion de l'évaluation: Juan Marcelo CUAUTLE SEGOVIA (EMPLOYMENT)

Supervision du Bureau de l'évaluation: Ricardo FURMAN

Budget de l'évaluation: US \$32'882

Mots clés: Social protection; Social security; Occupational safety and health; Informal economy; Rural economy; Vulnerable groups; Senegal; Ivory Coast; Madagascar; Global; France, Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Délégation aux Affaires européennes et internationales

► Acronymes et abréviations

ACT/EMP	Bureau des activités pour les employeurs
ACTRAV	Bureau des activités pour les travailleurs
AFD	Agence française de développement
AMIT	Association médicale inter-entreprises de Tananarive
AT/MP	Accidents du travail et maladies professionnelles
BIT	Bureau International du Travail
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CEC	Carte d'égalité des chances
CGECI	Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire
CIF-OIT	Centre International de formation de l'OIT
CIPRES	Conférence Interafricaine de la prévoyance sociale
CITEF	Comité Intersyndical pour la transition vers l'économie formelle
CMU	Couverture maladie universelle
CNaPS	Caisse nationale de la prévoyance sociale
CNPS	Caisse nationale de prévoyance sociale
CSST	Commission SST
CTM	Conférence des travailleurs de Madagascar
DCOMM	Département de la communication
DGD	Direction générale Coopération au développement et aide humanitaire, Belgique
DGPS	Direction générale de la protection sociale
ENAM	École nationale d'administration de Madagascar
ENTREPRISES	Département des entreprises
EUR	Euro
EVAL	Bureau de l'Évaluation de l'OIT
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FNUDD	Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable
FPME-BTP	Fédération des petites et moyennes entreprises de bâtiments et travaux publics
GEM	Groupement des entreprises de Madagascar
HIMO	Investissements à haute intensité de main-d'œuvre
INTEFP	Institut national du travail de l'emploi et de la formation professionnelle
INWORK	Inclusive Labour Markets, Labour Relations and Working Conditions Branch
IPM	Institutions de Prévoyance Maladie
LABADMIN/OSH	Service de l'administration du travail, de l'inspection du travail et de la sécurité et de la santé au travail
MEPS	Ministère de l'Emploi et de la Protection sociale
MPME	Mouvement des petites et moyennes entreprises
MTEFPLS	Ministère du Travail, de l'emploi, de la fonction publique et des lois sociales
ODD	Objectifs de développement durable
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
P&B	Programme et budget
PARDEV	Département des partenariats et de l'appui aux programmes extérieurs
PIB	Produit Intérieur Brut
PNBSF	Programme national des bourses de sécurité familiale
PNUAD/PNUADC	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PPTD	Programme Pays pour le travail décent
PRODOC	Document de Projet

PSU	Protection sociale universelle
RAM	Régime d'assurance maladie
RESEARCH	Département de la recherche
RGB	Régime général de base
RSPC	Régime simplifié pour les petits contribuables
RSTI	Régime simplifié pour les travailleurs indépendants
SEBTP	Syndicat des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics
SNPS	Stratégie nationale de la protection sociale
SNU	Système des Nations Unies
SOCPRO	Département de la protection sociale
SST	Sécurité et santé au travail
TdC	Théorie du changement
TdR	Termes de référence
UEMOA	Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine
UNACOIS	Union nationale des commerçants et industriels du Sénégal
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
VGCL	Vietnam General Confederation of Labour
VZF	Fonds Vision Zéro

Projets cités dans le rapport

Intitulé utilisé dans le rapport	Projet	Code	Financement
ACCEL-Africa	Accelerating action for the elimination of child labour in supply chains in Africa	RAF/18/08/NLD	Pays-Bas
SP&PFM	Améliorer les synergies entre la protection sociale et la gestion des finances publiques	GLO/19/53/EUR	Union européenne
Projet financé par la Belgique	Bâtir des systèmes nationaux de protection sociale robustes pour couvrir les travailleurs de l'économie informelle et leurs familles, faciliter leur accès aux soins de santé et leur permettre de faire face aux défis de demain	GLO/20/29/BEL	Belgique
Projet financé par la France	Accès universel à la protection sociale et à la santé et sécurité au travail par la transition vers le travail formel	GLO/20/59/FRA	France
PROMEFI	Promotion of Innovative and Formal Entrepreneurship in Senegal and The Gambia	RAF/21/02/ITA	Italie
APERP	Appui à la Promotion de l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté	RAF/15/53/FRA	France

► Résumé exécutif

1. Ce rapport présente les constatations, conclusions et recommandations formulées par l'évaluation de mi-parcours du projet «Accès universel à la protection sociale et à la santé et sécurité au travail par la transition vers le travail formel». Le projet (GLO/20/59/FRA), doté d'un budget de 2,4 millions d'euros, a débuté en octobre 2020 avec six mois de décalage par rapport à la date initialement établie, et a été prévu de se clôturer en décembre 2024.
2. Le projet comprend trois sous-actions visant respectivement: i) l'accès universel à des systèmes de protection sociale, financièrement soutenables, résilients pour faire face aux situations de crise, avec une attention particulière pour les travailleurs de l'économie informelle, notamment dans les pays d'Afrique francophone et plus particulièrement au Sénégal et en Côte d'Ivoire; ii) l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs employés tout au long de la chaîne de valeur dans le secteur de la construction à Madagascar; et iii) la conduite d'un projet de recherche globale portant sur l'intégration des services de santé au travail et des systèmes nationaux de protection sociale en santé.
3. L'évaluation a été conduite selon les standards internationaux, couvrant les critères de pertinence, cohérence, efficacité, impact et durabilité des interventions. Les données recueillies et analysées par l'évaluation proviennent de sources secondaires et d'entretiens semi-directifs, et ont fait l'objet d'une triangulation afin d'en assurer cohérence et fiabilité. Les données ont également pris en compte des dimensions transversales du travail décent.

Constatations de l'évaluation

Pertinence

4. Le projet est en adéquation avec l'objectif de renforcer la protection sociale universelle au Sénégal et en Côte d'Ivoire. Il vise à étendre la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle, en s'appuyant sur des régimes simplifiés d'assurance sociale et en renforçant les capacités des constituants. Par ailleurs, le projet vise à améliorer la sécurité et la santé des travailleurs de la construction à Madagascar. La recherche menée dans le cadre de la sous-action 3 du projet vise à combler un manque de connaissances sur la coordination des services de santé au travail et des systèmes nationaux de protection sociale en santé. Le projet s'inscrit dans les stratégies nationales de développement des pays cibles, comme le Plan Sénégal émergent, le Plan national de développement de la Côte d'Ivoire et le Programme Pays pour le travail décent de Madagascar. Il est également cohérent avec les objectifs des Programmes pays pour le travail décent de l'OIT et les Plans-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le projet a été conçu en concertation avec les acteurs nationaux des pays concernés, tels que les ministères du travail, les caisses de sécurité sociale, les organisations d'employeurs et de travailleurs, et la société civile. Le projet a pris en compte les défis particuliers des femmes pour l'accès à la protection sociale universelle, mais les indicateurs du cadre logique de la sous-action 1 n'ont pas été systématiquement désagrégés. Le projet a su s'adapter aux évolutions du contexte, notamment aux évolutions réglementaires dans les pays cibles. Toutefois l'exécution du projet durant la crise du COVID-19 a été un défi et retardée.

Cohérence

5. L'évaluation a trouvé que les interventions qui composent chacune des trois sous-action du projet étaient cohérentes avec leurs objectifs respectifs, montrant une relation causale entre les produits et les résultats escomptés au niveau de chaque sous-action. En revanche, l'évaluation a également relevé une absence de lien entre les sous-actions conduisant à limiter la cohérence globale du projet. Les questions de normes internationales du travail ont été étroitement prises en compte par le projet. En Afrique de l'Ouest, la sous-action 1 est alignée avec le Programme Phare de l'OIT pour la mise en place de socles de protection sociale pour tous. Des concertations ont été organisées avec les constituants mais le projet n'a pas établi de comités directeurs nationaux au Sénégal et en Côte d'Ivoire, contrairement à ce qui était prévu dans le document de projet, s'appuyant sur d'autres mécanismes atténuant l'institutionnalisation du projet. Au Sénégal, le projet a été complémentaire à plusieurs initiatives en matière de protection sociale. La complémentarité la plus significative a été observée avec un projet financé par la Belgique. Une partie importante des activités du projet financé par la France a été intégrée au plan de travail du projet financé par la Belgique, conduisant à de fortes synergies et à la formulation d'un nouveau cadre logique pour le projet français qui n'a cependant pas été communiqué au siège. En Côte d'Ivoire, le projet s'insère dans une approche programmatique du BIT soutenant la protection sociale. Le projet a pris en charge la finalisation d'études démarrées par le projet mondial «Improving Synergies between Social Protection and Public Finance Management (SP&PFM)» financé par l'Union Européenne. Des échanges ont été rapportés pour une meilleure synergie avec le projet ACCEL-Africa. Le projet a également engagé des consultations avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour développer un nouveau partenariat à partir d'un projet pilote exécuté par le gouvernement de la Côte d'Ivoire en 2021. À Madagascar, le projet a été mis en œuvre de manière intégrée avec un autre projet du Fonds Vision Zéro (VZF) visant à améliorer la sécurité et la santé dans la chaîne d'approvisionnement du textile. Les connaissances, les outils et les enseignements tirés de l'intervention dans le secteur textile ont été utilisés pour la mise en œuvre du projet de construction. De plus, le projet VZF bénéficie de la cohérence stratégique du Programme phare de l'OIT Sécurité + Santé pour Tous, dont il fait partie intégrante.

Efficience

6. Les trois sous-actions du projet ont suivi un calendrier différencié. La sous-action 1 devait être mise en œuvre durant les cinq années du projet mais, dans les faits, bénéficiera en 2023 des premiers transferts budgétaires significatifs. Au début de la mise en œuvre du projet, la sous-action 2 du projet à Madagascar a bénéficié d'une proportion substantielle des ressources financières du projet. La mise en œuvre de cette composante devait initialement s'achever en mars 2023. Dans cette première étape du projet, la structure de mise en œuvre des sous-actions à échéances différentes a conduit les activités au Sénégal et en Côte d'Ivoire à venir principalement compléter d'autres projets. Cette approche a favorisé dans chaque pays une coordination étroite entre les interventions visant au renforcement de la protection sociale et contribué à assurer une gestion efficiente des ressources. L'identification de synergies et complémentarité entre les différents projets de protection sociale mis en place par le BIT sur le terrain contribue aussi à renforcer la cohérence entre les interventions et à augmenter l'impact des contributions de chaque bailleur. Toutefois, au cours de cette période, la sous-action au Sénégal n'a pu compter sur l'appui d'un coordonnateur national dédié ou principalement affecté au projet. En Côte d'Ivoire, un coordonnateur de projet n'a été enrôlé qu'en octobre 2022, soit deux ans après le démarrage. La mutualisation des ressources avec des projets connexes dans ces deux pays a donc participé à l'efficience du projet mais la faiblesse du

budget mis à disposition au cours de cette période et l'absence de coordinateurs nationaux de projet ont fortement lié l'efficacité de la mise en œuvre à celle de projets connexes.

Efficacité

7. Les accomplissements du projet reflètent fortement les modalités du soutien apporté aux différentes sous-actions ainsi que la structure de leur mise œuvre. La moitié des activités inscrites dans le cadre logique du projet au Sénégal ont été réalisées ou partiellement exécutées. Les progrès de l'intervention au Sénégal doivent pour le plus clair aux synergies nouées avec des projets connexes. L'avancement des activités et livrables du cadre logique pour ce pays doivent plus particulièrement à leur reprise par le projet financé par la Belgique. En Côte d'Ivoire, moins de la moitié des activités ont été exécutées ou sont en cours, comme suite également aux ressources budgétaires limitées affectées au pays durant cette première période. Toutefois, le projet a notamment contribué au renforcement des capacités des constituants; à des campagnes d'enrôlement au RSTI et à la CMU; à l'élaboration de la stratégie nationale de protection sociale; ou à l'évaluation comparative du cadre national de protection sociale et des exigences de la convention n° 102. À Madagascar, la majeure partie des produits du projet a été livrée ou partiellement livrée. Les accomplissements incluent notamment le renforcement des capacités des plusieurs groupes de parties prenantes; l'organisation ou la contribution à des événements assurant la promotion de la SST; un appui au processus de refonte du Code du travail; la collaboration avec les organisations représentatives des employeurs et les entreprises françaises du BTP opérant à Madagascar; l'élaboration d'une planification stratégique globale de l'inspection du travail; une étude sur les facteurs incitatifs et les contraintes pour l'amélioration de la SST dans la construction; une étude du rôle et de l'impact de la masculinité sur la SST dans le BTP à Madagascar; l'appui au processus de ratification des deux nouvelles conventions fondamentales de l'OIT (n°s 155 et 187) et la convention n° 161 qui ont été ratifiées en juin 2023 par Madagascar.

Durabilité

8. Le projet a pris en compte plusieurs facteurs et mesures pour contribuer à la durabilité des bénéfices de l'intervention, en exploitant les contextes politiques et réglementaires favorables, en s'intégrant dans des projets connexes et en cherchant à renforcer l'ancrage institutionnel et les capacités des partenaires d'exécution. Cependant, certains besoins en renforcement des capacités persistent et nécessitent une attention continue pour assurer la durabilité des résultats du projet.

Leçons apprises et bonnes pratiques

- **Leçon 1:** La mise en œuvre d'un projet peut bénéficier d'une approche programmatique qui tirera dès lors avantage à en adopter certains outils mais doit préserver une lecture désagrégée des contributions et résultats.
- **Leçon 2:** La mise en œuvre d'un projet dont les ressources sont limitées peut bénéficier d'une approche phasée afin de constituer dans un premier temps une réserve budgétaire qui assurera une plus forte capacité d'intervention dans la période suivante mais cette démarche reste confrontée à d'importantes contraintes tendant à indiquer qu'il est préférable d'éviter d'initier un projet en combinant divers éléments disparates ayant des cadences de financement distinctes.
- **Leçon 3:** L'appropriation du projet par les partenaires nationaux est renforcée par son intégration dans leur structure de gouvernance et de planification.

- **Bonne pratique 1:** L'approche systémique et multi-acteurs mise en œuvre par le projet à Madagascar en soutien à la SST dans le secteur de la construction offre des perspectives de réplication.

Recommandations

9. L'évaluation de mi-parcours a formulé six recommandations.

- **Recommandation 1:** l'équipe de projet devrait organiser une révision du projet et une replanification.

Unité(s) responsable(s)	Priorité	Implication en termes de calendrier	Implication en termes de ressources
SOCPRO, LABADMIN OSH, BP-Abidjan, EAT/BP-Dakar, BP-Antananarivo	Haute	Ce biennium	Faible

- **Recommandation 2:** au Sénégal, le projet devrait confirmer sa vision mais élever le niveau d'intervention vers des activités plus stratégiques.

Unité(s) responsable(s)	Priorité	Implication en termes de calendrier	Implication en termes de ressources
SOCPRO, EAT/BP-Dakar	Haute	Ce biennium	Faible

- **Recommandation 3:** en Côte d'Ivoire, le projet devrait envisager de renforcer son soutien en direction d'une plus grande durabilité de l'extension de la protection sociale.

Unité(s) responsable(s)	Priorité	Implication en termes de calendrier	Implication en termes de ressources
SOCPRO, BP-Abidjan	Haute	Ce biennium	Faible

- **Recommandation 4:** à Madagascar, le projet devrait poursuivre son appui au renforcement des cadres nationaux pour remédier aux déficits de SST et faire appliquer les normes dans le secteur de la construction.

Unité(s) responsable(s)	Priorité	Implication en termes de calendrier	Implication en termes de ressources
LABADMIN OSH, BP-Antananarivo	Haute	Ce biennium	Moyenne

- **Recommandation 5:** lors de synergies avec d'autres projets, le rapportage annuel du projet par les Bureaux de pays devrait clairement indiquer les activités et produits provenant du projet et ceux résultants de projets connexes.

Unité(s) responsable(s)	Priorité	Implication en termes de calendrier	Implication en termes de ressources
BP-Abidjan, EAT/BP-Dakar, BP-Antananarivo	Moyenne	Ce biennium	Faible

- **Recommandation 6:** le BIT devrait promouvoir auprès du bailleur la non-association de sous-actions sans activités communes ou produits conjoints.

Unité(s) responsable(s)	Priorité	Implication en termes de calendrier	Implication en termes de ressources
SOCPRO, LABADMIN OSH	Moyenne	Ce biennium	Faible

► Remerciements

Ce rapport a été préparé par D^r Patrick Bréard. Le recueil des données à Madagascar a été effectué par M^{me} Masy Andriamparany, consultante nationale. L'évaluation a été gérée par M. Marcelo Cuautle Segovia, Responsable des politiques de l'emploi et du marché du travail dans le Département des politiques de l'emploi du BIT à Genève.

L'équipe d'évaluation tient à remercier la direction du BIT, le personnel et les partenaires du projet, et les bénéficiaires du projet qui ont pris le temps de contribuer à cette évaluation et de partager franchement leurs perspectives, que cela soit les réalisations et bonnes pratiques du projet comme les leçons apprises.

► Table des matières

Acronymes et abréviations	iii
Résumé exécutif	v
Remerciements	x
1. Introduction	1
2. Description du projet.....	2
2.1. Contexte	2
2.2. L'approche du projet	3
2.3. Résultats attendus.....	4
2.4. Management et financement du projet.....	5
3. But, champ et clients de l'évaluation	7
3.1. But de l'évaluation	7
3.2. Champ de l'évaluation	7
3.3. Clients de l'évaluation	8
4. Méthodologie utilisée et ses contraintes et limites	9
4.1. Théorie du changement	9
4.2. Méthodes de collecte et d'analyse des données.....	9
4.3. Contraintes et limites de l'évaluation	11
5. Résultats identifiés pour les critères de l'évaluation	12
5.1. Pertinence.....	12
5.2. Cohérence.....	17
5.3. Efficience.....	28
5.4. Efficacité	33
5.5. Durabilité	45
Conclusions	48
Leçons apprises et bonnes pratiques.....	51
Recommandations	52

Liste des annexes

1. Termes de référence	55
2. Matrice d'évaluation	67
3. Liste des personnes consultées	75
4. Liste sélective des documents consultés.....	78

5. Théorie simplifiée du changement	79
6 Cadre de résultats.....	80
7. Leçons apprises.....	108
8. Bonnes pratiques.....	111

Liste des graphiques

1. Statut à mi-parcours des activités du projet au Sénégal	34
2. Statut à mi-parcours des activités du projet en Côte d'Ivoire	36
3. Statut à mi-parcours des activités du projet au niveaux régional et global.....	38
4. Statut à mi-parcours des activités du projet à Madagascar	39
5. Statut à mi-parcours des activités de la composante recherche du projet	42

Liste des tableaux

1. Cadre de résultats du projet	4
2. Distribution prévisionnelle du budget (en euros) par composante du projet. Source: PRODOC	6
3. Questions de l'évaluation.....	7
4. Projets du BIT soutenant la protection sociale au Sénégal	24
5. Exemples de produits et activités du projet au Sénégal, selon le PRODOC, qui ont été repris ou soutenus par le projet financé par la Belgique	25
6. Projets du BIT soutenant la protection sociale en Côte d'Ivoire.....	27
7. Budget prévisionnel du projet, dépenses exécutées, budget restant.....	30
8. Récapitulatif des personnes formées/sensibilisées par le projet à Madagascar entre janvier 2021 et décembre 2022.....	40

▶ 1. Introduction

- 10.** Ce document est la première version du rapport de l'évaluation de mi-parcours du projet «Accès universel à la protection sociale et à la santé et sécurité au travail par la transition vers le travail formel» (GLO/20/59/FRA). Ce rapport se base sur des entretiens avec des informateurs clés du projet (annexe 3) et une revue de sources secondaires (annexe 4).
- 11.** Le rapport présente tout d'abord le contexte ayant justifié le développement du projet ainsi que ses objectifs et principales composantes. Le rapport continue en décrivant le but, les objectifs, et le périmètre de l'évaluation, exposant les questions de l'évaluation, présentant la méthodologie de recueil et d'analyse des données ainsi que les limites de l'évaluation. La section suivante rapporte les constatations rassemblées par l'évaluation pour la composante globale du projet, suivi des constatations pour la partie régionale. Les dernières sections formulent des conclusions et recommandations pouvant informer la mise en œuvre du projet durant la période restante.

► 2. Description du projet

12. Le projet vise au renforcement de l'accès universel à la protection sociale et à la santé et la sécurité au travail par la transition vers le travail formel. Il s'inscrit dans le cadre du partenariat entre la France et l'OIT 2020–2025, l'un des thèmes de coopération étant l'accès universel à la protection sociale, à la santé et sécurité au travail et la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

2.1. Contexte

13. Divers facteurs et défis globaux, régionaux et nationaux ont conduit au développement du projet. Il s'agit notamment:

- **Protection sociale.** L'Afrique est le continent à la couverture de protection sociale la plus faible au monde, avec un taux de couverture de 17 pour cent de la population totale², contre une moyenne mondiale de 47 pour cent. Les investissements en protection sociale dans la région africaine sont parmi les plus faibles du monde, avec des dépenses publiques en protection sociale (hors santé) ne dépassant pas 3.5 pour cent du PIB. La prévalence de l'économie informelle est, en outre, une contrainte forte dans cette région. Les travailleuses et travailleurs du secteur informel n'ont qu'une faible capacité à verser régulièrement des cotisations (car les revenus dans ce secteur fluctuent). Des obstacles administratifs ou législatifs limitent aussi parfois les possibilités de leur couverture. Il est également à souligner que la COVID-19 a accru la vulnérabilité des populations et montré l'importance de la protection sociale pour faire face aux multiples crises auxquelles est aujourd'hui confrontée l'Afrique de l'Ouest et du Centre.
- **Sécurité et la santé au travail (SST).** Selon l'OIT³, 2,78 millions de travailleurs meurent chaque année des suites d'accidents du travail et de maladies professionnelles, et 374 millions d'autres souffrent de lésions et de maladies non mortelles liées au travail. Pour les mandants tripartites du BIT à Madagascar, il est primordial d'améliorer la SST dans le secteur de la construction en raison du nombre d'accidents et de maladies, mortels ou non mortels. Le secteur du BTP employait environ 212 500 personnes dans tout Madagascar en 2012 dont environ 86 pour cent dans l'économie informelle.
- **Coordination des services de santé au travail et des systèmes nationaux de protection sociale en santé.** Pour l'OIT, la protection sociale en matière de santé a un double objectif: l'accès universel à des soins de santé abordables, de qualité suffisante⁴, ainsi que la sécurité du revenu en cas de maladie. Bien que l'accès universel aux soins essentiels soit la première garantie mentionnée dans la recommandation n° 202⁵, beaucoup de pays en développement ont des systèmes avec une couverture limitée. La protection sociale en matière de santé est souvent axée sur les soins curatifs au détriment de la prévention. L'articulation des rapports entre santé au travail, et en particulier l'accès à des services préventifs, et protection sociale est souvent complexe, parfois insuffisante, voire inexistante dans de nombreux pays en développement, et les efforts dans ces domaines tendent à être fragmentés. La crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 a, par ailleurs, mis en exergue le besoin de coordination entre les services de santé et les systèmes de protection

² OIT. 2022. *Rapport mondial sur la protection sociale 2020–2022: La protection sociale à la croisée des chemins – Bâtir un avenir meilleur*. Genève.

³ OIT. 2019. *Safety and health at the heart of the future of work: Building on 100 years of experience*. Geneva.

⁴ Incluant les soins maternels, préventifs, curatifs et de réhabilitation.

⁵ [Recommandation R202 – Recommandation \(n° 202\) sur les socles de protection sociale, 2012 \(ilo.org\)](#)

sociale⁶. Pour pouvoir réaliser le potentiel d'une meilleure articulation entre ces services, les pays doivent avoir connaissance des pratiques existantes pouvant contribuer premièrement à la coordination et deuxièmement à l'intégration des politiques nationales en matière de protection sociale et de service de sécurité et santé au travail.

2.2. L'approche du projet

14. Le projet comporte **trois sous-actions** distinctes, qui visent respectivement à:

- L'accès universel à des systèmes de protection sociale, financièrement soutenables, résilients pour faire face aux situations de crise, avec une attention particulière pour les travailleurs de l'économie informelle, notamment dans les pays d'Afrique francophone. Les interventions mises en œuvre par cette sous-action ont ciblé deux pays, le Sénégal et la Côte d'Ivoire, et comportent également une composante régionale et globale.
- L'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs employés tout au long de la chaîne de valeur dans le secteur de la construction. Cette sous-action est intervenue à Madagascar au titre d'une action intégrée au Fonds Vision Zéro (VZF)⁷.
- La conduite d'un projet de recherche globale portant sur l'intégration des services de santé au travail et des systèmes nationaux de protection sociale en santé.

15. Le projet a été conçu pour une mise en œuvre sur une période de cinq ans. Prévu pour démarrer en mars 2020, **le projet a effectivement débuté en octobre 2020** (six mois de décalage). Le projet a connu des défis liés à la pandémie de la COVID-19, notamment en ce qui concerne les activités nécessitant des rencontres présentiels et du calendrier de mise en œuvre. Toutefois, la clôture du projet demeure actuellement prévue à la date initialement envisagée de **décembre 2024**.

16. Les trois sous-actions du projet ont suivi un calendrier différencié. La sous-action 1 (Protection Sociale Universelle ou PSU) devait être mise en œuvre durant les cinq années du projet mais, dans les faits, bénéficiera en 2023 des premiers transferts budgétaires significatifs. La sous-action 2 du projet (sur la SST) a concentré jusqu'à présent l'utilisation des ressources financières mises à disposition par le projet. La mise en œuvre de cette composante s'est achevée en mars 2023. La troisième sous-action du projet est quant à elle en cours.

17. Les dimensions transversales du projet ont été différemment considérées. Selon le document de projet, la composante 2 (c'est-à-dire SST) dispose d'une sous-section dédiée aux questions transversales, notamment pour les questions de genre et pour et pour celles du changement climatique. La composante 1 (c'est-à-dire PSU) mentionne comme transversal le résultat 8 du programme et budget (P&B) et plusieurs produits, et plusieurs Objectifs de développement durable, dont les cibles 1.3 (systèmes de protection sociale et socles), 3.8 (santé), 8.5 (travail décent), 10.4 (inégalités), 5.4 (équité de genre) et 16.6 (renforcement de capacités institutionnelles), ainsi qu'aux cibles 17.1, 17.2 et 17.3 de l'objectif 17. La sous-action 1 contribue, en outre, à la mise en œuvre de la recommandation n° 202 de l'OIT sur les socles de protection sociale adoptée par tous les États Membres de l'OIT en 2012 et la recommandation n° 204 concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie

⁶ ILO. 2020. *Social protection responses to the Covid-19 crisis - Country responses and policy considerations. Social protection spotlight*. Genève.

⁷ Le projet a prévu une mise en œuvre intégrée avec l'autre projet du Fonds Vision Zéro déployé à Madagascar - *Améliorer la sécurité et la santé dans la chaîne d'approvisionnement du textile à Madagascar* (janvier 2020 - décembre 2022).

formelle adoptée en 2015. La composante 3 (c'est-à-dire recherche) du projet ne mentionne que le dialogue social comme transversal.

2.3. Résultats attendus

18. La conception du projet a été accompagnée du développement d'un cadre logique «partiellement» détaillé⁸. Les objectifs et résultats poursuivis par le projet sont présentés ci-dessous (tableau 1) et le cadre logique complet, comprenant produits et activités, est consultable en annexe 6.

► **Tableau 1. Cadre de résultats du projet**

Objectif général: l'accès a la protection sociale universelle, à la sante et à la sécurité au travail est renforcé en Afrique francophone et globalement	
Objectifs	Résultats
Sous-action 1 (PSU): Les travailleurs de l'économie informelle et rurale dans les pays cible et dans la région d'Afrique francophone ont un accès effectif et universel à des systèmes de protection sociale bien gérés, sensibles aux questions de genre et inclusifs des personnes en situation de handicap	<ol style="list-style-type: none"> 1. Au Sénégal, les travailleurs de l'économie informelle bénéficient d'un Régime Simplifié pour les Petits Contribuables (RSPC), et d'un environnement propice à la protection sociale 2. En Côte d'Ivoire, les travailleurs de l'économie informelle et rurale bénéficient d'un accès amélioré et d'un environnement institutionnel favorable à la protection sociale 3. L'appui technique, le partage de connaissances et le développement de partenariats contribue aux stratégies nationales, régionales et globales visant à étendre la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle
Sous-action 2 (SST): La sécurité et la santé des travailleurs de la construction à Madagascar est améliorée	<ol style="list-style-type: none"> 1. À Madagascar les travailleurs de la construction bénéficient d'un environnement propice à la sécurité et à la santé au travail 2. Les cadres nationaux sont renforcés pour remédier aux déficits de SST et faire appliquer les normes dans le secteur de la construction (y compris dans l'économie informelle) 3. Les mécanismes visant à améliorer la SST sur les chantiers sont renforcés, y compris dans l'économie informelle
Sous-action 3: La recherche et le partage de bonnes pratiques informent la mise en place de politiques efficaces et coordonnées visant à l'extension de l'accès à la protection sociale et aux services de santé au travail dans les pays cible du projet	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une base de connaissances sur les mécanismes effectifs d'intégration des services de santé au travail et des systèmes de protection sociale en santé est disponible et diffusée

⁸ Les résultats et produits identifiés ainsi que les activités sous-jacentes du cadre logique décrivent avec granularité les composantes du projet. Toutefois, les indicateurs d'achèvement ne sont pas toujours spécifiques, sont dépourvus de cibles, n'ont pas de ligne de base, et sont rarement générés (confer section Cohérence).

2.4. Management et financement du projet

19. Selon le document de projet, «les trois sous-actions du projet sont mises en œuvre respectivement par le département de la protection sociale (SOCPRO), par le service de l'administration du travail, de l'inspection du travail et de la sécurité et de la santé au travail (LABADMIN/OSH), la troisième sous-action étant réalisée conjointement. L'ensemble du projet est sous la supervision de la directrice du Département de protection sociale du BIT». En outre, les composantes pays du projet sont décentralisées aux bureaux de pays du BIT, tant au niveau de la mise en œuvre et du planning des activités que de la gestion des ressources financières:
- i) Sénégal: Équipe du travail décent du Bureau de pays à Dakar;
 - ii) Côte d'Ivoire au Bureau de pays à Abidjan;
 - iii) Madagascar au Bureau de pays à Antananarivo.
20. Selon le document de projet, le cadre institutionnel prévu pour la planification, la mise en œuvre et le suivi du projet comprend différents acteurs:
- Le Comité de suivi du partenariat France-BIT.
 - Le BIT, qui fait office de Secrétariat du projet, et a la responsabilité de la coordination du projet et de ses opérations, du suivi de la mise en œuvre et des rapports financiers et administratifs. Le Secrétariat doit également assurer les réunions du Conseil France-BIT et assurer une coordination avec les comités directeurs nationaux.
 - Au niveau global, le projet est soutenu et encadré par le Département de la protection sociale (SOCPRO) de l'OIT, en collaboration avec les autres départements concernés (LABADMIN/OSH, ACT/EMP, ACTRAV, DCOMM, ENTREPRISES, INWORK, RESEARCH, PARDEV).
 - Au niveau international, le projet s'est appuyé sur les orientations et conseils du Comité Directeur du Fonds Vision Zéro et du Comité technique consultatif international (GTAC selon le sigle anglais) du Programme phare Sécurité + Santé pour Tous. En outre, et spécifiquement pour la sous-action 2, il a été prévu que le Comité consultatif tripartite du projet (CCTP) formé par le projet VZF soit élargi aux acteurs clés de la filière de la construction.
 - Le PRODOC indiquait également que des comités directeurs nationaux devaient être établis dans chaque pays et bénéficiaire du soutien national du projet. Ces comités devaient comprendre des représentants des gouvernements, des partenaires sociaux et d'autres acteurs concernés qui jouent un rôle dans la mise en œuvre nationale du projet.
21. Le projet a bénéficié d'une contribution financière de la France de 2,4 millions d'euros qui devaient prévisionnellement être affectés comme présenté au tableau 2. L'état actuel des affectations du budget est présenté et commenté dans ce rapport (QE6).

► **Tableau 2. Distribution prévisionnelle du budget (en euros) par composante du projet.**
Source: PRODOC

	Année 1 (2020)	Année 2 (2021)	Année 3 (2022)	Année 4 (2023)	Année 5 (2024)	Total
Sous-action I: le renforcement de l'accès effectif et universel à des systèmes de protection sociale	154 828	226 020	266 026	369 317	382 780	1 398 971
Sous-action II: VZF Madagascar	154 106	141 906	120 051	-	-	416 063
Sous-action III: recherche sur la coordination des services de santé au travail et des systèmes nationaux de protection sociale en santé	94 814	38 854	20 702	13 463	-	167 833
Évaluations mi-parcours et finale (2 %)	-	-	-	24 000	24 000	48 000
Coûts indirects	52 488	73 221	73 221	73 220	73 220	345 371
Total	456 236	480 000	480 000	480 000	480 000	2 376 238
1 % redevance Nations Unies	23 763	-	-	-	-	23 763
TOTAL EN EUROS	480 000	2 400 000				

► 3. But, champ et clients de l'évaluation

3.1. But de l'évaluation

22. Cette évaluation indépendante de mi-parcours répond à trois objectifs:

- Corroborer les progrès du projet vis-à-vis du document de projet et du plan de travail.
- Assurer que la mise en œuvre du correspondre aux divers critères et lignes directrices du BIT (y compris les critères d'évaluation de son service d'évaluation (EVAL), les normes d'évaluation des Nations Unies et le glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats mis au point par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.
- Formuler des recommandations pour la suite de la mise en œuvre du projet sur la base des conclusions principales et des leçons tirées du rapport d'évaluation.

3.2. Champ de l'évaluation

23. Conformément à l'approche axée sur les résultats appliqués par l'OIT, l'évaluation porte sur l'identification et l'analyse des résultats, en abordant des questions clés liées aux préoccupations d'évaluation et à la réalisation des résultats/objectifs immédiats du projet en utilisant les indicateurs du cadre logique comme référence mais pas limités à ceux-ci.

24. L'évaluation a eu lieu durant le second trimestre de 2023. L'évaluation a couvert les interventions mises en œuvre par le projet jusqu'en mars 2023. L'évaluation s'est concentrée sur les pays d'intervention du projet: Sénégal, Côte d'Ivoire, et Madagascar. Par ailleurs, l'évaluation a couvert les aspects régionaux et globaux du projet.

25. L'évaluation a été effectuée selon les normes d'évaluation des Nations Unies et le glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats mis au point par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. L'évaluation a adressé l'ensemble des critères d'évaluation énumérés dans le guide de l'OIT en la matière. Les questions relatives au genre se sont basées sur les directives de l'OIT sur la prise en compte du genre dans le suivi et évaluation des projets. Les questions clés ci-après (tableau 3) ont guidé l'évaluation dans la collecte et l'analyse des informations, des conclusions et recommandations y relatives, ainsi que les leçons apprises et les bonnes pratiques.

► **Tableau 3. Questions de l'évaluation**

Critères	Questions clés
Pertinence	<ol style="list-style-type: none">1. Dans quelle mesure le projet est-il en adéquation avec l'objectif de renforcer l'accès à la protection sociale universelle et à la santé et à la sécurité au travail en Afrique francophone, essentiellement dans les pays ciblés et globalement?2. Comment le projet s'aligne-t-il aux priorités des stratégies nationales de développement ainsi que celles définies dans les Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les Programmes pays pour le travail décent (PPTD) et en général la trajectoire des pays ciblés par le projet?3. Les résultats, produits et activités correspondent-ils aux besoins des mandats nationaux?4. L'intervention dans chacun des pays a-t-elle intégré des objectifs mesurables qui prennent en compte les défis particuliers des femmes dans le lieu de travail et pour l'accès à la protection sociale universelle dans les pays cibles?5. Le projet a-t-il su s'adapter aux évolutions du contexte afin de conserver sa pertinence?

Critères	Questions clés
Cohérence	<p>6. La conception du projet est-elle logique et cohérente, notamment concernant l'articulation des trois sous-actions comprises dans ce projet? Existe-t-il une relation causale entre les produits (outputs) avec les résultats (outcomes) escomptés, et entre ces résultats et les objectifs de développement visés par le projet?</p> <p>7. Comment les questions de genre et de non-discrimination, des normes internationales du travail, de dialogue social, de durabilité de l'environnement ont-elles été prises en compte dans le projet?</p> <p>8. Dans quelle mesure l'intervention soutient-elle les priorités des pays ciblés en ce qui concerne le renforcement de l'accès à la protection sociale universelle, à la santé et à la sécurité au travail?</p> <p>9. L'intervention est-elle alignée avec l'Agenda 2030, les priorités du P&B en cours du BIT et la stratégie des deux programmes phares du BIT (Protection sociale et Santé + Sécurité pour Tous) dans lesquels s'inscrit ce projet?</p> <p>10. Dans quelle mesure le projet a-t-il été complémentaire et cohérent avec d'autres interventions du BIT ou du SNU en cours dans les pays ciblés par le projet?</p>
Efficience	<p>11. Dans quelle mesure les ressources du projet (financières, humaines, temporelles, expertise, etc.) sont-elles utilisées de manière optimale? Dans quelle mesure les ressources alloués aux trois sous-actions ont-elles été mutualisées? Pour quels résultats?</p> <p>12. Dans quelle mesure les différentes sous-actions du projet sont-elles coordonnées dans une optique d'efficience?</p> <p>13. L'intervention a-t-elle des critères de développement durable pour son approvisionnement?</p> <p>14. La modalité de déboursement des fonds du projet affecte-t-elle la bonne mise en œuvre du projet?</p>
Efficacité	<p>15. Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle livré des résultats vis-à-vis le programme de travail?</p> <p>16. Dans quelle mesure l'association des trois sous-actions dans le cadre d'un même projet favorise-t-elle la mise en œuvre des interventions, leur suivi et leur évaluation?</p> <p>17. Le projet a-t-il réalisé une adéquate implication et consultation des mandants tripartites et autres bénéficiaires directs dans les phases de planification intermédiaires, de mise en œuvre et de suivi-évaluation?</p> <p>18. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à opérer des changements en faveur des bénéficiaires finaux?</p>
Durabilité	<p>19. Y a-t-il des mesures en place pour contribuer à la durabilité des bénéfices de l'intervention une fois le projet terminé?</p> <p>20. Les capacités des partenaires d'exécution ont-elles été suffisamment renforcées pour assurer la durabilité des résultats?</p>

26. Étant une évaluation de mi-parcours, le critère d'impact a été exclu du périmètre de l'évaluation.

3.3. Clients de l'évaluation

27. Les recommandations de l'évaluation sont destinées au management du projet, dont l'équipe compose les utilisateurs primaires de l'évaluation. Les utilisateurs secondaires sont les mandants tripartites des pays cible du projet, ainsi que le bailleur. L'évaluation a assuré l'intégration des contributions et commentaires des parties prenantes du projet ainsi que des mandants tripartites dans le rapport de démarrage et le rapport d'évaluation.

► 4. Méthodologie utilisée et ses contraintes et limites

4.1. Théorie du changement

28. L'évaluation a suivi une approche basée sur la théorie. L'évaluation a transformé la description du projet de son cadre logique du projet en une représentation graphique (annexe 5). La théorie du changement proposée articule trois chemins d'impact qui reflètent les sous-actions du projet. Le premier chemin se concentre sur l'intervention du projet au Sénégal et en Côte d'Ivoire et vise à renforcer l'accès universel à la protection sociale. Le second chemin d'impact transcrit l'intervention du projet à Madagascar et son objectif d'améliorer la sécurité et la santé au travail dans le secteur de la construction. Le troisième axe présente le travail de recherche et propose qu'il informe les deux sous-actions précédentes (sans toutefois indiquer que ces sous-actions informent inversement cette recherche). Par ailleurs, la théorie du changement réajuste dans la chaîne de causalité le niveau ou séquençement de certains produits et résultats tels qu'exprimés dans le document de projet et le cadre logique. La théorie du changement (version préliminaire) ne formule pas de connexion entre les composantes 1 (PSU) et 2 (SST) du projet mais rapporte la possibilité pour la composante 3 d'informer les deux autres composantes (en pointillé dans la représentation graphique).
29. Sur la base de la matrice des risques du projet, l'évaluation a associé les hypothèses suivantes à la théorie du changement:
- H1. Stabilité du personnel des institutions partenaires du projet
 - H2. Existence effective d'experts au niveau national et disponibilité pendant la durée du projet
 - H3. Adoption du Code de la sécurité sociale au Sénégal
 - H4. Adoption et application des outils développés par le projet par les acteurs des chaînes d'approvisionnement à Madagascar
 - H5. Les interventions à distance, et notamment les formations en ligne, contournent les effets négatifs de la crise sanitaire de la COVID-19 et le maintien des mesures de distanciation physique sur les activités du projet

4.2. Méthodes de collecte et d'analyse des données

30. L'évaluation a appliqué une approche mixte basée sur des données qualitatives et quantitatives. L'annexe 2 présente une matrice d'évaluation qui indique les méthodes de collecte de données qui ont été proposées pour chaque question de l'évaluation.
31. Dans la mesure du possible, les principales parties prenantes du projet ont été impliquées à tous les niveaux pendant les phases de conception, de collecte des données et de présentation/diffusion de l'évaluation. La collecte et la présentation des données ont été ventilées notamment par sexe et tient également compte des dimensions transversales du travail décent.
32. Les techniques d'évaluation ont visé la triangulation des données pour accroître la validité et la rigueur des résultats, et identifier les résultats prévus et imprévus du projet. Les instruments de recueil et d'analyse des données comprennent:
- **Revue documentaire:** La revue documentaire (annexe 4) se base sur la documentation mise à disposition par les équipes projets du BIT pour les composantes globales et les interventions dans les pays ciblés. Cette revue a permis de dégager un certain nombre de constats initiaux et d'informer diverses questions de l'évaluation, notamment celles

relatives à la pertinence, la cohérence et l'efficacité du projet. Les sources secondaires concernent notamment le document de projet, les rapports de progrès, les produits et livrables du projet.

- **Entretiens et focus groups:** Des entretiens ont été menés avec le personnel du BIT au siège et dans les pays d'exécution du projet, ainsi qu'avec les mandants et les partenaires du projet dans les pays ciblés (annexe 3). Le canevas pour les entretiens semi-structurés a été adapté pour garantir une pertinence spécifique pour les parties prenantes. Des groupes de discussion (focus groups) ont été utilisés pour faciliter les échanges de perspectives entre participants et enrichir la collecte d'information. L'évaluation a consulté 64 informateurs (33 pour cent de femmes). Les consultations ont été menées par l'évaluateur principal (entretiens auprès du siège ainsi que pour la composante régionale en Afrique de l'Ouest et sélection d'entretiens à Madagascar) et par un consultant national à Madagascar.

Groupes d'informateurs	Siège		Sénégal		Côte d'Ivoire		Madagascar	
	H	F	H	F	H	F	H	F
SOCPRO	1	4	0	0	0	0	0	0
LABADMIN/OSH	1	3	0	0	0	0	0	0
Personnel BIT régional et pays	0	1	5	1	4	0	2	2
Ministères, administrations nationales et sous-nationales, inspections du travail, caisses & mutuelles	0	0	1	0	10	1	3	5
Instituts et établissements de formation	0	0	0	0	0	0	2	1
Représentants des Entreprises	0	0	0	0	0	0	2	0
Représentants des Travailleurs	0	0	1	0	0	0	1	2
Organisations professionnelles, chambres et corporations de métiers, coopératives	0	0	0	0	1	1	1	0
Entreprises	0	0	0	0	0	0	3	0
Bénéficiaires (ONGs, travailleurs, femmes, etc.)	0	0	0	0	3	0	0	0
Partenaires de développement (exemple: SNU)	0	0	0	0	1	0	0	0
Bailleurs, partenaires financiers	1	0	0	0	0	0	0	0
Total	3	8	7	1	19	2	14	10

33. L'évaluation a eu recours à des méthodes qualitatives afin d'assurer une approche à la fois objective et inclusive. Les sources documentaires et notes d'entretiens ont été désagrégées et affectées aux questions de l'évaluation auxquelles elles se rapportaient pour faciliter la triangulation et en réaliser analyse et synthèse. En outre, l'évaluation a procédé à une quantification de l'état d'avancement des sous-actions du projet afin d'en faciliter l'interprétation.

34. L'évaluation a, dans la mesure du possible, analysé les données et l'information collectée de manière désagrégée par genre. La collecte des données, l'analyse, et la présentation des données a également incorporé les critères normatifs de l'OIT, de dialogue social, de diversité et non-discrimination y compris les questions relatives aux personnes en situation d'handicap.

4.3. Contraintes et limites de l'évaluation

35. L'évaluation a été confrontée aux contraintes ou limites suivantes, contournées par des mesures d'atténuation:

- **Disponibilité limitée des informateurs.** Les entretiens étaient un instrument clé pour cette évaluation. Certains mandants et partenaires n'ont pu être contactés ou se montrer disponibles.
- Atténuation: Des informations complémentaires ont été demandées au personnel du BIT afin de pallier, en partie, l'absence de certains informateurs externes.
- **Disponibilité limitée des sources secondaires.** Les documents et produits livrés par le projet n'ont pas été systématiquement disponibles et consultables par suite de changement ou de rotation du personnel.
- Atténuation: Des informations complémentaires ont été demandées au personnel du BIT afin de pallier, en partie, l'absence de certains documents.

► 5. Résultats identifiés pour les critères de l'évaluation

36. Cette section couvre chacune des questions de l'évaluation. Les constatations rapportées par l'évaluation couvrent les trois sous-actions du projet dès qu'applicable, certaines questions demandant un traitement au niveau du projet dans son ensemble et non désagrégé par sous-action.

5.1. Pertinence

Dans quelle mesure le projet est-il en adéquation avec l'objectif de renforcer l'accès à la protection sociale universelle et à la santé et à la sécurité au travail en Afrique francophone, essentiellement dans les pays ciblés et globalement?

37. Le projet est en adéquation avec l'objectif de renforcer la protection sociale universelle au **Sénégal** et en **Côte d'Ivoire**. Pour ces deux pays, le projet vise à étendre la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle. L'objectif de développement du projet a été ainsi formulé: «*Les travailleurs de l'économie informelle et rurale dans les pays cible et dans la région d'Afrique francophone ont un accès effectif et universel à des systèmes de protection sociale bien gérés, sensibles aux questions de genre et inclusifs des personnes en situation de handicap.*» Selon le document de projet (PRODOC), le projet vise à appuyer les régimes simplifiés d'assurance sociale au Sénégal et en Côte d'Ivoire, et leur opérationnalisation au travers du renforcement des capacités des gouvernements, partenaires sociaux, caisses de sécurité sociale et acteurs de l'économie sociale solidaire, ainsi que par la mise en place d'un outil informatique dédié et des campagnes de marketing social et communication permettant de sensibiliser la population cible. Le projet ambitionne d'atteindre un changement institutionnel durable mais également de contribuer à un changement positif dans la vie quotidienne des personnes les plus vulnérables aux aléas sociaux, environnementaux et économiques, et à renforcer aux niveaux national, régional et international la dynamique politique et financière en faveur des systèmes de protection sociale. À ce titre, les activités ciblées par le projet proposent d'apporter un appui technique afin de renforcer les capacités des constituants et des partenaires nationaux et régionaux, mais également de favoriser le partage de connaissances et le réseautage y compris avec les acteurs globaux.

38. Le projet est, par ailleurs, en adéquation avec l'objectif de renforcer la santé et la sécurité au travail à **Madagascar**. L'objectif de développement de la seconde sous-action est clairement formulé comme «La sécurité et la santé des travailleurs de la construction à Madagascar est améliorée». Le projet suit le cadre logique développé pour l'ensemble des projets financés par le VZF visant l'élimination des accidents, lésions et maladies professionnelles dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, dans le cadre du Programme phare Santé + Sécurité pour Tous. Les interventions du projet se basent sur une analyse des facteurs incitatifs et des contraintes pour l'amélioration de la SST dans la chaîne de valeur mondiale de la construction à Madagascar⁹. Le projet travaille, entre autres, avec les acteurs internationaux de la construction pour améliorer le respect des normes de SST dans la chaîne de valeur à Madagascar. Au niveau national, le projet s'est appliqué au renforcement normatif, des compétences, et des capacités et de la coordination des institutions, particulièrement des corps régaliens, ainsi que l'intégration de la SST à l'enseignement et à la formation technique et professionnelle. Enfin, au niveau des chantiers de construction, en particulier dans

⁹ [wcms_864256.pdf \(ilo.org\)](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-/wcms_864256.pdf)

l'économie informelle, le projet promeut la mise en place de mesures immédiates visant une meilleure protection des travailleurs.

- 39.** En ce qui concerne la **troisième sous-action**, la recherche visée par le projet porte sur la coordination des services de santé au travail et des systèmes nationaux de protection sociale en santé. L'articulation des rapports entre santé au travail, et en particulier l'accès à des services préventifs, et protection sociale est souvent complexe, parfois insuffisante, voire inexistante dans de nombreux pays en développement. Cette recherche vise donc à renforcer les connaissances des pratiques existantes afin d'éclairer le débat sur l'intégration et coordination des politiques nationales en matière de protection sociale en santé et de service de santé au travail. Les questions ou enjeux portés par cette recherche sont notamment ceux de l'investissement dans une plus grande intégration et/ou une meilleure articulation des services de santé au travail, ayant une fonction préventive, avec les systèmes de protection sociale en santé, ce afin de participer à l'équilibre financier de ces systèmes en réduisant les coûts liés aux soins curatifs pour les risques pouvant être prévenus et améliorer aussi l'impact sur la santé des populations. Par ailleurs, une meilleure coordination avec les systèmes nationaux de protection sociale en santé peut également soutenir le développement de la santé au travail, et jouer un rôle dans l'extension de la couverture effective de ces services à l'ensemble de la population.

Comment le projet s'aligne-t-il aux priorités des stratégies nationales de développement ainsi que celles définies dans les Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les Programmes pays pour le travail décent (PPTD) et en général la trajectoire des pays ciblés par le projet?

- 40.** Les deux premières sous-actions du projet sont alignées avec les priorités des stratégies nationales de développement ainsi qu'avec d'autres cadres de développement des pays ciblés.
- 41.** Au **Sénégal**, le projet s'inscrit dans les trois axes stratégiques du Plan Sénégal émergent (PSE)¹⁰ et à la réforme phare «Accès de l'économie informelle à la protection sociale: mise en place du Régime simplifié du petit contribuable». Cette réforme vise la promotion de l'inclusion sociale des travailleurs de l'économie informelle et l'accompagnement de leur transition vers la formalité. Plus globalement, l'opérationnalisation de l'axe 2 (capital humain, protection sociale et développement durable) du PSE est décrite en partie dans la Stratégie nationale de la protection sociale (SNPS) 2015–2035¹¹. La SNPS est le cadre de référence pour atteindre une protection sociale universelle sur un horizon de vingt ans. Le projet est également aligné avec le Plan Cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement du Sénégal (PNUAD), 2019–2023, et la Priorité stratégique 2: Accès aux services sociaux de base de qualité et protection sociale¹². Le projet se positionne aussi comme un élément participant à la réalisation de la Stratégie régionale de protection sociale en Afrique, 2021–2025¹³. Le projet contribue, par ailleurs, à l'agenda du travail décent au Sénégal matérialisé par le programme par pays de promotion du travail décent (PPTD) 2018–2022¹⁴, notamment sur l'axe prioritaire 2 qui a pour objectif «le renforcement et l'extension de la protection sociale» et qui se traduit par deux réalisations majeures, la «Réalisation 6: Le dispositif

¹⁰ [Plan Sénégal Emergent | Un Sénégal émergent avec une société solidaire dans un État de droit. \(senegal-emergent.com\)](http://senegal-emergent.com)

¹¹ [\(Microsoft Word - SNPS REVISEE Version D\351finitive nov 2016.doc\) \(fao.org\)](#)

¹² [GNUDD | Plan-cadre de coopération \(un.org\)](#)

¹³ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-abidjan/documents/publication/wcms_828410.pdf

¹⁴ [wcms_674582.pdf \(ilo.org\)](#)

juridique et institutionnel des systèmes formels de protection sociale est renforcé»; et la «Réalisation 7: La protection sociale est étendue à l'ensemble des travailleurs et travailleuses, y compris ceux de l'économie informelle.»

- 42. En Côte d'Ivoire**, le projet s'inscrit dans les objectifs du Plan national de développement de la Côte d'Ivoire (2021-2025)^{15,16} et la Stratégie nationale de protection sociale adoptée en 2014¹⁷. Cette stratégie vise à améliorer les revenus des plus démunis, à faciliter l'accès aux services sociaux de base et à étendre la sécurité sociale en application de la recommandation n° 202 de l'OIT portant sur les socles de protection sociale. L'un des objectifs phare de la stratégie porte sur l'atteinte progressive de niveaux plus élevés de protection sociale. L'une des modalités poursuivies vise à l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs indépendants et au secteur d'activité non formel par la formalisation progressive et la mise en place de régimes adaptés aux besoins et capacités contributives des travailleurs indépendants. Le projet est aligné avec le PNUAD (Plan-cadre des Nations Unies pour le développement) de la Côte d'Ivoire (2017-2020), notamment au résultat 2 visant le développement du capital humain et la promotion du bien-être social et ayant pour axe prioritaire, le développement du capital humain à travers un accès «équitable» aux services sociaux de base et de protection sociale de qualité. Le projet contribue aussi au Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2021-2025 de la Côte d'Ivoire¹⁸ et plus spécifiquement avec le Résultat escompté 4. Le projet se positionne aussi comme un élément participant à la réalisation de la Stratégie régionale de protection sociale en Afrique, 2021-2025¹⁹. Le projet s'inscrit d'autre part dans la priorité 2 du Programme pays pour le travail décent de l'OIT (PPTD) 2017-2020 de la Côte d'Ivoire intitulé «Renforcement de la protection des travailleurs et travailleuses».
- 43. À Madagascar**, le projet est aligné avec l'engagement n° 6 «Emploi décent pour tous» du «Plan émergence Madagascar»²⁰. Le projet s'articule également avec la priorité n° 2 du Programme pays pour le travail décent (PPTD) Madagascar (2021-2023) «Amélioration et extension de la protection sociale pour tous les travailleurs et travailleuses et amélioration de la sécurité et santé au travail dans les entreprises «et en particulier le «Résultat 2.1: Les institutions nationales et entités locales permettent à la population notamment aux plus vulnérables d'exercer leurs droits en matière de santé, de nutrition, d'accès à l'eau et assainissement pour la capture du dividende démographique et des ODD «. D'autre part le projet contribue à la mise en œuvre du Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF, 2021-2023), en particulier des résultats 3.3 «L'accès des jeunes à des emplois décents, productifs, durables et résilients est favorisé par le développement de l'esprit d'entreprise et la mise en œuvre de mesures visant à accélérer la transition de l'économie informelle à l'économie formelle».

Les résultats, produits et activités correspondent-ils aux besoins des mandants nationaux?

- 44.** Selon le premier rapport d'avancement du projet, des entretiens bilatéraux ont été conduits au **Sénégal** avec les différents partenaires pour assurer l'adéquation du cadre logique du projet avec les attentes et priorités des acteurs nationaux et les autres interventions de l'OIT

¹⁵ [PND-2021-2025 Tome-1 Diagnostic-stratégique.pdf \(dcf.ci\)](#)

¹⁶ [www.gouv.ci/doc/1646222099PLAN-NATIONAL-DE-DEVELOPPEMENT-PND-2021-2025-ORIENTATIONS-STRATEGIQUES-TOME-2.pdf](#)

¹⁷ [jvc158101.pdf \(fao.org\)](#)

¹⁸ [GNUDD | Plan-cadre de coopération \(un.org\)](#)

¹⁹ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-abidjan/documents/publication/wcms_828410.pdf

²⁰ [DOCUMENT DE TRAVAIL 14102022.pdf \(mef.gov.mg\)](#)

dans le domaine de l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle. Ces consultations de démarrage ont impliqué une variété d'acteurs, dont:

- o le ministère du Travail, le ministère du Développement communautaire, les institutions de sécurité sociale, telles que l'Agence de la couverture maladie universelle, et l'Institution de coordination de l'assurance maladie obligatoire;
- o les organisations d'employeurs, les organisations des travailleurs et de l'économie informelle, partenaires du développement, société civile.

45. Par ailleurs, un atelier de consultation a été organisé en février 2021, permettant de jeter les bases d'un dialogue national et d'une collaboration large dans le projet. Cet atelier, organisé conjointement avec un projet financé par la Belgique (GLO/20/29/BEL) sur l'extension de la protection sociale, a contribué à rehausser la visibilité de l'initiative et a permis d'assurer l'adéquation et l'appropriation du cadre logique avec l'ensemble des parties prenantes, et sa complémentarité avec d'autres interventions dans le domaine de l'extension de la protection sociale, et notamment avec le projet financé par la Belgique. À l'issue de cet atelier, le cadre logique du projet financé par la France a été mis à jour. Si les résultats et produits tels que formulés dans le PRODOC sont restés inchangés, les activités ont en revanche été adaptées afin de refléter la reprise et la mise en œuvre d'une partie d'entre elles par le projet financé par la Belgique. Le cadre logique ainsi mis à jour a été communiqué à l'évaluation (annexe 6) mais n'avait pas jusqu'à présent été partagé avec le siège dont le plan de travail est resté basé sur une version obsolète des activités.
46. Le premier rapport d'avancement du projet (publié le 28 avril 2022 et couvrant l'année 2021) fait référence à une série de consultations organisées en **Côte d'Ivoire** avec les principales parties prenantes, et notamment le Directeur général de la protection sociale, la Caisse nationale d'assurance maladie, la Caisse nationale de prévoyance sociale et les partenaires sociaux. Le BIT n'a cependant pas été en mesure de localiser et de communiquer à l'évaluation les notes ou un compte rendu de ces consultations ou un rapport d'atelier. Par ailleurs, le premier rapport d'avancement fait état d'une actualisation du cadre logique sur la base de ces échanges. Toutefois, le BIT n'a pas été en mesure de transmettre à l'évaluation une copie de cette mise à jour. Le projet a organisé du 8 au 9 décembre 2022 un Atelier de dialogue social sur l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle. L'atelier a permis aux parties prenantes clés du projet de comprendre la stratégie du projet et de produire un plan de travail en harmonie avec les priorités du gouvernement, des organisations de personnes vivant avec un handicap, des travailleurs et de représentants d'employeurs. Plusieurs informateurs consultés par l'évaluation ont aussi souligné la pertinence de certaines activités réalisées par le projet, en particulier l'organisation des campagnes d'enrôlement dans plusieurs régions du pays.
47. À **Madagascar**, le projet a été présenté aux principales parties prenantes tripartites nationales du secteur BTP lors de son démarrage. L'équipe du projet a visité quatre établissements de formation en BTP (niveau secondaire et universitaire) afin de faire un premier état des lieux de la prise en compte de la SST en matière de formation professionnelle. Une large consultation nationale en vue de l'intégration de la SST dans les programmes d'enseignement en BTP à Madagascar a également été organisée. Les informateurs de l'évaluation ont fortement confirmé que les résultats, produits et activités du projet correspondaient à leurs objectifs et leurs besoins.
48. En ce qui concerne la **sous-action 3** du projet, l'investissement dans une plus grande intégration et/ou une meilleure articulation des services de santé au travail, ayant une fonction préventive, avec les systèmes de protection sociale en santé peut bénéficier à l'équilibre financier de ces systèmes en réduisant les coûts liés aux soins curatifs pour les

risques pouvant être prévenus et améliorer l'impact sur la santé des populations. Cet objectif est à même de répondre à des considérations budgétaires nationales.

L'intervention dans chacun des pays a-t-elle intégré des objectifs mesurables qui prennent en compte les défis particuliers des femmes dans le lieu de travail et pour l'accès à la protection sociale universelle dans les pays cibles?

49. La sous-action 1 du projet pour l'Afrique de l'Ouest a formulé un objectif de développement (impact) sensible au genre et à la vulnérabilité: «Les travailleurs de l'économie informelle et rurale dans les pays cible et dans la région d'Afrique francophone ont un accès effectif et universel à des systèmes de protection sociale bien gérés, sensibles aux questions de genre et inclusifs des personnes en situation de handicap». Parmi les instruments de suivi associés à cet objectif, le projet a défini un indicateur désagrégé «Taux de couverture sociale de la population repartie par âge, sexe, statut professionnel».
50. L'intervention au **Sénégal** fait référence à la prise en compte des défis particuliers des femmes pour l'accès à la PSU au travers du produit 1.2 du cadre logique²¹, ainsi formulé: «Produit 1.2 (PSU): Les acteurs institutionnels Sénégalais du secteur ont une meilleure connaissance et des capacités renforcées dans le domaine de la protection sociale et sensible aux questions de genre et d'inclusion des personnes avec handicap, et de la transition vers l'économie formelle.» La prise en compte des questions de genre et de vulnérabilité n'a pas été spécifiée parmi les activités soutenant ce produit mais est reflétée au travers de l'un des indicateurs établis pour ce produit: «Nombre d'études publiées dans le domaine de la PS sensible au genre et au handicap et la transition vers l'économie formelle».
51. Le projet a adopté une approche originellement similaire en **Côte d'Ivoire**²². Les questions de genre ont été intégrées au travers du produit 2.2, sans toutefois d'indicateur genré associé à ce produit. Néanmoins, les questions de genre sont reflétées dans l'indicateur du résultat 2 pour le pays: «Nombre de travailleuses/eurs qui bénéficient des nouvelles mesures de protection sociale introduites grâce au projet (secteur formel/informel)».
52. Malgré une augmentation régulière, le pourcentage de femmes actives dans la construction demeure plus faible que dans bien d'autres secteurs. À **Madagascar**, une enquête de l'OIT a montré un taux de participation très faible des femmes dans la chaîne de valeur et une discrimination sur les salaires. Selon le rapport de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB), *Building Women Power through Trade Unions*²³, la participation des femmes est rendue difficile par la culture et les pratiques essentiellement masculines qui dominent le secteur et qui influencent de nombreux aspects de la vie quotidienne et du travail, à commencer par l'idée selon laquelle les femmes actives dans la construction préféreraient le travail non qualifié²⁴. La sous-action a donc veillé à intégrer les questions de genre tout au long de sa mise en œuvre. Au niveau de la conception, la question du genre est clairement prise en compte à travers les indicateurs du cadre logique qui spécifient, pour ceux qui le nécessitent, la ventilation par sexe des données relatives à la participation aux différentes activités du projet telle que les formations, les sensibilisations etc. Dans la mise en œuvre, le

²¹ Il s'agit pour le Sénégal du cadre logique du projet révisé après la phase de démarrage.

²² Pour la Côte d'Ivoire, le cadre logique du projet a été formulé dans le PRODOC et, contrairement au Sénégal, n'a pas fait l'objet d'une mise à jour ultérieure.

²³ Building Women Power through Trade Unions, Research Study on Women in the BWI Sectors, <http://bwiconnect.bwint.org/pdfs/EQ-research-en.pdf>.

²⁴ Forum mondial construction.

taux de participation des femmes aux différentes formations et autres activités du projet tourne autour des 44 pour cent (tableau 2).

Le projet a-t-il su s'adapter aux évolutions du contexte afin de conserver sa pertinence?

53. Les sous-actions du projet mises en œuvre en Afrique de l'Ouest ont accompagné l'évolution réglementaire dans les pays de mise en œuvre sans que cela ne justifie d'évolution significative dans leur approche. L'intervention au **Sénégal** a su tirer parti du projet financé par la Belgique (GLO/20/29/BEL) dont l'exécution a démarré peu après (décembre 2020) et a procédé en conséquence à une révision de son cadre logique²⁵. Le projet en **Côte d'Ivoire** a organisé en décembre 2022 un atelier de dialogue social pour permettre aux partenaires de s'approprier le projet et pour l'intégrer dans les plans de travail des parties prenantes, alors que le projet avait été principalement en attente durant 2 ans suite à l'absence d'un coordonnateur national.
54. Malgré une conception de projet alors que la crise du COVID-19 avait déjà éclatée, les informateurs au Sénégal ainsi qu'en Côte d'Ivoire ont signalé que le déroulement du projet (et des projets connexes) avait été affecté par la pandémie, conduisant à un démarrage retardé des activités (6 mois de décalage) ou au ralentissement voire à l'interruption d'activités qui avaient été initiées préalablement à de nouveaux confinements. Il a été aussi indiqué que les périodes prolongées de télétravail obligées par la crise avaient conduit à réduire les interactions entre collègues du BIT et par conséquent à moins d'opportunités de synergies entre projets, «chacun se concentrant sur la réponse à la crise pour son propre projet».
55. À **Madagascar**, le projet a établi des synergies avec le projet VZF textile. Selon les informateurs, lorsque la crise de la COVID-19 s'est déclarée, le projet s'est toutefois arrêté. La journée mondiale de la SST en 2022 a été l'une des opportunités saisies pour relancer le projet.

5.2. Cohérence

La conception du projet est-elle logique et cohérente, notamment concernant l'articulation des trois sous-actions comprises dans ce projet? Existe-t-il une relation causale entre les produits (outputs) avec les résultats (outcomes) escomptés, et entre ces résultats et les objectifs de développement visés par le projet?

56. L'évaluation a trouvé que les interventions qui composent chacune des trois sous-actions du projet étaient cohérentes avec leurs objectifs respectifs, montrant une relation causale entre les produits et les résultats escomptés au niveau de chaque sous-action. En revanche, l'évaluation a également relevé une absence de lien entre les sous-actions conduisant à limiter la cohérence globale du projet. Les différents informateurs ont également souligné un cadre conceptuel mettant en parallèle des sous-actions pour lesquelles il n'a pas été envisagé d'activité conjointe visant à une complémentarité ou un renforcement des effets. Le document de projet (PRODOC) n'a pas prévu d'activité ou de produit commun instaurant des synergies entre les sous-actions. Par ailleurs, l'affectation des sous-actions à des terrains d'intervention distincts n'a pas été propice à la création d'une cohérence d'ensemble forte.
57. La sous-action 3 a retenu Madagascar comme sujet d'étude de cas. Il s'agit là d'un choix opportun se basant sur un arbitrage ex post appliquant plusieurs critères de sélection et ne

²⁵ Cette mise à jour n'a pas modifié la formulation de l'Objectif de la sous-action 1 ainsi que son Résultat mais a changé l'indicateur de suivi y étant associé. En outre, la formulation du premier Produit (1.1) a été légèrement révisée et les indicateurs de suivi des 3 Produits ont été modifiés. Les activités des Produits 1 et 2 ont été largement revues et complétées, notamment par des activités nouvelles.

devant pas à un dessein originel inscrit dans le PRODOC, mais exploitant les résultats et engagement avec la contrepartie nationale dans le cadre de la composante 2.

- 58.** La possibilité d'une théorie du changement liant plus étroitement les différents domaines techniques du projet n'est pas à exclure. Les informateurs en Afrique de l'Ouest par exemple ont rapporté un certain intérêt pour les questions de relation entre la SST et la protection sociale, notamment en termes de collecte et d'analyse de données statistiques, largement manquantes pour la SST²⁶. L'évaluation a également noté que la protection sociale et la SST étaient des axes de travail participants aux mêmes priorités nationales de l'OIT au Sénégal²⁷, en Côte d'Ivoire²⁸, et à Madagascar²⁹. La sous-action 3 du projet reconnaît et vise à remédier au fait que «l'articulation des rapports entre santé au travail, et en particulier l'accès à des services préventifs, et protection sociale est souvent complexe, parfois insuffisante, voire inexistante dans de nombreux pays en développement, et les efforts dans ces domaines tendent à être fragmentés.»
- 59.** L'évaluation avait formulé des hypothèses lors de la reconstruction de la théorie du changement du projet qui n'ont été que partiellement validées³⁰.
- 60.** Les résultats et produits ainsi que les activités sous-jacentes du cadre logique décrivent avec granularité les composantes du projet. Toutefois, les indicateurs d'achèvement ne sont pas toujours spécifiques, sont dépourvus de cibles, n'ont pas de ligne de base, et sont rarement générés.
- 61.** Le cadre logique de la sous-action 1 au Sénégal a fait l'objet d'une mise à jour de la liste des activités suite à un atelier de démarrage en 2021. Toutefois cette mise à jour n'a pas été communiquée au coordonnateur du projet au siège et n'a pas été intégrée dans le plan de travail dont la maintenance et le suivi n'ont pas correspondu aux exécutions du projet.

Comment les questions de genre et de non-discrimination, des normes internationales du travail, de dialogue social, de durabilité de l'environnement ont-elles été prises en compte dans le projet?

²⁶ [Sécurité et Santé au Travail: le programme national validé | ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les institutions](#)

²⁷ OIT. 2018. *Programme par pays de promotion du travail décent du Sénégal 2018-2022*. Dakar.

²⁸ OIT. 2017. *Programme de promotion du travail décent en Côte d'Ivoire 2017-2020*. Abidjan.

²⁹ OIT. 2022. *Programme Pays pour le Travail Décent. Madagascar. 2021-2023*. Antananarivo.

³⁰ L'évaluation a associé les hypothèses suivantes à la théorie du changement reconstruite:

- **H1.** Stabilité du personnel des institutions partenaires du projet: Cette hypothèse semble vérifiée dans les pays d'intervention du projet.
- **H2.** Existence effective d'experts au niveau national et disponibilité pendant la durée du projet: Les informateurs à Madagascar ont indiqué que cette hypothèse n'est que partiellement vérifiée.
- **H3.** Adoption du Code de la sécurité sociale au Sénégal: En cours, hypothèse vérifiée.
- **H4.** Adoption et application des outils développés par le projet par les acteurs des chaînes d'approvisionnement à Madagascar: Partiellement vérifié.
- **H5.** Les interventions à distance, et notamment les formations en ligne, contournent les effets négatifs de la crise sanitaire du COVID19 et le maintien des mesures de distanciation sociale sur les activités du projet: Partiellement vérifié, les informateurs ont indiqué une baisse des contacts interpersonnels et possibilités de synergies entre projets durant la crise du COVID-19 et le recours d'outil en ligne.

- 62.** Les questions de **genre et de non-discrimination** ont été modérément prises en compte durant la conception du projet et de son cadre logique. Toutefois, au **Sénégal** les informateurs ont fait état d'une étude réalisée au Sénégal en collaboration avec ONU Femmes et appuyée par le projet financé par la Belgique et le projet SP&PFM. Cette collaboration a abouti à une évaluation des besoins spécifiques, un audit genre du régime simplifié de sécurité sociale pour les travailleurs de l'économie informelle (RSPC), et une série de recommandations opérationnelles pour rendre celui-ci plus sensible au genre³¹. Les informateurs ont rapporté la pertinence de cette étude par rapport à la dimension genre du projet en question et l'inutilité d'une duplication. En **Côte d'Ivoire**, l'évaluation a consulté la directrice de la Société coopérative simplifiée agro-pastorale des femmes dynamiques de Didievi. Le projet a associé cette coopérative à une campagne d'enrôlement en mai 2023 qui a permis d'enrôler 1 031 personnes en trois jours dans la communauté des villages de Didievi grâce à des ateliers.
- 63.** À **Madagascar**, le projet a veillé à intégrer les questions de genre tout au long de sa mise en œuvre en menant des actions de recherche, de sensibilisation, de formation, etc., afin de remédier aux problèmes spécifiques liées à la sécurité et à la santé des hommes et des femmes respectivement travaillant dans le secteur. La question de genre et son impact sur la sécurité et la santé des travailleurs et des travailleuses se posent de façon particulièrement aigüe dans le secteur de la construction³². Par ailleurs, la masculinité est un facteur important qui impacte également la sécurité et la santé des hommes³³. Le projet a lancé une enquête innovante sur la SST et la masculinité dans le secteur de la construction.
- 64.** Les questions de **normes internationales du travail** ont été étroitement prises en compte par le projet. La sous-action 1 du projet en Afrique de l'Ouest a été conçue pour contribuer à la mise en œuvre de la recommandation (n° 202) de l'OIT sur les socles de protection sociale adoptée par tous les États membres de l'OIT en 2012 et la recommandation n° 204 concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle adoptée en 2015. Par ailleurs, la République du Sénégal a ratifié en 1962 la convention (n° 102) de l'OIT concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952. La Côte d'Ivoire, quant à elle, a ratifié la convention n° 102 le 26 avril 2023. À Madagascar, au niveau institutionnel (objectif 2), le projet travaille à la ratification et à la mise en œuvre effective des conventions de base de l'OIT en matière de SST et à l'amélioration de la coordination entre les différentes institutions en charge de la promotion de la SST³⁴. La ratification des conventions n°s 155 et 187 a été achevée en mai 2023.

³¹ [BIT & ONU Femmes Sénégal. 2021. Étude sur l'intégration du genre dans le Régime simplifié de protection sociale pour les petits contribuables.](#)

³² Une étude sur la chaîne de valeur de la construction menée au Rwanda par l'OIT a indiqué que les femmes font face à un nombre de défis disproportionné dans le secteur par rapport aux hommes. Les femmes se trouvent presque exclusivement dans les emplois les moins qualifiés.

³³ Une enquête auprès de travailleurs masculins de la sous-traitance dans l'industrie lourde montre qu'ils cumulent instabilités et pénibilités professionnelles avec de fréquentes atteintes à leur santé. La conscience des risques existe, mais plusieurs mécanismes l'atténuent, dont la persistance de stratégies défensives reposant sur la virilité et le métier. Dans le secteur de la construction spécifiquement, des études montrent que la masculinité est une stratégie collective qui permet de lutter contre la peur engendrée par le travail. En substance, un homme, un «vrai», doit multiplier les démonstrations de courage pour réussir à convaincre ceux qui travaillent avec lui et partagent les mêmes risques, qu'il maîtrise et méprise la peur.

³⁴ La 110^e session de la Conférence internationale du Travail a adopté la résolution concernant l'inclusion d'un environnement de travail sûr et sain dans le cadre des principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Par cette résolution, la convention (n° 155) sur la sécurité et la

Plusieurs projets de loi ont été ratifiés par l'assemblée nationale malgache le 6 juin 2023, par les députés dont: trois conventions sur le travail, dont le projet de loi n° 012/2023 du 31 mai 2023 autorisant la ratification de la convention (n° 155)³⁵ sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981; le projet de loi n° 013/2023 du 31 mai 2023 autorisant la ratification de la convention (n° 161)³⁶ sur les services de santé au travail, 1985, et le projet de loi n° 014/2023 du 31 mai 2023 autorisant la ratification de la convention (n° 187)³⁷ sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé des travailleurs, 2006. Cependant, le gouvernement de Madagascar n'a pas encore ratifié la convention (n° 167) sur la sécurité et la santé dans la construction, 1988.

- 65.** En termes de **dialogue social**, les parties prenantes du projet au **Sénégal** comprennent les partenaires sociaux, représentants des employeurs et des travailleurs ainsi que le Haut Conseil du dialogue social qui regroupe déjà en son sein des représentants du secteur informel comme l'Union nationale des commerçants et industriels du Sénégal (UNACOIS), les organisations professionnelles, les chambres des métiers, les regroupements et les corporations de métiers du secteur informel. En **Côte d'Ivoire**, les partenaires incluent les partenaires sociaux, représentants des employeurs et des travailleurs ainsi que le Conseil national du dialogue social, à travers notamment le Comité intersyndical pour la transition vers l'économie formelle (CITEF)³⁸ et la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) qui a, en son sein, le Mouvement des petites et moyennes entreprises (MPME), lequel inclus des acteurs de l'économie informelle, les organisations professionnelles, les regroupements et les corporations de métiers du secteur informel, les chambres des métiers, les organisations paysannes, coopératives et mutuelles sociales.
- 66.** À **Madagascar**, les partenaires sociaux associés au projet comprennent la Plateforme intersyndicale dénommée la Conférence des travailleurs de Madagascar (CTM). Plusieurs associations d'employeurs sont également impliquées dans les activités du projet, notamment le Syndicat des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics (SEBTP), la Fédération des petites et moyennes entreprises de bâtiments et travaux publics (FPME-BTP), mais aussi des entreprises multinationales et leurs filiales malgaches. Les représentants des travailleurs et les représentants des employeurs consultés par l'évaluation ont confirmé les concertations organisées par le projet afin de définir les pistes de collaboration afin de promouvoir la SST dans le BTP.

santé des travailleurs, 1981, et la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, ont été ajoutées à la liste des conventions fondamentales de l'OIT. De plus, selon les articles 4 de la convention n° 155, et 3 et 5 de la convention n° 187, chaque État Membre de l'OIT est tenu d'élaborer, de mettre en œuvre et de réviser une politique et un programme nationaux en matière de sécurité et de santé au travail.

³⁵ L'accord n° 155 est lié au 8^e objectif de développement durable (ODD). Son objectif est de prévenir les accidents du travail et de protéger la santé des travailleurs en réduisant les incidents dangereux sur le lieu de travail.

³⁶ L'accord n° 161 complète les dispositions de l'accord n° 155 et vise à promouvoir la sécurité et la santé des travailleurs sur leur lieu de travail en instaurant des services médicaux dans chaque entreprise.

³⁷ L'accord n° 187 complète les dispositions des accords n°s 155 et 161 concernant la promotion de la sécurité et de la santé des travailleurs sur les lieux de travail. Son objectif principal est de favoriser le développement social et économique, d'accroître le bien-être des travailleurs, d'améliorer la productivité des entreprises et, surtout, d'améliorer l'image de Madagascar sur la scène internationale en favorisant un travail décent.

³⁸ Ce comité a pour mission d'appuyer les organisations syndicales pour l'accompagnement de la transition du secteur informel vers l'économie formelle. Dans ce cadre, les syndicats soutiennent ces organisations pour le renforcement de leur représentativité et leur contribution au dialogue sociale, notamment sur les questions d'extension de la protection sociale.

67. En matière de sécurité et santé au travail (SST), les ouvriers du bâtiment et de la construction sont exposés à de nombreux risques, y compris les conditions climatiques et environnementales difficiles. En ce qui concerne l'intégration des contraintes liées au **changement climatique**, la sous-action exécutée à **Madagascar** a pris en considération les fortes chaleurs, les précipitations intenses ou le vent représentent un risque pour la sécurité et la santé des travailleurs de la construction. Ainsi, les travailleurs du secteur du bâtiment représenteraient 19 pour cent des heures de travail perdues en raison du stress thermique en 2030³⁹. En réponse, le projet visait à mettre en lumière ces risques et à proposer des mesures pour y répondre au niveau des chantiers de construction.

Dans quelle mesure l'intervention soutient-elle les priorités des pays ciblés en ce qui concerne le renforcement de l'accès à la protection sociale universelle, à la santé et à la sécurité au travail?

68. Au **Sénégal**, le projet soutient la Stratégie nationale de la protection sociale (SNPS) 2015–2035⁴⁰ qui est le cadre de référence pour atteindre une protection sociale universelle sur un horizon de vingt ans. La vision de la SNPS est de mettre en place un système national de protection sociale inclusif, accessible à tous, solidement ancré dans la culture nationale et garantie par l'État à travers des lois. Le système actuel de protection sociale⁴¹ au Sénégal est caractérisé par la coexistence d'une pluralité de dispositifs:

- La couverture des travailleurs salariés du secteur privé, assurée par la Caisse de sécurité sociale (branche accident du travail, maladies professionnelles, prestations de maternité, et prestations familiales), l'Institution de prévoyance retraite du Sénégal (pension de vieillesse, survivants et santé), les Institutions de Prévoyance Maladie (IPM) (prise en charge des frais occasionnés par la maladie non professionnelle). En 2018, le nombre de personnes couvertes par ces mécanismes était de 386 085 (les ayants droit non compris).
- La couverture des fonctionnaires et agents de l'État, assurée par le Fonds national de retraite (pension de vieillesse, survivants) et par la Direction de la solde à travers un régime de prise en charge des frais de santé. En 2019, le nombre de personnes couvertes était de 176 629 (cotisants et pensionnés).
- Des programmes d'assistance sociale notamment le programme national des bourses de sécurité familiale (PNBSF) qui octroie des transferts monétaires aux personnes vulnérables (316 941 ménages en 2018), la Carte d'égalité des chances pour les personnes avec un handicap (50 006 bénéficiaires en 2018), et les programmes des cantines scolaires (589 663 apprenants en 2017), ainsi que les programmes de gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans (effectif des enfants de 0 à 5 ans, 1 822 651 en 2018) et les personnes âgées de plus de 60 ans (73 202 prises en charge effectuées en 2018).
- Un programme de Couverture maladie universelle (CMU), depuis 2015, pour ceux non-couverts par les IPM. La CMU s'appuie sur un réseau de mutuelles de santé au niveau communautaire. La cotisation à ces mutuelles communautaires est subventionnée à 50 pour cent par l'État. Cependant, malgré cet effort financier, le taux de pénétration de l'assurance maladie demeure modeste (49,3 pour cent) avec une contribution faible de la CMU (la population couverte par la CMU sont principalement les bénéficiaires du PNBSF, de la CEC et des programmes de gratuité). La qualité des services offerts par la CMU reste

³⁹ OIT, Travailler sur une planète plus chaude, L'impact du stress thermique sur la productivité du travail et le travail décent, 2019, disponible à : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_712010.pdf

⁴⁰ <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/sen176991.pdf>

⁴¹ <https://www.social-protection.org/gimi/WSPDB.action?id=13>

encore fragile et expliquerait le faible taux des adhésions volontaires notamment des acteurs de l'économie informelle.

69. L'objectif de la SNPS est de construire progressivement un système de protection sociale universelle, garantissant dans un premier temps une protection sociale et couverture maladie de base tout au long du cycle de vie qui se développeront pour donner progressivement accès à des niveaux de prestations plus élevés. Un cadre stratégique de pilotage de la réforme phare «*Accès des travailleurs de l'économie informelle à la protection sociale: mise en place du régime simplifié pour les petits contribuables- RSPC*» a été créé en Mai 2021 par l'Arrêté du Ministre du Travail, Dialogue social et des Relations avec les Institutions. Il est composé des représentants de l'Administration Publique et des partenaires sociaux⁴².

70. En **Côte d'Ivoire**, le projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du Plan national de développement de la Côte d'Ivoire (2015–2020) et la Stratégie nationale de protection sociale adopté en 2014 qui marque un grand pas vers une meilleure couverture sociale. Cette stratégie vise à améliorer les revenus des plus démunis, à faciliter l'accès aux services sociaux de base et à étendre la sécurité sociale en application de la recommandation n° 202 de l'OIT portant sur les socles de protection sociale. L'un des objectifs phare de la stratégie porte sur l'atteinte progressive de niveaux plus élevés de protection sociale. Au centre de cet objectif se trouve l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs indépendants et au secteur d'activité non formel par la formalisation progressive et la mise en place de régimes adaptés aux besoins et capacités contributives des travailleurs indépendants. Afin d'étendre la protection sociale à plus grand nombre de personnes, le gouvernement de la Côte d'Ivoire a pris deux initiatives majeures au cours de ces dernières années:

- L'instauration d'un système de couverture maladie universelle: la loi n° 2014-131 a institué une couverture maladie universelle (CMU) en République de Côte d'Ivoire qui couvre obligatoirement l'ensemble de la population résidant en Côte d'Ivoire. Ce système est effectif depuis le 1^{er} octobre 2018 et comprend deux régimes: un régime contributif dénommé Régime général de base (RGB) financé par les cotisations des assurés, et un régime non contributif, dénommé Régime d'assistance médicale (RAM), qui vise les personnes économiquement faibles ou démunies, financé par l'État. Le 28 septembre 2022 le gouvernement de la Côte d'Ivoire a adopté le décret n° 2022-753 relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'enrôlement à la Couverture Maladie Universelle⁴³.
- La création d'un Régime de sécurité sociale des travailleurs indépendants (RSTI): une loi instituant un régime de sécurité sociale des travailleurs indépendants en République de Côte d'Ivoire a été adoptée en octobre 2019. Ce régime doit fournir aux travailleurs indépendants, notamment de l'économie informelle et rurale, une couverture sociale pour les prestations de vieillesse, maternité, accident de travail et maladie professionnelle.

71. À **Madagascar**, le secteur de la construction, plus communément appelé secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), comptait 165 000 travailleurs en 2018⁴⁴. D'après les données fournies par la CNaPS en 2020, environ un tiers des accidents recensés à Madagascar concernent le secteur du BTP. Divers documents régissent la SST, la loi principale étant le Code du travail de 2004 (en cours de révision, voir infra), qui comprend un certain nombre de dispositions en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement de travail. En outre, des règlements fixent d'autres dispositions en matière de SST, de VIH-SIDA, concernant certains risques spécifiques et les services de santé au travail. Les travailleurs de la construction sont

⁴² [RessourcePDF.action \(social-protection.org\)](https://ressourcepdf.action-social-protection.org)

⁴³ [DECRET CMU.pdf \(laatech.com\)](https://laatech.com/DECRET_CMU.pdf)

⁴⁴ [Assessment-reports-Etude-SST-Madagascar VZF.pdf \(ilo.org\)](https://ilo.org/Assessment-reports-Etude-SST-Madagascar_VZF.pdf)

donc couverts par le Code du travail, qui indique que toute entreprise de plus de 50 employés doit être dotée d'un comité paritaire de SST et décrit également les pouvoirs de l'inspection du travail. Il existe également un certain nombre de décrets et d'arrêtés régissant le secteur de la construction dont le décret sur la mise en compatibilité des investissements à l'environnement⁴⁵. En outre, le travail déjà engagé par le VZF dans le pays a abouti à l'adoption d'un plan interinstitutionnel quinquennal de promotion de la SST. Cependant, il n'existe pas de politique ou de programme national en matière de SST et il n'y a pas de politique, programme ou stratégie spécifique au secteur de la construction. Un travail sur ces points est en cours dans le cadre du projet VZF-textile⁴⁶.

L'intervention est-elle alignée avec l'Agenda 2030, les priorités du P&B en cours du BIT et la stratégie des deux programmes phares du BIT (Protection sociale et Santé + Sécurité pour Tous) dans lesquels s'inscrit ce projet?

72. La sous-action 1 du projet mise en œuvre en **Afrique de l'Ouest** contribue à l'Objectif de développement durable 1 «Pas de pauvreté», Cible 1.3 «Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient». La sous-action s'inscrit dans le cadre stratégique de l'OIT, contribuant au résultat 8 du programme et budget de l'OIT 2020–21 et 2022–23, ainsi que de façon transversale aux ODDs, et plus spécifiquement aux cibles 1.3 (systèmes de protection sociale et socles), 3.8 (santé), 8.5 (travail décent), 10.4 (inégalités), 5.4 (équité de genre) et 16.6 (renforcement de capacités institutionnelles), ainsi qu'aux cibles 17.1, 17.2 et 17.3 de l'objectif 17. Le projet est aligné sur le Programme-phare de l'OIT pour la mise en place de socles de protection sociale pour tous⁴⁷. Le Sénégal et la Côte d'Ivoire étaient des pays prioritaires de la première phase du Programme-phare (2016–2021) et sont de la deuxième phase (2021–2025). De plus, les thématiques abordées par le projet sont des thématiques prioritaires du programme phare.

73. À **Madagascar**, le projet contribue à l'ODD 8 «Travail décent et croissance économique», cible 8.8 – «Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire». La sous-action est mise en œuvre avec l'autre projet du

⁴⁵ Arrêté n° 889/60 du 20 mai 1960, fixant les mesures générales d'hygiène et de sécurité du travail; arrêté n° 897/60 du 20 mai 1960, fixant les mesures particulières d'hygiène et de sécurité applicables dans les établissements dont le personnel est exposé à l'intoxication benzoïque; arrêté n° 898/60 du 20 mai 1960 fixant les précautions à prendre pour la protection des ouvriers qui exécutent des travaux de peinture ou de vernissage par pulvérisation; arrêté n° 899/60 du 20 mai 1960 concernant les mesures de précaution et de salubrité à prendre dans les chantiers de travaux dans l'air comprimé; arrêté n° 901/60 du 20 mai 1960 concernant les précautions à prendre pour les travailleurs qui emploient le ciment à prise rapide; arrêté n° 902/60 du 20 mai 1960, fixant les mesures particulières de prévention pour les établissements dont le personnel est exposé à la silicose; arrêté n° 903/60 du 20 mai 1960, fixant les mesures particulières d'hygiène applicables dans les établissements dont le personnel est exposé à l'intoxication saturnine; arrêté n° 904/60 du 20 mai 1960 relatif à l'interdiction d'emploi de la céruse, du sulfate de plomb et de l'huile de lin plombifère dans les travaux de peinture en bâtiment; arrêté n° 905/60 du 20 mai 1960 déterminant les mesures particulières d'hygiène applicables dans les établissements dont le personnel est exposé à l'infection charbonneuse.

⁴⁶ En juin 2023, le projet a contribué à l'élaboration du profil national de SST de Madagascar qui amorce l'élaboration de la politique et du programme national de SST. L'activité a été financée par les deux projets VZF textile et construction. Par ailleurs, les plans stratégiques de planification de l'Inspection du travail sont parties de la politique nationale de conformité du travail et du travail décent.

⁴⁷ <https://www.social-protection.org/gimi/Flagship.action>

Fonds Vision Zéro actuellement exécuté dans le pays – *Améliorer la sécurité et la santé dans la chaîne d'approvisionnement du textile à Madagascar* (janvier 2020 - décembre 2022). Le projet s'inscrit dans le cadre du Programme-phare de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur la santé et sécurité au travail, Sécurité + Santé pour Tous, qui vise à améliorer la sécurité et la santé des travailleurs.

74. La sous-action 3 du projet représente une contribution pour les ODD, notamment n° 1, éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde, n° 3, permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge, et n° 8, promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, l'emploi et un travail décent pour tous. Cette recherche se positionne comme une contribution aux objectifs du Programme et budget de l'OIT en matière de protection sociale et en particulier les priorités de recherche définies sous le résultat 8 ayant trait à l'impact de la protection sociale, ainsi qu'au Programme-phare de l'OIT pour la mise en place de socles de protection sociale pour tous. Une meilleure coordination avec les systèmes nationaux de protection sociale en santé peut également soutenir le développement de la santé au travail, et jouer un rôle dans l'extension de la couverture effective de ces services à l'ensemble de la population. Dans cette perspective, cette sous-action est également une contribution aux objectifs du Programme et Budget de l'OIT en matière de sécurité et santé au travail, et en particulier au produit 7.2 visant à l'accroissement des capacités des États Membres pour assurer des conditions de travail sûres et saines. De même, cette recherche s'inscrit dans le Programme-phare de l'OIT sur la prévention des accidents et maladie professionnelles «Sécurité et Santé pour Tous».

Dans quelle mesure le projet a-t-il été complémentaire et cohérent avec d'autres interventions du BIT ou du SNU en cours dans les pays ciblés par le projet?

75. Le projet a été complémentaire à plusieurs interventions mises en œuvre au **Sénégal**. Le document de projet avait établi le cadre d'intervention vis-à-vis des projets connexes (tableau 3).

► **Tableau 4. Projets du BIT soutenant la protection sociale au Sénégal**

Projets/priorités	Cadre juridique	Régime simplifié	Revue du système de PS	Période	Formalisation
SP&PFM	Loi d'orientation et Code de Sécurité sociale	Composante limitée	Oui (complétée)	2019-2023	
Belgique		Oui (Branche Santé)		2020-2025	Oui, extension de la couverture Santé
Allemagne				2020-2022	Riposte COVID-19
France Programme Phare de l'OIT pour la mise en place de socles de protection sociale pour tous	Code de Sécurité sociale et Règlements	Oui (Focus Branches vieillesse, ATMP et prestations familiales)	Harmonisation CSS et IPRES (et ICAMO)	2020-24 Lien avec le fond mondial	Oui

76. Des actions de formation et de renforcement des capacités des cadres de la CMU sur la protection sociale en santé ont été soutenues par le projet financé par la France et par le projet SP&PFM (GLO/19/53/EUR)⁴⁸ financé par l'Union européenne (UE) et mis en œuvre conjointement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Coalition mondiale sur les socles de protection sociale. En outre, le projet a soutenu l'élaboration d'un rapport⁴⁹ sur les incitations pour le RSPC, pour lequel des ressources françaises et de l'UE (GLO/19/53/EUR) ont été mises en commun. Cependant, c'est avec le projet (GLO/20/29/BEL)⁵⁰ financé par la Direction générale de la coopération au développement et aide humanitaire du ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au développement du gouvernement de la Belgique (DGD) que les complémentarités ont été les plus importantes. Selon les informateurs, à l'issue d'un atelier de démarrage commun aux deux projets, une partie significative des activités du projet financé par la France ont été apportées au plan de travail du projet financé par la Belgique, conduisant à la formulation d'un nouveau cadre logique pour le projet financé par la France. Au titre des activités référencées dans le cadre logique initial du projet financé par la France, les activités (tableau 5) ont été mises en œuvre par le projet financé par la Belgique. Par ailleurs, comme proposé dans le PRODOC, les deux projets respectivement financés par la France et la Belgique ont partagé certains coûts, notamment le poste national basé à Dakar qui a été principalement financé par le projet financé par la Belgique. Les informateurs ont mis en avant plusieurs bénéfices de ces complémentarités, notamment l'élargissement de l'ancrage institutionnel pour les actions du BIT visant au renforcement de la protection sociale, les projets financés par la France et la Belgique étant liés au ministère du Travail, du Dialogue social, et des Relations avec les institutions, et le projet UE au ministère du Développement communautaire, de la Solidarité nationale et de l'Équité territoriale et au ministère des Finances et du budget. En outre, le projet financé par la Belgique vise à l'extension de la CMU au secteur informel en ciblant l'artisanat. Le projet de la France est, quant à lui, plus large, ayant le potentiel de couvrir les domaines du commerce, de l'agriculture, du transport, etc., qui ont de fortes composantes secteur informel.

► **Tableau 5. Exemples de produits et activités du projet au Sénégal, selon le PRODOC, qui ont été repris ou soutenus par le projet financé par la Belgique**

Liste partielle des produits et activités au Sénégal du projet financé par la France selon le PRODOC	Statut
Produit 1.1 (PSU): 1 Modèle de RSPC	Exécuté et livré par le projet GLO/20/29/BEL: les paramètres techniques et institutionnels de la branche santé du RSPC ont été/validés par les acteurs à travers l'adoption des statuts et du règlement intérieur de la mutuelle sociale (MSNA).

⁴⁸ Le projet GLO/19/53/EUR a démarré en avril 2020. Il vise à approfondir des options de financement durable de la protection sociale, à renforcer les programmes non-contributifs de protection sociale et à appuyer l'extension de la couverture de la protection sociale.

⁴⁹ Dia Ibrahima. 2022. Détermination du cadre de mise en œuvre des mesures incitatives à la formalisation et à l'affiliation de l'économie informelle au Régime simplifié de sécurité sociale (RSPC) RAPPORT FINAL, fév. 2022. <Lien>.

⁵⁰ Projet GLO/20/29/BEL: «Bâtir des systèmes nationaux de protection sociale robustes pour couvrir les travailleurs de l'économie informelle et leurs familles, faciliter leur accès aux soins de santé et leur permettre de faire face aux défis de demain».

Liste partielle des produits et activités au Sénégal du projet financé par la France selon le PRODOC	Statut
Produit 1.1 (PSU): 1 Étude pour identifier la population cible et les organisations socio professionnelles de l'économie informelle	Partiellement exécuté et livré par le projet GLO/20/29/BEL.
A1.1.2 (PSU): L'appui aux institutions de sécurité sociale: La Caisse de sécurité sociale, l'Institution de prévoyance retraite du Sénégal (IPRES), l'Institution de coordination de l'assurance maladie obligatoire du Sénégal (ICAMO) et l'Agence nationale de la couverture maladie universelle (ANCMU) devront intégrer dans leur organisation et fonctionnement l'opérationnalisation des dispositions légales du régime simplifié. À cet effet, il sera nécessaire d'adapter leurs outils et procédures actuels aux caractéristiques et paramètres techniques du régime simplifié.	A1.1.2 – Partiellement exécuté par les projets GLO/20/29/BEL, PROMEEFI et GLO/19/53/EUR.
A1.1.4 (PSU): Conception et à la mise en place d'une stratégie intégrée de communication et d'éducation destinée aux acteurs de l'économie informelle, en complémentarité avec le projet belge et en utilisant notamment les résultats de l'étude de mapping.	A1.1.4 – Exécuté et livré par le projet GLO/20/29/BEL.
A1.2.3 (PSU) Sélection des acteurs de la protection sociale pour participer aux formations du CIF-OIT et organisation de webinaires. Au moment de la rédaction du projet, seules des formations à distance sont envisageables, mais une réévaluation de la situation pourra mener à la participation à des formations présentielle, plus efficaces.	A1.2.3 – Le projet GLO/20/29/BEL a pris en charge les frais de participation de 3 bénéficiaires à la formation du CIF-OIT sur la protection santé.

77. En Côte d'Ivoire, le projet s'insère dans un ensemble d'interventions visant à la protection sociale universelle (tableau 6). Le projet contribue au projet mondial SP&PFM «Améliorer les synergies entre la protection sociale et la gestion des finances publiques» (GLO/19/53/EUR). La finalisation de deux études démarrées dans le cadre de ce projet européen bénéficie de l'appui du projet financé par la France. Il s'agit, d'une part, d'une étude sur «l'Analyse des options pour l'accroissement du financement de la protection sociale en république de Côte d'Ivoire» en cours en partenariat avec l'UNICEF. Cette étude qui devrait être clôturée en juin 2023 est régulièrement suivie par la Direction générale de la protection sociale du ministère de l'Emploi et de la Protection sociale (MEPS) à travers des sessions tenues en ligne avec les consultants et le coordinateur national du projet pour l'OIT. D'autre part, le projet appuie une seconde étude (le rapport INNOGENCE) également initiée par le projet européen. Elle concerne l'identification et l'analyse des mécanismes de prélèvements. L'étude porte sur quatre différentes typologies (y compris les secteurs du maïs et du cajou, at les personnes assujetties aux taxes communales) et passe en revue les méthodes pour prélever les cotisations dans le secteur informel. Par ailleurs, des échanges ont été rapportés pour une meilleure synergie dans les interventions avec le projet de l'OIT ACCEL-Africa (RAF/18/08/NLD), qui vise à accélérer l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement en Afrique. Dans le cadre du projet, le BIT a également engagé des consultations avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), afin d'envisager le développement d'un nouveau partenariat à partir du projet pilote «Extension de la protection sociale aux producteurs agricoles du monde rural» exécuté par le ministère de l'Emploi et de la Protection sociale en 2021, dans le cadre de l'approche commune entre la FAO et l'OIT.

► **Tableau 6. Projets du BIT soutenant la protection sociale en Côte d'Ivoire**

Projets /Priorités	Cadre juridique	Communication et sensibilisation	Extension PS	Pension de vieillesse	CMU	Formalisation
RBSA (déc. 2021)		Avec les organisations de travailleurs				Oui
SP&PFM (mai 2023)		Sensibilisation pour enregistrement CMU et RSTI	Oui – mise en œuvre des plans de réponse à la COVID-19		Oui – mise en œuvre de la réponse à la COVID-19	
ACCEL (child labour in cotton industry) (juin 2024)		Sensibilisation à la protection sociale auprès des producteurs de coton			Oui – mécanismes d'affiliation des producteurs de coton	
France (sept. 2023)	Oui – Règlements du RSTI		Dialogue national pour adoption stratégie d'extension de la couverture	Oui – appui au design de la branche vieillesse du RSTI		
Projet APERP (déc. 2020)						Élaboration de politiques nationales de formalisation de l'économie
Programme Phare de l'OIT pour la mise en place de socles de protection sociale pour tous						

78. À Madagascar, le projet a été mis en œuvre de manière intégrée avec l'autre projet du Fonds Vision Zéro exécuté dans le pays – *Améliorer la sécurité et la santé dans la chaîne d'approvisionnement du textile à Madagascar* (janvier 2020 – décembre 2022). Le projet *VZF Construction* a travaillé de concert avec le projet *VZF Textile*, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités institutionnelles en matière de SST. Dans cette perspective, le projet a collaboré avec l'Institut national du travail de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP) et l'École nationale d'administration malgache (ENAM) en termes d'ingénierie de formation et pédagogique pour le renforcement des capacités de l'Inspection du travail, en apportant un appui ciblé à l'amélioration de l'offre de formation initiale et continue des inspecteurs du travail, à la conception de modules spécifiques (tels que méthodologie de contrôle, déontologie et éthique, etc.), et à la conception d'une offre de formation sur la prévention des risques professionnels à destination des acteurs du secteur de la construction. Les connaissances, les outils et les enseignements tirés de l'intervention dans le secteur textile sont aussi utilisés pour la mise en œuvre du projet construction. En outre, l'OIT administre et met en œuvre les projets du Fonds dans le cadre du Programme-

phare de l'OIT *Sécurité + Santé pour Tous*⁵¹. Ce programme apporte une perspective globale et des solutions locales pour améliorer la sécurité et la santé des travailleurs. Les projets financés par le VZF bénéficient ainsi, en termes de cohérence stratégique, du rôle que joue l'OIT au niveau mondial dans le domaine de la sécurité et santé au travail. En particulier, le VZF bénéficie directement des outils développés par le programme-phare.

79. Selon les informateurs, la **sous-action 3** favorise les collaborations et synergies entre SOCPRO et LABADMIN/OSH. LABADMIN/OSH a apporté un soutien financier supplémentaire de 10 000 EUR à l'activité de recherche. En outre, la sous-action 3 a retenu le Viet Nam comme l'un des pays dans lesquels est développée une étude de cas informant la recherche globale. La sous-action 3 du projet fournit une recherche complémentaire aux activités d'un projet régional financé par le Luxembourg (RAS/17/09/LUX) d'appui à l'extension de la couverture santé en Asie. Une étude précédemment réalisée par les équipes du bureau pays dans le cadre des projets LUX et VZF a identifié des disparités dans l'accès à la protection sociale et la SST dans le secteur café dans le centre du Viet Nam. L'étude de cas est destinée à compléter les précédentes analyses et à nourrir la réflexion du gouvernement. La sous-action a également identifié la Colombie comme autre champ d'étude de cas.

5.3. Efficience

Dans quelle mesure les ressources du projet (financières, humaines, temporelles, expertise, etc.) sont-elles utilisées de manière optimale? Dans quelle mesure les ressources alloués aux trois sous-actions ont-elles été mutualisées? Pour quels résultats?

80. En Afrique, la coordination, la mise en œuvre, et la gestion financière de la sous-action 1 de ce projet est basée au bureau de l'Équipe technique d'appui au travail décent pour l'Afrique occidentale et bureau pays du BIT pour le Sénégal basés à Dakar. Pour les composantes Sénégal comme Côte d'Ivoire, le projet a bénéficié de l'appui du Spécialiste de la protection sociale pour l'Afrique de l'Ouest, qui couvre 15 pays de la région.
81. En ce qui concerne la sous-action 1, certaines activités du projet au **Sénégal** ont été appuyées par le coordonnateur national du projet financé par la Belgique et/ou le coordonnateur du projet Union Européenne. Le partenariat complémentaire établi avec le projet financé par la Belgique a notamment permis de mener les activités initiales de façon conjointes (par exemple l'atelier de planification initiale). Le projet n'a pas procédé au recrutement d'un coordonnateur national, les ressources budgétées durant les premières années du projet ne permettant pas de financer un poste de coordonnateur à temps plein. Durant les trois premières années du projet, le budget du projet au Sénégal était en moyenne de +/- 50 000 USD par an⁵² contre environ 60 000 USD annuels requis pour un poste un coordonnateur national. En bénéficiant des ressources humaines dédiées à d'autres activités ou projets, et en établissant des synergies entre les interventions, la composante mise en œuvre au Sénégal a fait preuve d'efficience. Toutefois les informateurs ont souligné que cela avait été réalisé au détriment de la vitesse d'exécution du projet, i.e. il a été trouvé très difficile de mettre en œuvre un tel projet sans coordonnateur national. Les ressources thésaurisées (i.e. budgétées et non dépensées) durant les premières années du projet ainsi que celles à venir permettent néanmoins d'envisager le recrutement prochain d'un coordonnateur national et de prévoir un restant

⁵¹ Pour plus d'informations sur le Programme Phare de l'OIT pour la sécurité et la santé au travail voir – https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/how-the-ilo-works/WCMS_495552/lang-fr/index.htm.

⁵² Selon le document de projet (PRODOC), le budget alloué à la sous-action 1 (Sénégal) sur les trois premières années d'exécution étaient respectivement de 37 043 EUR pour 2020, 46 624 EUR pour 2021 et 48 552 EUR pour 2022.

budgétaire à même de soutenir certaines activités. Sur les trois premières années du projet, le budget utilisé par la sous-action 1 au Sénégal a été en moyenne de 14 000 USD par an. Début juin 2023, le budget disponible jusqu'à fin 2024 pour le projet au Sénégal s'élevait à 263 629 USD (tableau 7).

- 82.** En **Côte d'Ivoire**, un coordonnateur national a été affecté au projet en octobre 2022. Selon les informateurs de l'évaluation, ceci a permis de démarrer concrètement la mise en œuvre du projet dans le pays. Préalablement à ce recrutement, des activités et livrables avaient été signalés dans les rapports d'avancement du projet, mais ils se devaient soit à l'appui du Spécialiste de la protection sociale pour l'Afrique de l'Ouest basé à Dakar, soit à des opportunités de complémentarités avec d'autres projets mis en œuvre en Côte d'Ivoire comme les projets ACCEL-Africa ou SP&PFM. Les informateurs consultés en Côte d'Ivoire ne sont pas parvenus à indiquer de quelconques inefficiences dans l'utilisation des ressources du projet. Toutefois il a été fait mention à l'évaluation d'un souhait de soutien technique plus important de la part du siège.
- 83.** De novembre 2021 à février 2022, la composante textile du projet VZF à **Madagascar** a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours interne. Cette évaluation interne a pris en compte les deux autres composantes de l'initiative VZF implémentées dans le pays à savoir les projets construction et riposte contre la COVID-19 dans le secteur du textile. L'évaluation interne a notamment constaté que les trois projets étaient intégrés et avaient partiellement mutualisé leurs budgets pour réaliser des activités spécifiques communes. Par ailleurs, le projet a pu compter sur les spécialistes du Service LABADMIN/OSH de l'OIT à Genève, qui ont fourni l'expertise technique à l'équipe basée à Madagascar. Initialement prévue jusqu'à mi-2022, l'initiative à Madagascar a bénéficié d'une prolongation sans coût supplémentaire. Une reprogrammation du projet à partir de 2023 a été réalisée. La fin prévue du projet VZF BTP à Madagascar est maintenant fixée au 31 décembre 2024.
- 84.** La **sous-action 3** a accusé un délai au démarrage dans la recherche d'un partenaire de recherche Français pour la première étape du projet (revue de l'existant). Malgré des efforts conséquents et de nombreuses prises de contacts il n'a pas été possible de concrétiser un partenariat à ce moment-là. Les contraintes principales étant: i) le caractère interdisciplinaire et peu étudié du sujet de la recherche, en particulier dans les pays en développement; ii) les contraintes en matière de contractation et de temps des institutions de recherche et universités françaises. Face à cette situation, le projet a étendu son champ de recherche à d'autres pays francophones et a identifié une équipe de recherche pluridisciplinaire basée au sein de l'Université de Genève (Suisse) et de l'Université de Laval (Canada). Le projet a retenu trois pays pour le développement d'études de cas: Viet Nam, Madagascar et Colombie. Cette sélection se base notamment sur les requêtes de la contrepartie nationale identifiées au niveau de ces pays des travaux précédemment réalisés par SOCPRO et LABADMIN/OSH dans ces pays et sur la présence de données secondaires réutilisables.

► **Tableau 7. Budget prévisionnel du projet, dépenses exécutées, budget restant (en USD; 10 mai 2023)⁵³**

	Budget prévisionnel 2020-2024 (PRODOC)	Budget prévisionnel Années 2020, 2021, 2022 (PRODOC)	Total dépenses réalisées et engagées Années 2020, 2021, 2022, et 2023 (mai)	Reste (Budget prévisionnel années 1, 2, 3 moins dépenses réalisées et engagées)	Budget prévisionnel (PRODOC)	Budget prévisionnel (PRODOC)	Budget restant
Niveau total du projet	Total	Mai 2023	Mai 2023	Mai 2023	2023	2024	Juin 2023- Décembre 2024
	2 732 675,48	1 662 248,88	918 567,02	743 681,86	535 213,29	535 213,31	1 814 108,46
O1. Résultat 1 (PSU) – Au Sénégal, les travailleurs de l'économie informelle bénéficient d'un Régime simplifié pour les petits contribuables (RSPC), et d'un environnement propice à la protection sociale	305 984,69	155 186,57	42 343,29	112 843,28	82 985,91	67 812,21	263 641,40
O2. Résultat 2 (PSU) – En Côte d'Ivoire, les travailleurs de l'économie informelle et rurale bénéficient d'un accès amélioré et d'un environnement institutionnel favorable à la protection sociale	458 561,46	198 091,97	146 829,56	51 262,41	138 600,94	121 868,55	311 731,90
O3. Résultat 3 (PSU) – L'appui technique, le partage de connaissances et le développement de partenariats contribue aux stratégies nationales, régionales et globales visant à étendre la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle	877 438,97	405 963,62	197 370,26	208 593,36	211 883,80	259 591,55	680 068,71
O4. À Madagascar, les travailleurs de la construction bénéficient d'un environnement propice à la sécurité et à la santé au travail	66 901,40	66 901,40	56 075,35	10 826,05	-	-	10 826,05
O5. SST Les cadres nationaux sont renforcés pour remédier aux déficits de SST et faire appliquer les normes dans le secteur de la construction (y compris dans l'économie informelle)	134 975,55	134 975,55	89 376,69	45 598,86	-	-	45 598,86
O6. Les mécanismes visant à améliorer la SST sur les chantiers sont renforcés, y compris dans l'économie informelle	105 633,79	105 633,79	27 629,22	78 004,57	-	-	78 004,57
O7. SST Madagascar – Coûts de gestion	180 824,53	180 824,53	163 841,08	16 983,45	-	-	16 983,45
O8. Recherche sur la coordination des services de santé au travail et des systèmes nationaux de protection sociale en santé	196 987,09	181 185,45	123 204,06	57 981,39	15 801,64	-	73 783,03
99. Programme Support Costs and Provision for Cost Increase	405 368,00	233 486,00	71 897,51	161 588,49	85 941,00	85 941,00	333 470,49
Niveau total du projet	2 732 675,48	1 662 248,88	918 567,02	743 681,86	535 213,29	535 213,31	1 814 108,46

⁵³ L'évaluation a sollicité BUDFIN le 22 août 2023 pour une confirmation de ce tableau mais n'a pas obtenu de réponse à la date de finalisation du rapport.

Dans quelle mesure les différentes sous-actions du projet sont-elles coordonnées dans une optique d'efficience?

- 85.** La structure en trois parties du projet à échéances différentes a induit une mise en œuvre en deux temps, avec des ressources limitées dirigées vers l'Afrique de l'Ouest durant les premières années de mise en œuvre de la sous-action 1. Une telle approche a réduit les possibilités d'implémenter des activités en Afrique de l'Ouest et va conduire à concentrer la majeure partie des interventions vers la fin du projet. Les résultats en matière de protection sociale prenant du temps à se matérialiser, cela crée des défis supplémentaires pour le projet.
- 86.** Les activités, tant au **Sénégal** qu'en **Côte d'Ivoire**, sont principalement venues en complément d'autres projets. Cette approche a favorisé une coordination étroite entre les interventions visant dans chaque pays au renforcement de la protection sociale et contribué à assurer une gestion efficiente des ressources. L'évaluation de mi-parcours interne du projet financé par la Belgique au Sénégal a par exemple déjà qualifié de bonne pratique «le développement d'une dynamique collaborative et synergétique entre projets intervenant dans l'extension de la protection sociale au Sénégal»⁵⁴. Le PRODOC du projet financé par la France indiquait que des comités directeurs nationaux devaient être établis dans chaque pays et bénéficier du soutien national du projet. Ces comités devaient comprendre des représentants des gouvernements, des partenaires sociaux et d'autres acteurs concernés qui jouent un rôle dans la mise en œuvre nationale du projet. L'évaluation n'a pu constater l'établissement de tels comités spécifiquement pour le projet, même si le BIT participe au Sénégal au Cadre stratégique de la réforme phare «Accès de l'économie informelle à la protection sociale: mise en place du Régime simplifié du petit contribuable» et a organisé en Côte d'Ivoire des consultations avec les parties prenantes depuis l'atelier de décembre 2022. Les bénéficiaires d'un remplacement de ces comités de direction prévus par le projet pour coordonner les interventions nationales de la sous-action 1 par la participation à des mécanismes existants ou moins formels ne sont pas parus toujours clairs pour les informateurs externes de l'évaluation.
- 87.** La sous-action 2 (VZF) à **Madagascar** a, quant à elle, bénéficié de l'essentiel des ressources du projet jusqu'à la moitié de l'année 2023⁵⁵. Ceci a permis au projet de bénéficier de synergies avec le projet VZF textile initialement implémenté jusqu'en juin 2022 et qui a bénéficié d'une extension jusqu'en décembre 2023 avec une allocation de ressources additionnelles (814 000 dollars US) par le gouvernement de l'Allemagne. L'équipe de projet recrutée pour la composante textile (Chef de projet, Administrateur national de projet, assistant administratif et financier, chauffeur) a été mobilisée pour la mise en œuvre des activités de la sous-action 2 du projet, i.e. VZF construction. L'intégration de la sous-action 2 parmi les projets suivis par le Comité de pilotage de projets de l'OIT en matière de SST à Madagascar a permis de faciliter les prises de décisions. Par ailleurs, la mise en œuvre des activités a été facilitée par l'utilisation des partenariats déjà existants avec les parties prenantes nationales (Direction générale du travail et des lois sociales/Inspection du travail, Conférence des travailleurs de Madagascar,

⁵⁴ OIT, 2022. *Évaluation à mi-parcours interne du projet GLO/20/29/BEL*, Dakar.

⁵⁵ Voir tableaux 2 et 7. Les allocations budgétaires annuelles ont été discutées entre SOCPRO et LABADMIN/OSH et durant la phase préparatoire du projet. La composante Madagascar a reçu 154 106 EUR pour l'année 1 (32 pour cent de l'allocation totale pour l'année 1), 141 906 EUR pour l'année 2 (30%) et 120 051 pour l'année 3 (25 pour cent). Aucune allocation n'est allouée à Madagascar pour les années 4 et 5. Toutes les allocations annuelles pour la composante 1 du projet ont été égales ou supérieures à celles allouées à Madagascar. Les allocations de la sous action 2 sont concentrées sur les 3 premières années de l'accord France/BIT pour les aligner avec la mise en œuvre des autres projets VZF en cours à Madagascar. En effet, au moment de la signature du projet financé par la France le projet «textile» financé par l'Allemagne était déjà en place et prévu pour fermeture mi 2022. En outre, le fait qu'un projet VZF soit déjà en cours lors de l'ouverture du projet a permis d'engager les fonds/réaliser les activités rapidement.

Réseau des journalistes spécialisés en emploi et travail, etc.). La collaboration avec d'autres projets de l'OIT (HIMO, Trade for Decent Work, Better Work) a permis d'une part de sensibiliser le staff et plus de partenaires sur l'intérêt de la SST et de la culture de prévention. En outre, cela a permis de démultiplier les résultats, étendre le champ d'intervention du projet, avoir une gestion optimisée des ressources tant humaines que financières et promouvoir une approche intégrée («ONE ILO»). Ces différentes approches ont permis au projet d'être plus efficient aussi bien dans l'utilisation des ressources que dans la réalisation technique des activités en réduisant de manière significative les risques de duplication⁵⁶.

88. Dans son ensemble, la coordination du projet a été efficiente, mettant en œuvre un phasage qui a distribué et concentré les ressources sur des périodes différentes de manière à en renforcer les effets. Toutefois les informateurs ont noté l'absence de synergies conceptuelles ou de connexions techniques entre les trois sous-actions, limitant les possibilités de coordonner les activités de façon à réduire les coûts de mise en œuvre ou à accroître les effets du projet. Plusieurs informateurs ont rapporté que l'architecture du projet, regroupant des interventions techniquement distinctes sur des territoires différents était «en partie artificielle» et n'était pas propice à complémentarités, activités communes, utilisation mutuelle ou diffusion accrue des outils produits par le projet. Comme précédemment indiqué, la protection sociale et la SST sont des objectifs et axes de travail liés aux mêmes priorités de l'OIT dans les pays du projet. L'analyse initiale des contextes nationaux et l'élaboration des sous-actions 1 et 2 du projet n'ont pas bénéficié d'une collaboration étroite entre domaines techniques lors de la conception du PRODOC.

L'intervention a-t-elle des critères de développement durable pour son approvisionnement?

89. L'évaluation n'est pas parvenue à identifier de critères de développement durable pour l'approvisionnement de l'intervention. Les informateurs n'ont pas indiqué qu'il s'agissait là d'un axe de travail particulièrement mis en avant par le projet. L'évaluation n'a pas eu connaissance d'une liste de contrôle produite par le BIT et remise aux différentes sous-actions du projet afin de passer en revue les activités et produits planifiés et appuyer un développement durable des approvisionnements.

La modalité de déboursement des fonds du projet affecte-t-elle la bonne mise en œuvre du projet?

90. Le projet a bénéficié d'un budget de 2,4 millions d'euros (2 816 904 USD⁵⁷) pour sa période d'exécution (1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2024). Le budget a fait l'objet de déboursements annuels fixes. Les deux premières tranches ont été versées chacune en fin d'année, respectivement en octobre 2020 et en décembre 2021. Selon les informateurs, le versement des tranches en fin d'année est une contrainte forte, obligeant au décalage du chronogramme, le personnel de projet ne pouvant engager les activités que lorsque les ressources ont été effectivement réceptionnées. Ainsi de la sous-action 3, par exemple, qui a indiqué n'avoir perçu la tranche de l'année 2021 qu'en décembre 2021, et donc n'a démarré les activités prévues pour 2021 qu'en 2022. Selon les règles financières de l'OIT, il n'est administrativement pas possible actuellement d'engager des activités sans que les ressources destinées à leur financement n'aient été mises à disposition. Ceci contraint donc la capacité de mobilisation et d'engagement du projet.

⁵⁶ Cette dynamique est propre aux projets de terrain où le partage des ressources issues de différents projets est une pratique commune mais rarement indiquée dans le document du projet y compris le cadre logique.

⁵⁷ Montant en USD rapporté dans la note de synthèse du projet du 19 octobre 2021.

91. En outre, les ressources limitées allouées aux deux pays d'Afrique de l'Ouest ont amené le BIT à thésauriser les budgets annuels afin de pouvoir simultanément les moyens de recruter un coordonnateur national et de bénéficier d'une enveloppe financière permettant d'engager les activités planifiées. Selon les informateurs, le risque posé par le montant et la structure du budget est celui d'engager un financement d'activités sans moyens pour assurer leur coordination et leur gestion par un coordonnateur national ou de recruter un coordonnateur national ne pouvant disposer de ressources suffisantes pour exécuter les activités envisagées. Comme indiqué précédemment, le coût annuel d'un coordinateur national est de +/-60.000 US\$. Selon un informateur en Côte d'Ivoire, l'organisation d'un atelier de haut niveau de 3 jours à Abidjan peut coûter jusqu'à 40.000 US\$. Selon un autre informateur en Côte d'Ivoire, un risque supplémentaire auquel le projet est confronté est celui d'un «saupoudrage» ou d'une dispersion des ressources en faible volume sur de trop nombreuses activités. Tout en saluant la gestion du projet, plusieurs informateurs du siège et des bureaux de pays ont questionné la pertinence du montage financier du projet, proposant de considérer à l'avenir une approche plus décentralisée. Outre la perception qu'une gestion centralisée induit des étapes supplémentaires lors de modifications à apporter au budget du projet, plusieurs informateurs au siège et dans les bureaux de pays ont également indiqué que cela réduisait les opportunités d'être en contact direct avec le bailleur.

5.4. Efficacité

Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle livré des résultats vis-à-vis le programme de travail?

92. Comme précédemment indiqué, la sous-action 1 du projet mise en œuvre en Afrique de l'Ouest a été sous budgétée pendant la première moitié du projet afin de concentrer les ressources sur la sous-action 2 exécutée à Madagascar. Ceci a singulièrement réduit les possibilités de démarrer des activités au Sénégal et en Côte d'Ivoire.

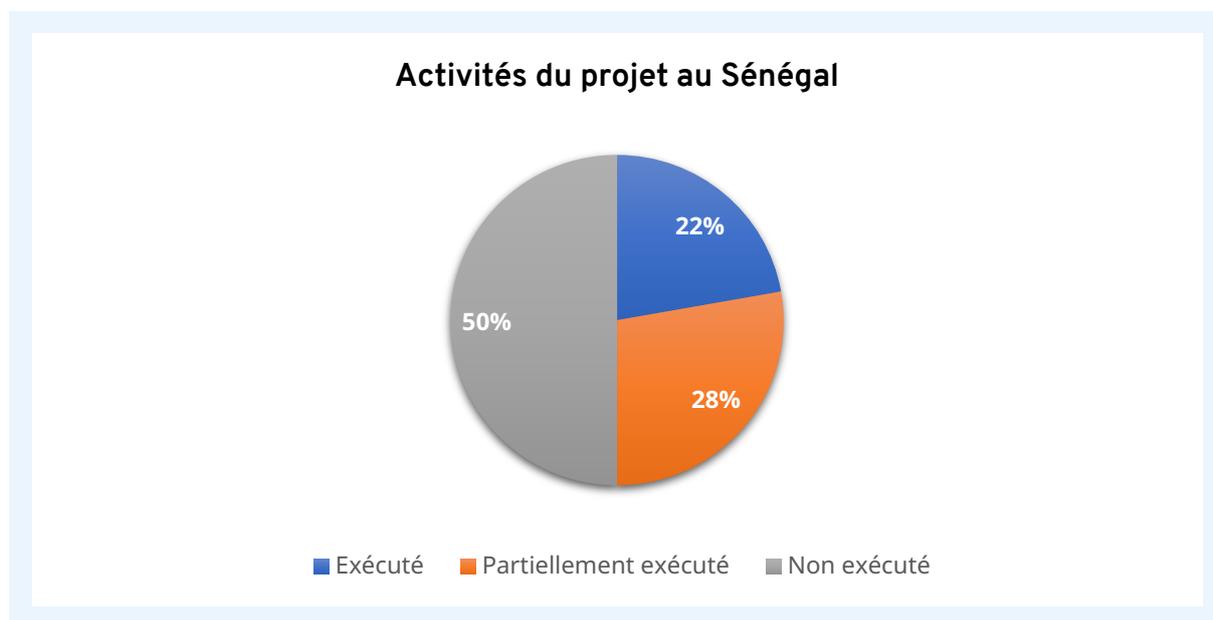
93. Au Sénégal, le cadre logique du projet a été révisé suite à l'atelier conjoint de démarrage avec le projet financé par la Belgique, ce dernier ayant repris plusieurs activités et livrables figurant initialement dans le PRODOC du projet financé par la France. Le cadre logique actualisé de la sous-action 1 au **Sénégal** (annexe 6) fait apparaître une contribution du projet à l'étude sur l'identification des mesures incitatives à l'affiliation des travailleurs de l'économie informelle au RSPC⁵⁸. Par ailleurs, en l'absence d'un coordonnateur national, plusieurs activités ou livrables du projet ont été soutenus par le Spécialiste régional en protection sociale et/ou associés à des projets connexes, comme par exemple l'étude sur l'intégration du genre dans le RSPC, soutenue par le projet financé par la Belgique et le projet SP&PFM; l'élaboration d'une stratégie de communication pour accompagner la mise en œuvre du RSPC (projet financé par la Belgique); les études de paramétrage dans le cadre de la préparation de l'extension du RSPC aux autres branches notamment la vieillesse, les AT/MP et la maternité (projet financé par la Belgique); le développement d'un tableau de bord des indicateurs clés de l'assurance sociale (projet financé par la Belgique); des formations et ateliers organisés avec le concours des projets financés par la Belgique, l'Italie avec le PROMEFI (RAF/21/02/ITA), et SP&PFM; etc. En conséquence, la revue des activités du cadre logique pour le Sénégal montre que la moitié d'entre elles ont été exécutées ou partiellement exécutées⁵⁹ et que l'ensemble des

⁵⁸ [Microsoft Word - Rapport incitations RSPC VF.doc \(social-protection.org\)](#)

⁵⁹ Les graphiques 1 à 5 proposent un aperçu «trivial» de l'avancement du projet qui ne tient pas compte du niveau d'effort requis par l'exécution des activités et par la production des livrables.

accomplissements proviennent d'une collaboration avec un autre projet ou en sont le produit (graphique 1).

► **Graphique 1. Statut à mi-parcours des activités du projet au Sénégal**



94. Compte tenu, d'une part, de l'exécution de certaines activités par des projets connexes et, d'autre part, de l'évolution du contexte national et des priorités des parties prenantes, une nouvelle mise à jour du cadre logique du projet peut sembler opportune. En ce qui concerne l'évolution du contexte national et des priorités des parties prenantes, les informateurs ont proposé de considérer divers domaines d'intervention dont la juxtaposition pourra appeler à des arbitrages:

- Appui à l'adoption et à la mise en œuvre du code unique de sécurité sociale.
- Appui à l'extension verticale du RSPC aux branches de la vieillesse, accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP), et maternité, pour lesquelles des études ont déjà été réalisées afin d'en déterminer les paramètres techniques. Les organisations représentant les travailleurs ont également proposé un appui à des concertations avec l'ensemble des parties prenantes afin d'examiner le développement d'une assurance chômage.
- Appui à l'extension horizontale du RSPC vers d'autres secteurs de l'économie informelle que celui de l'artisanat (soutenu par le projet financé par la Belgique). Une étude réalisée en décembre 2021 a procédé à un diagnostic organisationnel des acteurs et organisations professionnelles d'autres secteurs. Les conclusions de cette étude ont identifié le secteur du commerce suivi du transport comme secteurs prioritaires pour l'extension de la protection sociale à l'économie informelle.
- Appui à la CMU via la réalisation d'une étude actuarielle et d'une étude épidémiologique conduisant à identifier un paquet de soins et les paramètres techniques pour calibrer convenablement les cotisations et l'offre de soins de la CMU.
- Appui à l'identification de mécanismes de financement innovants pour assurer la couverture du RSPC et appui aux partenaires sociaux dans l'opérationnalisation des mesures incitatives pour l'adhésion des agents de l'économie informelle au RSPC.
- Renforcement de la dimension sociale de la transition écologique, venant compléter le projet GLO/21/52/FRA – AFD/DEAI/BIT (SOCPRO/GREEN JOBS) «Étude de faisabilité de l'intégration de la protection sociale en appui à la Transition écologique», et appui à l'intégration du thème de la protection sociale et du changement climatique dans les

politiques, les institutions de protection sociale, et les actions de renforcement des capacités.

- Appui à la mise en œuvre de *l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes*, auquel le Sénégal a été associé comme pays pionnier, afin de promouvoir une croissance économique et sociale.

95. En Côte d'Ivoire, le projet a plus concrètement démarré en octobre 2022 avec l'arrivée d'un coordonnateur national. Le cadre logique du projet n'a pas été revu, toutefois une feuille de route est en cours d'élaboration avec les parties prenantes, pouvant justifier une mise à jour prochaine du cadre logique. Parmi les activités et livrables envisagés (annexe 6), et selon les informations partiellement communiquées à l'évaluation, le projet a contribué au renforcement des capacités de la Direction générale de la protection sociale; à la formation à distance des acteurs de la protection sociale par les formations du CIF-OIT; à l'évaluation comparative du cadre national de protection sociale en Côte d'Ivoire et des exigences de la convention n° 102; à des campagnes d'enrôlement dans les régions de Didiévi et de Korhogo (encadré 1).

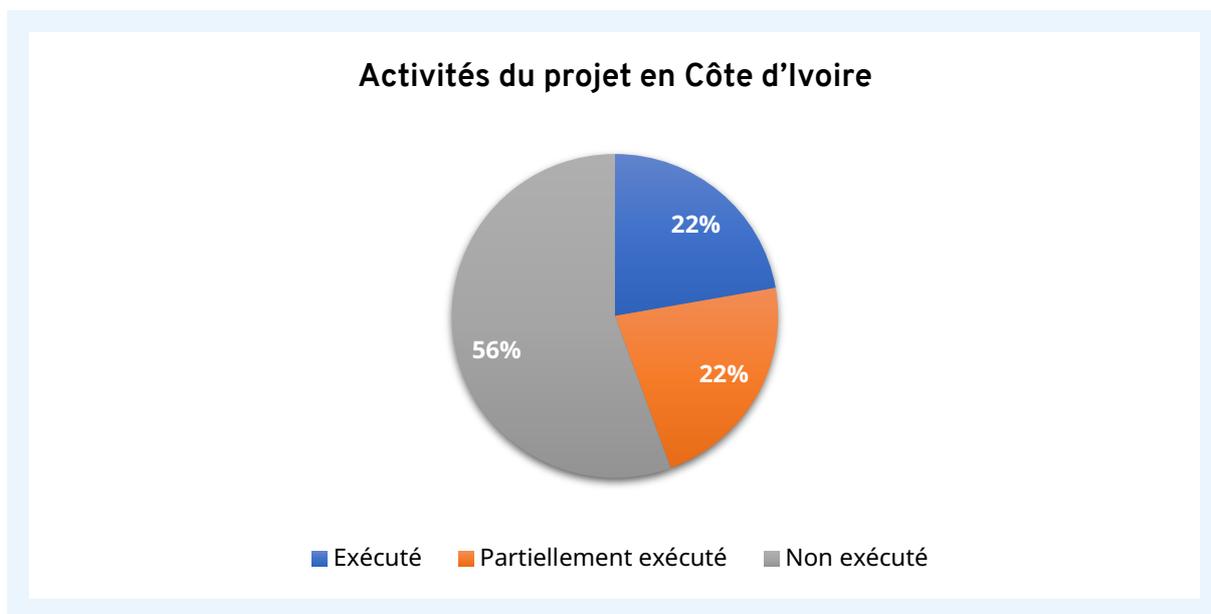
► Encadré 1. Témoignage d'une représentante d'une coopérative agro-pastorale

Le projet est bienvenu pour la coopérative. Un des domaines d'intervention de la coopérative concerne la protection sociale. Le projet a apporté une action de sensibilisation qui était très satisfaisante. Le besoin en protection sociale de la population est énorme. Les coopératives regroupent plus de 2 000 femmes. La CMU et le RSTI permettent aux membres de bénéficier de prestations auxquelles elles n'avaient pas accès auparavant. L'OIT est venu dans la région de Didiévi lors de 2 passages. En 2022, il y a eu un premier passage et des premières concertations avec les chefs des associations et coopératives afin d'expliquer le sens de la protection sociale, pourquoi être protégé, c'est quoi la stratégie de la protection sociale. Puis, en mai 2023, l'OIT est allée de localité en localité pour faire l'enrôlement dans plus de 20 localités. La coopérative a fait une feuille de route et un travail de préparation. Il y a également eu une communication à la radio présentant les possibilités en français et en langue locale. Le préfet a donné son feu vert pour visiter les localités. La population était là et a vu les chefs et le préfet. Tout le monde est sorti, les jeunes, les femmes, les hommes. Il y a eu 1 031 personnes enrôlées en 3 jours. Au départ, il y avait peut-être 10 personnes à peine qui étaient dans le système de protection sociale. Il y avait la motivation. Le projet a donné tous les moyens pour réussir. Les chefs et les membres des localités étaient prêts à faire la cotisation. Les résultats sont durables car la coopérative a fait le suivi derrière. La coopérative a fait le suivi avec une équipe qui travaille sur le terrain qui vérifie si les enrôlés paient les cotisations et sont motivés.

96. En outre le projet a repris la finalisation d'études qui avaient été engagées par le projet UE, conduisant notamment à l'organisation d'un atelier de validation de l'étude sur la «Définition de mécanismes et de modalités de recouvrement de cotisations dues au titre de la couverture maladie universelle et du régime social des travailleurs indépendants par certaines catégories professionnelles»⁶⁰. Le projet soutient également l'élaboration d'une étude sur le financement de la Protection sociale en Côte d'Ivoire. Le graphique 2 indique que la majorité des activités prévues par le projet restent à être engagées (reflétant l'absence de coordonnateur national jusqu'en octobre 2022 et l'absence de projet connexe similaire au projet financé par la Belgique au Sénégal).

⁶⁰ [DEFINITION DES MECANISMES ET MODALITES DE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DUES AU TITRE DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE ET DU REGIME SOCIAL DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS PAR CERTAINES CATEGORIES PROFESSIONNELLES \(socialprotection-pfm.org\)](https://socialprotection-pfm.org)

► **Graphique 2. Statut à mi-parcours des activités du projet en Côte d'Ivoire**



97. Les activités ou livrables mentionnés dans le cadre logique et non développés incluent notamment le renforcement des outils et des capacités d'opérationnalisation des régimes renforcés au sein des institutions de sécurité sociale; le renforcement des outils, procédures et capacités des organisations socio professionnelles; une stratégie intégrée de communication et d'éducation destinée aux acteurs de l'économie informelle: des guides de bonnes pratiques du BIT auprès des partenaires sociaux; une étude d'impact de la protection sociale. Après l'arrivée du coordonnateur national en octobre 2022, le BIT a consulté la Chambre nationale des métiers qui a estimé certains pans du projet dépassés, comme suite aux lois adoptées en 2018⁶¹ et 2019⁶², par exemple l'opérationnalisation de la CNPS et du RSTI démarrée en 2020. En conséquence, le BIT a organisé un atelier de dialogue les 8-9 décembre 2022 sur l'extension de la protection sociale aux travailleurs du secteur informel afin d'intégrer le projet dans les priorités du pays. Une feuille de route (ou plan de travail) en est issue, actuellement en cours de finalisation et de validation par la Direction générale de la protection sociale. Les axes de travail envisagés comprennent par exemple une mise à jour de la politique nationale de l'action sociale; le renforcement de la politique nationale du handicap; l'amélioration des mécanismes et modalités de prélèvement. Les consultations conduites par l'évaluation ont amené des perspectives complémentaires, présentées comme des axes de travail possibles pour le projet, notamment:

- Appui technique à l'élaboration des politiques et de plans d'action devant faire suite à la Stratégie nationale de protection sociale en cours de finalisation. Un appui pourrait être également envisagé à la réalisation d'une analyse systémique de la protection sociale dans le pays, actuellement très fragmentée, contribuant à un renforcement du plaidoyer en faveur d'une expansion du système et à une contextualisation des outils de protection sociale déjà connus.

⁶¹ La loi n° 2014-131 a institué une couverture maladie universelle (CMU) en République de Côte d'Ivoire qui couvre obligatoirement l'ensemble de la population résidant en Côte d'Ivoire. Ce système est effectif depuis le 1^{er} octobre 2018.

⁶² Une loi instituant un régime de sécurité sociale des travailleurs indépendants en République de Côte d'Ivoire a été adoptée en octobre 2019.

- Appui aux campagnes de sensibilisation et d' enrôlement à la CMU et au RSTI, notamment pour le ciblage géographique, sectoriel (par exemple anarcade, cacao), ou socio-démographique et de vulnérabilité (par exemple, femmes, jeunes, personnes avec un handicap, personnes très vulnérables)⁶³. Au titre des axes de travail proposés, les informateurs ont également souligné l'opportunité d'apporter un appui aux organisations professionnelles et sectorielles comme moyen de mise à l'échelle⁶⁴. La Fédération nationale des producteurs de cajou a, par exemple, mentionné l'existence de 19 unions coopératives régionales qui fédèrent 700 coopératives et 200 000 producteurs. Il y a, par ailleurs, près d'un million de producteurs dans la filière café-cacao.
- Appui à la fidélisation des adhérents à la CMU et au RSTI et à la pérennisation des cotisations. Plusieurs axes de travail ont été proposés, comme la création d'un écosystème de microfinancement, la prise en charge dégressive des cotisations, le renforcement des capacités des coopératives et de la productivité des agriculteurs⁶⁵. L'une des contraintes plusieurs fois mise en avant par les informateurs afin d'expliquer la faible durabilité des cotisations concerne cependant la difficulté pour les adhérents d'accéder aux services de santé⁶⁶, notamment suite à un manque de coordination entre le ministère de l'Emploi et le ministère de la Santé, ce qui pourrait également devenir un domaine d'intervention stratégique pour le projet en partenariat avec l'OMS.

98. Plusieurs informateurs en Côte d'Ivoire ont aussi souligné la nécessité d'assurer un ancrage institutionnel au projet au travers de la création ou de son rattachement à un comité de pilotage et de la signature de conventions liant le projet aux institutions nationales y prenant part. Une autre modalité a été évoquée sous la forme d'un accord avec le ministère du Plan, conduisant à un plan de travail annuel budgétisé signé par l'État, et ouvrant une ligne budgétaire dans les institutions concernées. Toutefois, le Bureau du BIT à Abidjan n'a pas indiqué à l'évaluation un souhait de mettre en œuvre le projet selon ce type de modalité⁶⁷.

99. La sous-action 1 en Afrique de l'Ouest prévoyait, par ailleurs, des activités régionales et globales. Prévues dans le cadre logique du projet mais indiquées comme ayant été effectivement appuyées par le projet financé par la Belgique, des consultations ont été organisées avec la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (CIPRES) et la Commission de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) pour initier une collaboration régionale. Au niveau global, le projet a été intégré dans le Programme-phare de l'OIT pour la mise en place de socles de protection sociale pour tous, et autres initiatives

⁶³ Selon l'informateur de la CNAM, il y a 29 millions d'habitants en Côte d'Ivoire mais seulement un peu plus de 4 millions d' enrôlés à la CMU, nonobstant son caractère obligatoire.

⁶⁴ Selon les informateurs de la CNPS, il y a actuellement 300 000 enrôlés au RSTI et 7 millions d'indépendants. Les objectifs de la CNPS sont d' enrôler 500 000 travailleurs indépendants cette année; 1 000 000 l'année prochaine; et 1 500 000 l'année suivante.

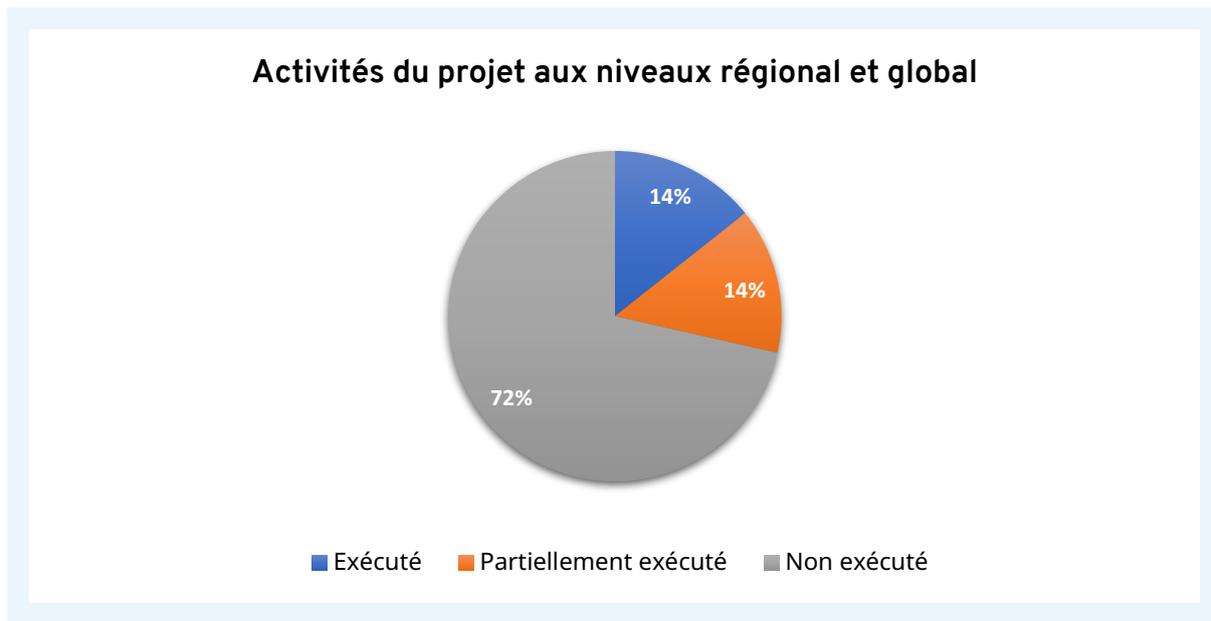
⁶⁵ Les informateurs du MESP ont cité plus particulièrement l'exemple d'un projet ayant soutenu trois coopératives selon une méthode innovante et participative, visant les activités agricoles. L'intervention a mis en œuvre un renforcement des capacités des coopératives et de leurs membres comprenant: i) éducation sur la comptabilité simplifiée, bonne gouvernance, documents administratifs, etc.; ii) renforcement des capacités des agriculteurs sur la production et sur la commercialisation, afin d'essayer de créer des richesses, et, avec les richesses créées: iii) enrôlement dans la CMU et le RSI, les richesses supplémentaires permettant de régler les cotisations de protection sociale.

⁶⁶ Les informateurs ont rapporté plusieurs exemples, tels l'absence dans les pharmacies du panier de médicaments qui est remboursé par la CMU; le manque de capacité des services de santé qui ne peuvent convenir de rendez-vous à une échéance raisonnable; l'absence de dispensaire dans les zones rurales.

⁶⁷ L'OIT a développé et peut recourir à une modalité de «Implementation Agreement» afin de permettre la mise en œuvre d'activités par des tiers.

globales. Par ailleurs, le projet a développé une synergie avec la composante GREEN JOBS du partenariat cadre de la France avec le BIT, la dimension sociale de la transition écologique, grâce à un co-financement avec l'AFD pour l'élaboration en 2023 d'études de faisabilité de la protection sociale en appui aux politiques climatiques au Sénégal et en Côte d'Ivoire, destinées à construire des opportunités programmatiques nationales d'extension de la protection sociale à l'économie verte, notamment en relation aux régimes simplifiés pour les artisans. La composante globale du projet a également appuyé financièrement la production et la dissémination de la version française du Guide de l'OIT sur l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle⁶⁸. Cette version française, qui s'ajoute aux versions existantes en anglais, portugais et russe, a été augmentée de contenus ciblant l'extension de la protection en santé, à la demande des pays africains francophones. La plate-forme électronique liée au guide est aussi disponible en français⁶⁹ et offre des ressources pertinentes pour l'extension de couverture, y compris par des approches sectorielles. La composante globale du projet appuie aussi le développement de la version francophone de l'initiative interagence TRANSFORM qui, à la demande de l'Union africaine, a développé des outils de renforcement des capacités des décideurs et des praticiens de la protection sociale à partir d'une approche participative, pragmatique et ancrée localement. Le graphique 3 indique cependant des progrès à renforcer sur cette sous-composante du projet, de par ailleurs ambitieuse.

► **Graphique 3. Statut à mi-parcours des activités du projet au niveaux régional et global**

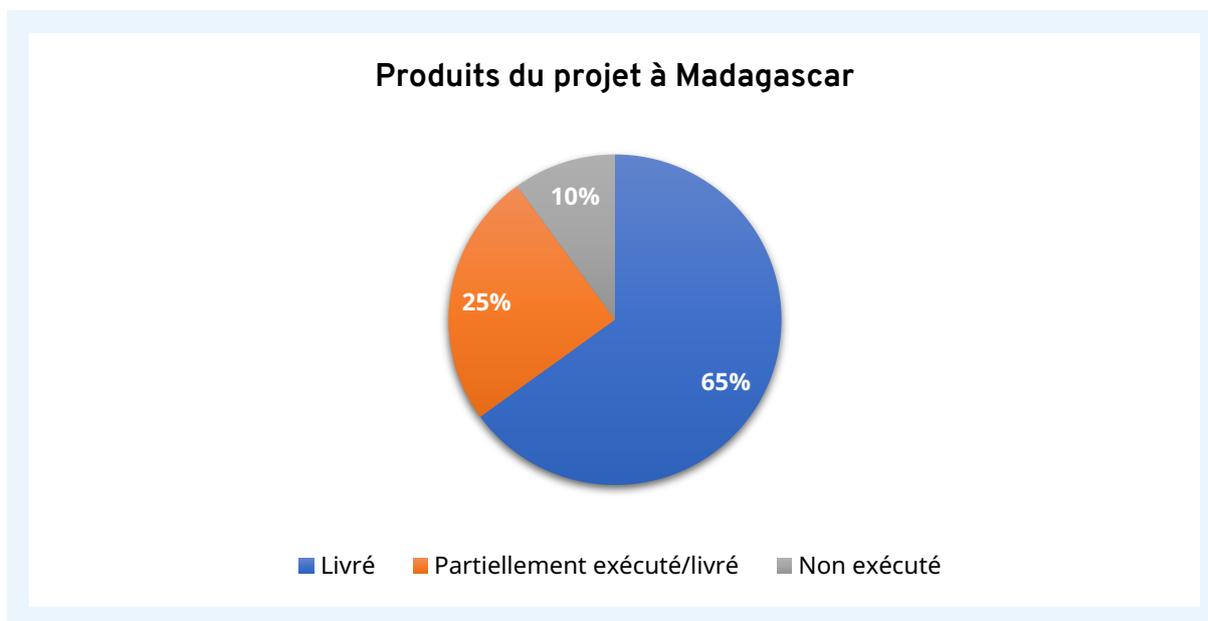


100. Les accomplissements du projet à Madagascar, selon le cadre logique et les informations partiellement communiquées à l'évaluation, sont rapportés en annexe 6. Le graphique 4 indique que la majorité des produits figurant au cadre logique ont été livrés ou partiellement livrés, certains étant notamment soumis à la ratification du code du travail.

⁶⁸ [RessourcePDF.action \(social-protection.org\)](https://www.social-protection.org)

⁶⁹ <https://www.social-protection.org/gimi/Course.action?id=9&lang=FR>

► **Graphique 4. Statut à mi-parcours des activités du projet à Madagascar**



101. Les activités et réalisations suivantes du projet à Madagascar ont été mises en avant par les informateurs de l'évaluation:

- **Réalisation d'une étude sur les facteurs incitatifs et les contraintes pour l'amélioration de la SST dans la construction à Madagascar**⁷⁰: L'étude a été validée lors d'un atelier en octobre 2022 avec la participation de 20 représentants (5 femmes) des principales parties prenantes du projet.
- **Appui au processus de refonte du code du travail de Madagascar**: Les dispositions générales en matière de SST ont été renforcées et alignées à celles des conventions n^{os} 155, 161 et 187 de l'OIT en matière de SST. Le Code du travail est en cours de ratification.
- **Appui au processus de ratification des conventions n^{os} 155, 161 et 187**: Les conventions ont été ratifiées en juin 2023 par Madagascar.
- **Étude du rôle et de l'impact de la masculinité sur la SST dans le BTP à Madagascar**: Les informateurs ont souligné le caractère innovant de cette étude dont la publication était prévue pour juin 2023.
- **Organisation ou contribution à des événements assurant la promotion de la SST**:
 - Contribution du projet aux la Journées mondiales de la SST en avril 2021 et 2022.
 - Soutien au Business Forum sur le Travail décent dans les chaînes d'approvisionnement, organisé en novembre 2022 par les projets VZF, Better Work et Trade for Decent Work.
- **Élaboration d'une planification stratégique globale de l'inspection du travail**: Le projet a organisé un atelier de planification stratégique globale de l'Inspection du travail malagasy. Pendant cinq jours, les représentants des directions centrales et des directions régionales ont analysé les secteurs et les thématiques à contrôler en priorité lors des visites de l'Inspection du travail pour l'année 2023. Selon les informateurs, cela a permis de faire une percée dans le milieu du BTP, pour constater les conditions de travail autant socio-économiques que sur le plan de la sécurité et santé. Par voie de conséquence, cela a été une opportunité d'effectuer des sensibilisations et d'émettre des recommandations afin de régulariser et mettre aux normes les situations.

⁷⁰ [wcms_864256.pdf \(ilo.org\)](https://www.wcms.ilo.org/864256.pdf)

- **Collaboration avec les entreprises françaises du BTP opérant à Madagascar:** Plusieurs entreprises multinationales opérant dans le secteur de la construction ont collaboré à la mise en œuvre du projet, notamment SOGEA SATOM du Groupe Vinci, EIFFAGE, et Colas Madagascar. Les informateurs ont rapporté comme l'un des bénéfices du projet la possibilité qu'il offre de s'appuyer sur l'OIT comme mécanisme d'engrenage faisant le lien avec les autorités locales, permettant notamment de discuter des textes présentés au niveau de la réglementation et de soumettre des avis.
- **Collaboration avec les organisations représentatives des employeurs:** Plusieurs séances de travail ont été organisées avec des membres du SEBTP, conduisant notamment à la nomination d'un vice-président en charge de la SST et de la formation au sein du SEBTP, appuyé par une Commission SST regroupant les responsables SST de quelques entreprises membres du SEBTP, en particulier les multinationales.
- **Renforcement de l'enseignement de la SST dans les écoles de formation:** Le développement de curricula de formations SST est en cours au sein de la Direction des curricula et de l'assurance qualité du ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle. En outre, une collaboration a été engagée avec le CNEF BTP (e.g. formation de coachs). L'AFD à Madagascar a également livré un accord de principe quant au renforcement de la SST au sein des établissements enrôlés dans la deuxième phase du projet FORMAPRO BTP. Selon les informateurs, les interventions en cours conduisent, d'une part, à une amélioration de la qualité des formations SST et, d'autre part, à un ciblage tout à la fois plus large et mieux centré.
- **Sensibilisation et renforcement des capacités des plusieurs groupes de parties prenantes:** Au total, le projet a contribué à former ou sensibiliser à la SST plus de 2 900 personnes (tableau 8).

► **Tableau 8. Récapitulatif des personnes formées/sensibilisées par le projet à Madagascar entre janvier 2021 et décembre 2022**

Cibles	Effectif formé						
	2021-22			2023			TOTAL
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Formation/renforcement des capacités d'intervention							
Inspecteurs et contrôleurs du travail et des lois sociales (ICTLS)	107	127	234	-	-	-	234
Directeurs/trices d'entreprises de BTP (PME)	30	15	45	-	-	-	45
Chefs de chantiers/ingénieurs de contrôle/surveillants de chantier	91	31	122	-	-	-	122
Représentants des travailleurs (délégués du personnel, délégué syndicaux, membres comités sécurité et santé au travail) de divers secteurs d'activités (construction /fabrication, textile, services, etc.)	219	183	402	219	116	335	737
Élèves inspecteurs du travail en formation à l'ENAM	18	32	50	-	-	-	50
Enseignants des LTP	-	-	-	23	1	24	24
Total 1	465	388	853	242	117	359	1 212

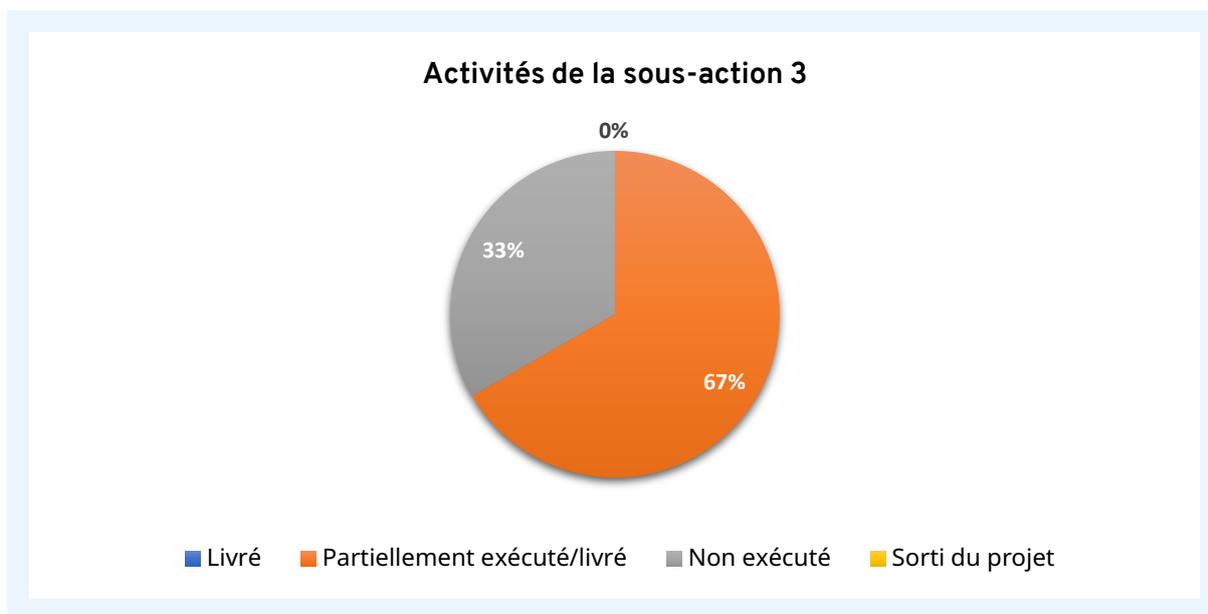
Cibles	Effectif formé						
	2021-22			2023			TOTAL
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Sensibilisation générale sur la SST							
Responsables des établissements de formation en BTP/secteur privé/organisations de travailleurs	39	27	66	-	-	-	66
Chefs d'entreprise	113	41	154	-	-	-	154
Étudiants en formation en BTP	85	25	110	-	-	-	110
Étudiants en formation continue au sein de l'ENAM	48	45	93	34	27	61	154
Travailleurs en approche HIMO structurée	276	224	500	-	-	-	500
Acteurs des différentes phases de projets de construction	28	12	40	-	-	-	40
Grand public et tous acteurs confondus (JMSST 2022)	49	76	125	-	-	-	125
Étudiants (JMSST 2023)	-	-	0	-	-	384	384
Employeurs/Travailleurs (JMSST 2023)	-	-	0	-	-	212	212
Total 2	638	450	1 088	34	27	657	1 745
TOTAL GÉNÉRAL	1 103	838	1 941	276	144	1 016	2 957

102. Compte tenu de l'avancement et des accomplissements du projet à Madagascar, les perspectives des informateurs consultés par l'évaluation sur certaines des réalisations rapportées ci-dessus sont présentées dans la prochaine section (Durabilité).

103. La **sous-action 3** a finalisé une revue de la littérature concernant les différents mécanismes d'articulation entre services de santé en milieu de travail et systèmes de protection sociale en santé. Cet exercice a montré le peu de données secondaires disponibles pour les pays en développement. La rédaction de la revue de portée est en cours et a été annoncée⁷¹. La soumission de l'article à la Revue internationale de sécurité sociale est prévue pour le printemps 2023. La revue de portée a également été soumise à la 8^e Conférence sur la réglementation du travail décent de l'OIT (Regulating Decent Work) dans le cadre d'un appel à articles. Les produits de cette sous-action, comme indiqués dans le cadre logique, sont en cours de développement (graphique 5).

⁷¹ [Institutional Linkages Between National Social Health Protection and Occupational Health Services Systems: A Scoping Review \(protocols.io\)](https://www.protocols.io)

► **Graphique 5. Statut à mi-parcours des activités de la composante recherche du projet**



Dans quelle mesure l'association des trois sous-actions dans le cadre d'un même projet favorise-t-elle la mise en œuvre des interventions, leur suivi et leur évaluation?

104. L'évaluation de mi-parcours n'est pas parvenue à identifier d'élément tendant à indiquer que l'association des trois sous-actions dans le cadre d'un même projet avait favorisé la mise en œuvre des interventions, leur suivi, et leur évaluation. Le cadre logique du projet n'envisageait pas d'activité et de produit conjoint entre les sous-actions et la mise en œuvre du projet a poursuivi cette conception, ne donnant pas lieu à des collaborations, synergies ou effets d'échelle. À contrario, le personnel technique comme administratif s'est interrogé sur la possibilité de coûts de transaction mécaniquement plus élevés par suite de la centralisation de la structure de gestion du projet et de son budget.

Le projet a-t-il réalisé une adéquate implication et consultation des mandants tripartites et autres bénéficiaires directs dans les phases de planification intermédiaires, de mise en œuvre et de suivi-évaluation?

105. Les informateurs consultés par l'évaluation au **Sénégal** ont rappelé qu'il existe un cadre stratégique de pilotage de la réforme du RSPC⁷², présidé par le ministre chargé du travail et de la sécurité sociale, et comprenant institutions nationales ainsi représentations des employeurs et des travailleurs. Selon les informateurs, le Comité de pilotage mis en place par cet arrêté est une plateforme de consultation tripartite efficace. Les représentants de travailleurs ont par exemple mentionné avoir émis des réserves sur les modalités de couverture de la CMU, réserves prises en compte par le ministère grâce au soutien du BIT⁷³.

⁷² [RessourcePDF.action \(social-protection.org\)](https://ressourcepdf.action-social-protection.org)

⁷³ Selon les informateurs, le BIT a appuyé l'intégration de la CMU dans le code de la sécurité sociale, lui apportant un aspect juridique au CMU. Précédemment, la CMU avait élaboré un projet de loi sur la protection sociale universelle, mais le Président a demandé qu'il n'y ait pas une loi séparée. Le BIT a donc organisé une rencontre avec toutes les parties, d'abord une rencontre informelle, puis un atelier, avec le ministère du Travail et le ministère en charge de la CMU, conduisant à l'intégration de la CMU dans le code de la sécurité sociale. Il y a toutefois eu des difficultés avec les syndicats, conduisant le BIT à organiser un atelier avec la

Les informateurs ont cependant indiqué que la participation du BIT dans ce Comité de pilotage s'est jusqu'à présent appuyée sur le projet financé par la Belgique et pourrait, à l'avenir, bénéficier d'une représentation commune avec le projet financé par la France. À ce titre, il est à rappeler que selon le PRODOC, des comités directeurs nationaux devaient être établis dans chaque pays et bénéficier du soutien national du projet. Ces comités devaient comprendre des représentants des gouvernements, des partenaires sociaux et d'autres acteurs concernés qui jouent un rôle dans la mise en œuvre nationale du projet.

- 106.** En **Côte d'Ivoire**, un Atelier de dialogue social organisé en décembre 2022 sur l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle a permis de réunir 24 participants, notamment le ministère de l'Emploi et de la protection sociale, la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), et des travailleurs. Entre autres objectifs, cet atelier visait l'adoption d'un plan d'action permettant d'intégrer le projet dans les actions du gouvernement. Selon les informateurs, la mise en place d'une structure de gouvernance tripartite du projet ou l'insertion du projet dans une structure semblable déjà existante permettrait de renforcer l'implication des mandants dans les phases de planification intermédiaires, de mise en œuvre et de suivi-évaluation du projet. En outre, comme indiqué dans le précédent paragraphe, cela permettrait d'aligner le projet avec le PRODOC qui stipulait d'instaurer un comité directeur national dans chaque pays.
- 107.** La planification et la mise en œuvre du projet à **Madagascar** a adopté une démarche tripartite intégrant les travailleurs et les employeurs. Différents éléments indiquent l'appropriation du projet par les mandants, certains provenant des liens préalablement établis par le projet VZF textile comme illustré par la lettre conjointe de soutien au projet VZF (textile) signée en juin 2022 par la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Fonction publique et des lois sociales (MTEFPLS), le président du Groupement des entreprises de Madagascar (GEM) et le Coordonnateur général de la Conférence des travailleurs de Madagascar (CTM).
- 108.** Les employeurs membres du SE BTP consultés par l'évaluation ont salué les actions de facilitation de l'OIT qui ont notamment permis leur participation à la revue de textes de loi et à la communication de leurs commentaires au ministère. Les bénéfices de ces consultations ont été aussi notés par la fédération des PME, qui a fait part à l'évaluation de son intérêt de participer à l'avenir à la préparation des textes réglementaires. La mise en œuvre du projet a impliqué les employeurs, qui ont également souhaité être formés à la SST et ont, par ailleurs, contribué aux formations, par exemple en intervenant pour partager leur expérience et/ou en donnant accès à des sites pour permettre des visites. Ces formations ont été bien accueillies par les entreprises rencontrées par l'évaluation, qui ont préconisé d'en faire également bénéficier les responsables techniques qui octroient les permis de construire au niveau des communes. Les représentants des employeurs ont aussi été mobilisés sur les politiques de contrôle, permettant à l'inspection du travail de contrôler les chantiers.
- 109.** Les représentants des travailleurs ont indiqué être parties prenantes du projet. Après avoir ciblé le secteur textile au début du projet VZF, l'extension au secteur de la construction a été trouvée pertinente en raison du risque élevé d'accidents du travail. Cependant, le travail des représentants des travailleurs dans le secteur de la construction a été perçu difficile par suite du taux de syndicalisation très bas dans ce secteur et de la prévalence du travail informel sur les chantiers. Néanmoins le projet a contribué à former les délégués du personnel qui à leur tour forment les pairs. L'importance de former les responsables syndicaux a été mise en

CMU afin que la CMU puisse expliquer aux syndicats. Maintenant, la CMU a une section entière dans ce code pour les travailleurs du secteur informel. Cette collaboration avec le BIT sur la réforme a débuté au 3^e trimestre 2021.

avant face au niveau d'éducation des travailleurs de la construction qui sont en grande partie des travailleurs journaliers (maçons, ouvriers, etc.) aux compétences insuffisantes pour former d'autres travailleurs. Selon les informateurs, les retours des travailleurs après leur formation confirment un changement de comportement des employeurs suite à leur dialogue social.

110. En ce qui concerne la **sous-action 3**, l'étude de cas au Viet Nam se base sur une étude précédente qui a fait l'objet d'un atelier de restitution à l'ensemble des parties prenantes. Pour l'étude de cas en développement, les consultations vont cibler:

- o le ministère de la Santé, les départements: i) assurance santé, ii) définition des maladies professionnelles, iii) SST, iv) cliniques d'entreprises;
- o le ministère du Travail;
- o les deux instituts en charge de la SST;
- o la Caisse de sécurité sociale;
- o VGCL (représentants des travailleurs);
- o le PCCI (représentant employeurs).

111. Les parties prenantes seront ainsi informées de l'étude par le consultant national. Une fois l'étude de cas développée, un atelier sera organisé avec l'ensemble des personnes consultées afin de formuler/discuter les recommandations provenant de l'étude.

Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à opérer des changements en faveur des bénéficiaires finaux?

112. Compte tenu du calendrier différencié de mise en œuvre des sous-actions du projet, les interventions au **Sénégal** ont contribué à des changements qui doivent principalement aux activités et ressources du projet financé par la Belgique, telle la création et l'opérationnalisation de la Mutuelle sociale nationale des artisans, qui donne désormais accès à ses 8 000 membres à un paquet d'assurance maladie sociale adapté à leurs besoins et capacité contributive.

113. En **Côte d'Ivoire**, les changements opérés par le projet en faveur des bénéficiaires finaux sont principalement à déduire des campagnes d'enrôlement qui ont été soutenues par le projet. Dans la région de Didievi par exemple, ce sont plus de 1 000 personnes qui se sont enrôlées dans le système de protection sociale. Le projet a également opéré un renforcement de capacités en faveur de bénéficiaires intermédiaires au travers d'activités de formation, dont ont bénéficié cinq membres du personnel de la DGPS.

114. Les activités de sensibilisation et de formation mises en œuvre à **Madagascar** auprès des entreprises, des travailleurs et de leurs représentants, et des inspecteurs du travail ont contribué à une meilleure connaissance de la SST ainsi qu'à de nouvelles pratiques. En termes de renforcement des capacités, la formation des formateurs montre l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences. Selon les représentants des travailleurs, les retours des travailleurs après leur formation confirment un changement de comportement des employeurs suite à leur dialogue social. Le projet HIMO offre un autre exemple de mise en œuvre des modalités de prévention et sécurité avec des mesures telles que l'affichage du nom et contact du médecin sur un panneau, la mise en place d'un cahier de visite, l'instauration du respect de la pause pour s'hydrater, ou l'instauration de l'hygiène des mains sur chantier. Selon un membre d'un groupement d'entreprises malgaches, le projet a eu des effets concrètement positifs sur les bénéficiaires finaux dans le sens où *«Le niveau de fréquence des AT selon notre système de contrôle au niveau du CNAPS s'est amélioré»*. Un représentant de la CNAPS a également indiqué que *«La sécurité sociale pour le travail décent est toujours notre objectif principal et la finalité de toutes nos actions, mais depuis la collaboration*

avec le VZF du BIT, l'amélioration et la préservation de la santé et des conditions sanitaires du travailleur est devenue l'enjeu majeur. Cela a facilité le processus de réforme du code de la sécurité sociale qui est en cours et mené en collaboration avec le BIT, le ministère du travail et les membres du conseil d'administration du CNAPS. En outre, la CNAPS aide les entreprises actuellement à élaborer leur document unique d'évaluation des risques professionnels, qui doit normalement être réalisé en collaboration avec le ministère. Et le ministère a également participé à l'élaboration du label SST de la CNAPS. La prise en compte de la SST au niveau de la direction de la CNAPS s'est améliorée et le suivi des interventions est plus important. [...] Nous pouvons partager les bases de données qui démontrent les impacts de la SST avec toutes les parties prenantes pour aider à sensibiliser les entreprises.» Les informateurs ont cependant mis aussi en avant plusieurs facteurs limitant les effets transformatifs du projet (voir Durabilité).

5.5. Durabilité

Y a-t-il des mesures en place pour contribuer à la durabilité des bénéficiaires de l'intervention une fois le projet terminé?

- 115.** En Afrique de l'Ouest, le contexte politique, réglementaire et législatif est favorable à la durabilité des bénéficiaires de l'intervention. Au **Sénégal** par exemple, la CMU a été intégrée dans le code de la sécurité sociale. Le projet peut, par ailleurs, s'appuyer sur les interventions passées et à venir du projet financé par la Belgique, qui a été prolongé jusqu'en décembre 2025. Plusieurs facteurs peuvent être pris en compte par le BIT afin d'envisager un renforcement de la durabilité des bénéficiaires du projet, en premier lieu le recrutement d'un coordonnateur national, la mise en place ou la représentation du projet dans une structure de gouvernance tripartite nationale, la mise à jour du cadre logique et l'élaboration d'un plan de travail qui tienne compte, d'une part, des évolutions du contexte national et des priorités des mandats depuis 2020 et, d'autre part, des produits déjà livrés ou prévus par d'autres projets connexes (e.g. projet financé par la Belgique).
- 116.** En **Côte d'Ivoire**, l'environnement politique et réglementaire est également favorable à la durabilité des bénéficiaires du projet, notamment avec la récente ratification de la convention n° 102. Tout comme au Sénégal, le projet peut bénéficier d'un renforcement de son ancrage institutionnel avec notamment la mise en place ou le rattachement à une structure de gouvernance qui renforce la visibilité du projet, la signature de conventions avec les partenaires nationaux associés à sa mise en œuvre afin notamment que les activités du projet soient intégrées dans le plan de travail annuel de ces institutions, la mise à jour du cadre logique et l'élaboration d'une feuille de route ou d'un plan d'action qui tienne compte des évolutions du contexte national et des priorités des mandats ainsi que des opportunités de synergies et partenariats notamment avec les entités du SNU.
- 117.** L'environnement normatif réglementaire à **Madagascar** est également porteur de durabilité, avec les autorisations récentes de ratification des conventions n°s 155, 161 et 187. La durabilité des bénéficiaires du projet peut également s'appuyer sur plusieurs actions déjà mises en œuvre ou amenées à se poursuivre, comme la désignation d'un vice-président et d'une Commission SST au SE BTP; la mise en œuvre par l'Inspection du travail d'une planification stratégique qui a été une opportunité d'effectuer des sensibilisations et d'émettre des recommandations afin de régulariser et mettre aux normes les situations; l'intégration ou le renforcement de la SST dans les curricula de formation, par exemple à l'ENAM. Des interventions complémentaires ont aussi été préconisées par les informateurs afin de renforcer la pérennisation des bénéficiaires du projet, en particulier poursuivre le soutien technique du BIT à la révision et à la ratification du code du travail et ultérieurement,

à sa mise en œuvre⁷⁴; inclure la SST dans le dossier d'appel d'offres des marchés publics ainsi que normaliser son intégration dans le cahier des charges des entreprises afin que l'attribution des marchés selon le système du «moins disant» ne se fasse pas au préjudice du coût de la SST; soutenir les entités qui font des efforts pour mettre en place des Commissions SST (CSST) dans les entreprises; faciliter la promotion du nouveau label SST CNAPS-SMT, une mesure d'incitation sous forme de récompense en étoile ou barème pour les entreprises méritantes; renforcer la gestion et la formalisation des entreprises⁷⁵ et promouvoir l'élaboration d'un plan d'action SST pour chaque entreprise; plaider pour un dialogue en faveur de l'établissement d'une culture de prévention de la SST entre les travailleurs et les responsables Hygiène Sécurité Environnement (HSE); faciliter l'obtention des EPI lorsque la loi les rend obligatoires.

- 118.** En ce qui concerne la **sous-action 3**, le but est de transformer les résultats de la recherche en conseils techniques pour aider les pays à mettre à jour les politiques et les législations, à mettre en place davantage de modèles au niveau national, conduisant à des projets de développement rural sur le terrain. Selon les informateurs, des outils et des conseils seront fournis par le BIT, mais l'accent sera mis sur les projets pratiques de coopération au développement. Ces éléments restent cependant à être plus précisément qualifiés, planifiés, et possiblement soutenus.

Les capacités des partenaires d'exécution ont-elles été suffisamment renforcées pour assurer la durabilité des résultats?

- 119.** Divers ateliers et formations mis en œuvre par le projet financé par la Belgique au **Sénégal** et ayant également reçu un soutien du projet français ont contribué au renforcement des capacités des acteurs nationaux. Les informateurs ont cependant indiqué que le nouveau Code de la Sécurité sociale dont l'acceptation est envisagée pour le 2e semestre 2023 sera suivi de décrets d'application et d'une mise en œuvre qui requiert expertise technique, sensibilisation, et développement des capacités.
- 120.** En **Côte d'Ivoire**, les informateurs ont fait état d'un besoin persistant de renforcement des capacités visant à permettre aux adhérents de la CMU et du RSTI d'acquitter leurs cotisations, i.e. d'un besoin en renforcement des capacités appuyant la génération de revenus. L'exemple plus particulièrement mis en avant par plusieurs informateurs est celui de l'appui éducatif à apporter aux coopératives agricoles en termes de comptabilité simplifiée, bonne gouvernance, documents administratifs, etc. et aux agriculteurs en termes de renforcement des capacités de production et de commercialisation, avec pour objectif que les richesses supplémentaires permettent de prendre en charge les cotisations. Un besoin a également été mentionné en termes de renforcement des capacités de prise en charge des agents d'accueil de la CMU à travers le pays.
- 121.** À **Madagascar**, le projet a livré de nombreuses formations ciblant notamment les formateurs et contribué à insérer ou renforcer la SST dans les curricula des institutions et organismes de formation. Cependant les informateurs ont rappelé que la SST est *«une science qui évolue et qui nécessite des recyclages et une mise à jour des connaissances.»* Il est perçu par exemple nécessaire de continuer à renforcer les connaissances juridiques des entreprises et des agents de l'État dans le domaine de la SST, ou d'envisager des ateliers d'échange pour améliorer la formation SST entre formateurs qui connaissent déjà leurs domaines. Il est

⁷⁴ Selon un informateur, le code du travail en phase de ratification comporte près de trente articles sur la SST qui constitueront la source d'une politique nationale de SST.

⁷⁵ L'économie informelle représente encore la première source de création d'emplois à Madagascar. En 2012, elle fournissait 95,1 pour cent de l'emploi total dans le pays.

également opportun d'envisager des approches tenant compte de la culture sociale et des spécificités de chaque région de l'île ainsi que du niveau d'éducation des travailleurs. Selon un informateur, la formation itérative et visuelle pour les travailleurs comme la boîte à outils de AMIT qui a été utilisée tous les lundis matin pendant le projet HIMO d'assainissement est un exemple d'approche efficace compte tenu du fait que *«plus de 90 pour cent des travailleurs du secteur de l'assainissement sont analphabètes»*.

► Conclusions

Pertinence

122. Les objectifs du projet sont pertinents, alignés avec le mandat du BIT ainsi qu'avec les objectifs de développement internationaux. Le projet concourt à la mise en œuvre et au respect de conventions signées par les pays cibles et à la réalisation de politiques et stratégies nationales. Au Sénégal, en Côte d'Ivoire et à Madagascar, les mandants tripartites consultés par l'évaluation ont rapporté que les interventions du projet contribuaient à répondre à leurs besoins dans les domaines de la protection sociale et de la SST. Les actions mises en œuvre par le projet ont été développées en consultation avec les parties prenantes et bénéficiaires. Par ailleurs, la composante recherche du projet (sous-action 3) vise à combler un manque significatif de données et de connaissances sur l'intégration et la coordination des politiques nationales en matière de protection sociale en santé et de service de santé au travail, dans la perspective de réaliser le potentiel d'une meilleure articulation entre ces services.

Cohérence

123. Les activités mises en œuvre par le projet et les produits livrés au Sénégal, en Côte d'Ivoire, et à Madagascar sont cohérents par rapport aux objectifs assignés. La sous-action 1 est alignée et contribue aux objectifs du Programme Phare de l'OIT pour la mise en place de socles de protection sociale pour tous. La sous-action 2, quant à elle, s'intègre dans le cadre plus large des outils développés et mis en œuvre par le VZF au niveau global et du Programme-phare sécurité et santé pour tous de l'OIT. Chaque sous-action décrit une chaîne de résultats simplifiée mais logique. Des complémentarités fortes ont été établies et exploitées entre le projet et d'autres interventions mises en œuvre par le BIT dans les pays cibles, ainsi qu'avec des partenaires du SNU. Au Sénégal et en Côte d'Ivoire, par exemple, les équipes du BIT lient et mettent en œuvre les différents projets dans le domaine de la protection sociale comme formant et participant à une démarche programmatique. Toutefois, dès son lancement, la sous-action 1 dans ces pays aurait dû être financièrement en mesure de mieux établir des priorités avec les interventions connexes et de prendre en charge leur exécution. En outre, considérées dans leur globalité, les trois sous-actions du projet montrent avoir été conçues comme poursuivant un objectif de développement propre ou indépendant sans viser à des synergies entre composantes, limitant la cohérence d'ensemble du projet.

Efficiences

124. Le projet a été mis en œuvre de telle façon à séquencer les interventions et concentrer les ressources en apportant tout d'abord un appui à la SST à Madagascar avant de soutenir plus particulièrement la protection sociale en Afrique de l'Ouest. Cette approche a permis de réduire l'effet de dispersion auquel la conception de sous-actions indépendantes sur des aires géographiques distinctes exposait le projet. Durant cette phase, le projet a notamment pu bénéficier de fortes complémentarités avec un projet financé par la Belgique au Sénégal et faire fructifier les synergies entre les projets VZF textile et VZF construction à Madagascar. Toutefois, l'architecture globale du projet n'a pas favorisé la création de synergies qui auraient été source d'une plus grande efficacité. L'évaluation n'a pas identifié de bénéfice de coût ou d'échelle à l'agrégation des sous-actions 1 et 2 dans un même projet.

Effacité

- 125.** En Afrique de l'Ouest, la progression du projet a été variable. Pour le Sénégal, elle s'est principalement appuyée sur la mise en œuvre d'un projet financé par la Belgique dont les activités et livrables ont formé le plus clair des accomplissements recensés par le projet financé par la France au titre de leur appartenance au cadre logique de ce dernier. L'absence d'un coordonnateur national de projet a été une contrainte forte limitant l'exécution du projet. Pour la suite, il semble opportun de revoir les réalisations accomplies, l'évolution des contextes nationaux et priorités des mandants, interventions connexes en cours ou sur le point de cesser, et partenariats existants ou potentiels afin de déterminer les activités les plus propices à l'accomplissement des résultats initialement formulés. Différentes options ont été apportées à l'évaluation, notamment appuyer l'extension verticale et/ou horizontale du RSPC et l'identification de mécanismes de financement innovants; appui au paramétrage et à l'opérationnalisation de la CMU; appui au renforcement de la transition écologique; appui à la mise en œuvre de *l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes*.
- 126.** Pour la Côte d'Ivoire, les activités du projet ont démarré avec l'arrivée du coordonnateur national en octobre 2022. Une feuille de route est en cours d'élaboration avec les parties prenantes afin de déterminer les actions à mettre en œuvre durant la période restante. Les axes d'intervention présentés à l'évaluation comme susceptibles de concourir au mieux à la réalisation des résultats poursuivis ont des périmètres et des ambitions de portées différentes. L'apport d'un appui technique à l'élaboration des politiques et de plans d'actions devant faire suite à la Stratégie nationale de protection sociale en cours de finalisation propose au projet d'avoir une influence stratégique à moyen ou long terme avec des effets tout d'abord indirects pour les bénéficiaires finaux. Un appui aux campagnes de sensibilisation et d'enrôlement propose au projet d'avoir une valeur ajoutée à court terme qui répond fortement à l'agenda politique du pays mais manque de résoudre les difficultés de cotisation des adhérents à la CMU ou au RSTI. L'appui à la pérennisation des cotisations via par exemple un soutien au renforcement des capacités de génération de revenu des adhérents est une approche visant à la durabilité des bénéfices du projet et à des résultats à moyen terme. De même, le soutien à l'amélioration de l'accès aux services de santé est une option forte pour le projet dans une perspective de valeur à moyen terme. Considérant les ressources restant au projet en Côte d'Ivoire, il semble opportun pour le projet, tout comme au Sénégal, de revoir les réalisations accomplies, l'évolution des contextes nationaux et priorités des mandants, les interventions connexes et partenariats existants ou potentiels afin de déterminer les activités les plus propices à l'accomplissement des résultats recherchés.
- 127.** À Madagascar, la sous-action 2 a livré de nombreux produits et fait l'objet d'un très fort soutien de la part des mandants tripartites, qui reconnaissent la valeur ajoutée du projet et demandent sa prolongation. La finalisation de plusieurs activités est en attente de la ratification du code du travail. Selon les états financiers obtenus par l'évaluation le 10 mai 2023, environ 150 000 USD restent disponibles à la sous-action 2.

Durabilité

- 128.** La durabilité des bénéfices du projet au Sénégal s'appuie sur l'agenda national dont le projet s'est fait l'écho, c'est-à-dire le cadre réglementaire et législatif en cours de développement ou mis en œuvre dans le pays ainsi que les besoins en termes de renforcement des capacités et d'expertise technique concourent à l'adoption des produits du projet. L'extension du projet financé par la Belgique est un facteur supplémentaire de durabilité. Parmi les actions à

envisager pour renforcer la durabilité des bénéfices du projet, la participation du projet aux organes de pilotage de la réforme phare de mise en place du RSPC ainsi que le recrutement d'un coordonnateur national semblent opportuns.

- 129.** Le dialogue social initié par le projet en Côte d'Ivoire est l'un des éléments pouvant concourir à la durabilité des bénéfices du projet. L'établissement de conventions entre le BIT et les institutions nationales contribuant à la mise en œuvre du projet est un facteur supplémentaire à prendre en considération. La ratification de la convention n° 102 ouvre également une nouvelle fenêtre d'opportunité pour le projet et la durabilité de ses bénéfices.
- 130.** À Madagascar, plusieurs produits du projet comme l'appui au processus de refonte du Code du travail de Madagascar, la nomination d'un vice-président en charge de la SST et de la Formation au sein du SEBTP, la mise en place de curricula de formation dans plusieurs établissements d'enseignement, la formation de plusieurs centaines de bénéficiaires, notamment inspecteurs du travail et représentants des travailleurs, permettent d'envisager une durabilité importante des bénéfices du projet. Celle-ci peut être renforcée durant la période restante par diverses actions, comme l'appui à l'ajout de la SST dans le dossier d'appel d'offres des marchés publics, le soutien aux entités qui font des efforts pour mettre en place des commissions SST, l'actualisation et la poursuite des formations.

► Leçons apprises et bonnes pratiques

- **Leçon 1:** La mise en œuvre d'un projet peut bénéficier d'une approche programmatique qui tirera dès lors avantage à en adopter certains outils mais doit préserver une lecture désagrégée des contributions et résultats.
- **Leçon 2:** La mise en œuvre d'un projet dont les ressources sont limitées peut bénéficier d'une approche phasée afin de constituer dans un premier temps une réserve budgétaire qui assurera une plus forte capacité d'intervention dans la période suivante mais cette démarche reste confrontée à d'importantes contraintes tendant à indiquer qu'il est préférable d'éviter d'initier un projet en combinant divers éléments disparates ayant des cadences de financement distinctes.
- **Leçon 3:** L'appropriation du projet par les partenaires nationaux est renforcée par son intégration dans leur structure de gouvernance et de planification.
- **Bonne pratique 1:** L'approche systémique et multi-acteurs mise en œuvre par le projet à Madagascar en soutien à la SST dans le secteur de la construction offre des perspectives de réplication.

Voir les annexes 7 et 8.

► Recommandations

131. Les recommandations proposées sont tirées des constatations et des conclusions du processus d'évaluation. Elles ont été élaborées par l'évaluateur principal et discutées avec les membres du groupe de référence.

Recommandation 1. L'équipe de projet devrait organiser une révision du projet et une replanification.

132. Pour les sous-actions 1 et 2 du projet, le coordinateur du projet, les experts techniques clés de SOCPRO et de LABADMIN/OSH, ainsi que les équipes des bureaux de pays assurant la mise en œuvre du projet au Sénégal, en Côte d'Ivoire, et à Madagascar devraient respectivement procéder à une revue du cadre logique du projet tenant compte des réalisations accomplies, de l'évolution des contextes nationaux et des priorités des mandants, des interventions connexes, et des partenariats existants ou potentiels susceptibles de renforcer l'impact des interventions. Cette revue pourrait également envisager la création de collaborations et l'établissement de synergies entre les sous-actions. En outre, pour la sous-action 1, cette étape devrait être exploitée pour envisager un appui plus important de SOCPRO aux équipes du projet. SOCPRO pourrait se rapprocher des coordonnateurs de projet afin d'identifier de quelconques besoins en termes de soutien technique et les moyens d'y répondre, conformément au résultat 3 établi pour cette sous-action. Suite à ces consultations, l'équipe de projet devrait procéder à la mise à jour du cadre logique du projet et du plan de travail ainsi qu'à une révision budgétaire du projet, tout en prenant en considération le démarrage tardif du projet avec un décalage initial de six mois.

Unité(s) responsable(s)	Priorité	Implication en termes de calendrier	Implication en termes de ressources
SOCPRO, LABADMIN OSH, BP-Abidjan, EAT/BP-Dakar, BP-Antananarivo	Haute	Ce biennium	Faible

Recommandation 2. Au Sénégal, le projet devrait confirmer sa vision mais élever le niveau d'intervention vers des activités plus stratégiques.

133. Le projet au Sénégal devrait procéder le plus rapidement possible au recrutement d'un coordonnateur national. La sous-action 1 au Sénégal devrait poursuivre ou finaliser les activités du projet sur les espaces non couverts par le projet financé par la Belgique dans une perspective d'appui à la mise en œuvre du RSPC et de soutien des parties prenantes à l'adoption des outils et approches y visant. Par ailleurs, la sous-action 1 devrait continuer à capitaliser sur le projet financé par la Belgique et sa prise en charge d'activités et de produits initialement assignés au projet financé par la France pour explorer un espace de travail propice à la création de liens avec des initiatives stratégiques récemment démarrées par le BIT, en particulier le renforcement de la dimension sociale de la transition écologique et la mise en œuvre de *l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes* afin de promouvoir une croissance économique et sociale. À cette fin, en concertation avec les constituants nationaux, le projet pourrait envisager de rechercher de nouveaux partenariats reliés ciblant des institutions qui souhaitent promouvoir les impacts sociaux du développement, comme l'AFD.

Unité(s) responsable(s)	Priorité	Implication en termes de calendrier	Implication en termes de ressources
SOCPRO, EAT/BP-Dakar	Haute	Ce biennium	Faible

Recommandation 3. En Côte d'Ivoire, le projet devrait envisager de renforcer son soutien en direction d'une plus grande durabilité de l'extension de la protection sociale.

134. La sous-action 1 en Côte d'Ivoire devrait envisager de soutenir l'amélioration des conditions qui participent à l'efficacité et à la durabilité de la protection sociale. Le projet devrait envisager sa plus grande institutionnalisation auprès des partenaires ou son ancrage dans les mécanismes de gouvernance nationaux. La sous-action devrait, par ailleurs, poursuivre son appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection sociale, en consultation avec les constituants nationaux. Un quelconque appui du projet aux campagnes d'enrôlement devrait être étayé par de solides motivations et une mise en évidence d'une forte valeur ajoutée de la part de l'OIT pour ce type d'activité, par exemple par une assistance au ciblage et à l'implication de groupes vulnérables, comme celui des personnes avec un handicap; par une mise en synergie avec d'autres projets, tels ceux visant à lutter contre le travail des enfants; ou par une approche sectorielle du travail décent. En outre, le projet pourrait plus fortement s'engager auprès de la FAO dans l'extension de la protection sociale aux producteurs agricoles du monde rural en visant un renforcement des capacités des coopératives et des agriculteurs afin de renforcer leur capacité de production et de commercialisation et de cotisation aux régimes de protection sociale. Afin également de soutenir la durabilité des cotisations, le projet pourrait envisager de nouer de nouveaux partenariats afin de faciliter l'accès à l'offre de soins et améliorer la coordination entre les acteurs qui s'occupent, d'une part, de l'enrôlement et, d'autre part, de la gestion des services de santé.

Unité(s) responsable(s)	Priorité	Implication en termes de calendrier	Implication en termes de ressources
SOCPRO, BP-Abidjan	Haute	Ce biennium	Faible

Recommandation 4. À Madagascar, le projet devrait poursuivre son appui au renforcement des cadres nationaux pour remédier aux déficits de SST et faire appliquer les normes dans le secteur de la construction.

135. La sous-action 2 à Madagascar devrait poursuivre sa collaboration avec les constituants nationaux afin de livrer un appui à l'institutionnalisation et l'intégration de la SST dans le secteur de la construction et aux entités qui font des efforts pour mettre en place des Commissions SST. Le projet pourrait explorer l'ajout d'autres composantes du secteur, comme celle des fabricants de briques et de gravier qui est un domaine où le travail des enfants existe fortement. À cette fin, le projet devrait maintenir sa collaboration avec le secteur privé qui a facilité la formation des acteurs et améliorer sa collaboration avec le ministère des travaux publics pour un meilleur enracinement de son appui à tous les maillons de la chaîne de valeur notamment à l'autorité de régulation des marchés publics. Ce dernier devrait être accompagné dans la revue de documents internes, documents contractuels et les dossiers d'appel d'offres des marchés publics pour insérer dans les exigences du marché un volet spécifique sur le droit de travail concernant la sécurité, la santé au travail, motivant les entrepreneurs nationaux, internationaux. De ce fait, des ressources sont nécessaires pour permettre aux projets de continuer à intervenir jusqu'en décembre 2024 afin de renforcer les capacités et accompagner tous les acteurs concernés par le code du travail en l'occurrence les acteurs de ce secteur. De plus, il existe de très fortes chances que le cadre normatif soit renforcé d'ici quelques mois avec la ratification des conventions, créant ainsi des demandes additionnelles nécessitant la mobilisation des ressources additionnelles.

Unité(s) responsable(s)	Priorité	Implication en termes de calendrier	Implication en termes de ressources
LABADMIN OSH, BP-Antananarivo	Haute	Ce biennium	Moyenne

Recommandation 5. Lors de synergies avec d'autres projets, le rapportage annuel du projet par les Bureaux de pays devrait clairement indiquer les activités et produits provenant du projet et ceux résultants de projets connexes.

136. Les Bureaux de pays devraient faciliter la coordination et le suivi du projet, et la gestion des connaissances. Les Bureaux de pays devraient systématiquement consulter et communiquer à SOCPRO toute modification envisagée sur le cadre logique du projet. Afin de faciliter le suivi du projet et notamment de l'attribution des accomplissements, le rapportage à SOCPRO devrait indiquer les contributions de projets connexes aux activités mises en œuvre. Les Bureaux de pays devraient également renforcer la gestion des connaissances du projet, y compris la collecte et le stockage des livrables intermédiaires, produits de formation et ateliers, études et rapports finaux afin qu'ils demeurent accessibles de façon durable à l'ensemble de l'équipe du projet et des équipes techniques du siège.

Unité(s) responsable(s)	Priorité	Implication en termes de calendrier	Implication en termes de ressources
BP-Abidjan, EAT/BP-Dakar, BP-Antananarivo	Moyenne	Ce biennium	Faible

Recommandation 6. Le BIT devrait promouvoir auprès du bailleur la non-association de sous-actions sans activités communes ou produits conjoints.

137. À l'issue de la mise en œuvre du projet et dans le cadre des possibles interventions futures, SOCPRO et LABADMIN/OSH devraient approcher le bailleur afin de promouvoir une construction séparée permettant l'attribution de codes projet distincts dès lors que les interventions mises en œuvre ne prévoient pas d'activités communes et de livrables conjoints. En outre, les avantages et inconvénients d'une gestion décentralisée du projet devraient être présentés au bailleur.

Unité(s) responsable(s)	Priorité	Implication en termes de calendrier	Implication en termes de ressources
SOCPRO, LABADMIN OSH	Moyenne	Ce biennium	Faible

► Annexe 1. Termes de référence



Organisation
internationale
du Travail

Termes de référence

Accès universel à la protection sociale et à la santé et sécurité au travail par la transition vers le travail formel Évaluation indépendante de mi-parcours

Informations du projet

Titre du projet à évaluer	Accès universel à la protection sociale et à la santé et sécurité au travail par la transition vers le travail formel
Code de projet DC	GLO/20/59/FRA
Type d'évaluation	Évaluation indépendante à mi-parcours
Période de l'évaluation	Mi-parcours
Bailleur	Gouvernement de la France
Unité administrative du BIT responsable du projet	SOCPRO
Unités du BIT responsables du soutien technique du projet	SOCPRO, LABADMIN/OSH, ACT/EMP, ACTRAV, DCOMM, ENTREPRISES, INWORK, RESEARCH, PARDEV, CO-LUSAKA, CO-ABIDJAN, CO-DAKAR, CO-ANTANANAVIRO, Fonds Vision Zéro
Résultat(s) du P&B à évaluer	7, 8, 1.3, 3.8, 8.5, 10.4, 5.4, 16.6, 17 (17.1, 17.2, 17.3)
ODD(s) à évaluer	1.3
Dates de commencement et de la fin du projet	2020 - 2024
Cadre temporel de l'évaluation	Février – Mai 2023
Budget	EUR 2'400'000.00

Information générale

1.1. Cadre contextuel

Ce projet qui vise au renforcement de **l'accès universel à la protection sociale et à la santé et la sécurité au travail par la transition vers le travail formel**, s'inscrit dans le cadre du partenariat entre la France et l'OIT 2020-2025 étant l'un des thèmes de coopération l'accès universel à la protection sociale, à la santé et sécurité au travail et lutte contre le travail informel. Ce projet comporte trois sous-actions distinctes qui seront mises en œuvre respectivement par le Département de la protection sociale (SOCPRO), par le Service de l'administration du travail, de l'inspection du travail et de la sécurité et de la santé au travail (LABADMIN/OSH), la troisième sous-action étant réalisée conjointement. L'ensemble du projet est sous la supervision de la directrice du Département de protection sociale du BIT. Ayant démarré en 2019, le projet a connu des défis

liés à la pandémie de la COVID-19, notamment en ce qui concerne les activités nécessitant des rencontres présentielle et du calendrier de mise en œuvre.

Sous-action 1: Vers la protection sociale universelle en Afrique de l’Ouest, renforcement des régimes contributifs simplifiés au Sénégal et en Côte d’Ivoire

Cette sous-action vise à augmenter l’accès universel à des systèmes de protection sociale, financièrement soutenables, résilients pour faire face aux situations de crise, avec une attention particulière pour les travailleurs de l’économie informelle, notamment dans les pays d’Afrique francophone, notamment le Sénégal et la Côte d’Ivoire. Elle comprend également une composante globale et un projet intégré de recherche d’impact.

Sous-action 2: Renforcement de la Sécurité et la Santé au Travail (SST) à Madagascar

Cette sous-action, intégrée au programme phare de l’OIT Santé + Sécurité pour Tous dans le cadre du Fonds Vision Zéro (VZF), a pour but l’amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs employés tout au long de la chaîne de valeur dans le secteur de la construction au Madagascar, avec une attention particulièrement portée sur le renforcement des capacités d’intervention de l’inspection du travail pour conduire à la conformité sur les chantiers de construction; sur la formation des acteurs, travailleurs, employeurs et leurs représentants ainsi des institutions de formation professionnelle du construction/bâtiments et travaux publics (BTP); sur des campagnes de sensibilisation et la mobilisation des prestataires internationaux.

Sous-action 3: Recherche conjointe sur la coordination des services de santé au travail et des systèmes nationaux de protection sociale en santé

Cette sous-action consiste en un projet de recherche globale portant sur l’intégration des services de santé au travail et des systèmes nationaux de protection sociale en santé.

1.2. Théorie du changement

Bien que chaque composant du projet inclue une théorie du changement (TDC) dédiée, le projet manque d’une TDC générale qui articule chacune des composantes de manière intégrale. C’est pourquoi **il est nécessaire que le/a consultant(e) développe une TDC sur la base du document du projet et d’autres sources telles que des documents complémentaires, y compris les rapports d’avancement**. La TDC devra être développée dans le cadre conceptuel du travail décent⁷⁶ de l’OIT qui est transversal à chaque sous-action du projet.

1.3. Risques et hypothèses

Les risques et hypothèse figurant dans le document de projet:

Hypothèses	Probabilité	Importance	Mesures d’atténuation
Effets négatifs de la crise sanitaire du COVID19 sur les activités du projet	Moyenne	Fort	Le projet mettra en œuvre un maximum d’interventions à distance, et notamment les formations en ligne. Le recrutement d’experts locaux sera favorisé. Des évaluations de la situation seront réalisées au moment de développer les plans d’action par composantes, y compris un plan de contingence qui sera mis à jour de façon régulière.
Stabilité du personnel des institutions partenaires du projet	Moyenne	Fort	Le projet s’assurera d’avoir le soutien des plus hauts dirigeants des institutions partenaires, mais s’assurera également de l’appui de fonctionnaires publics de rang intermédiaire susceptibles de rester en poste en cas de changement politique. Ceci permettra une continuité

⁷⁶ Voir: <https://www.ilo.org/global/topics/decent-work/lang--fr/index.htm>

Hypothèses	Probabilité	Importance	Mesures d'atténuation
			dans l'appui apporté au projet et une plus grande efficacité des actions de renforcement de capacités
Existence effective d'experts au niveau national et disponibilité pendant la durée du projet	Faible	Moyenne	Le projet limitera dans la mesure du possible le recours aux consultants pour la mise en œuvre de ses activités, et constituera dès le départ un pool d'experts. En outre, le management du projet, en consultation avec les spécialistes compétents au Siège et sur le terrain, effectuera un suivi très régulier des produits techniques du projet.
Adoption du Code de la Sécurité Sociale au Sénégal	Faible	Fort	Le projet développera au cours de la phase démarrage un plan de contingence spécifiquement associé au risque de voir l'adoption du code retardée.
Adoption et application des outils développés par le projet par les acteurs des chaînes d'approvisionnement à Madagascar	Moyenne	Moyenne	Le projet mettra l'accent sur une approche participative dans le développement des outils. Il a été démontré que lorsque les acteurs sont impliqués dès la phase de conception des outils, ils sont plus enclins à les utiliser régulièrement par la suite.
Discontinuité du niveau d'activité entre sous-actions dans la durée du projet	Fort	M	La modalité de déboursement annuel fixe appliquée uniformément aux trois sous-actions de durées différentes présente le risque pour la sous-action la plus longue (protection sociale universelle) d'un niveau d'activité plus élevé dans la deuxième moitié du projet, au moment où les deux autres seront terminées. Le projet adaptera sa stratégie opérationnelle en conséquence et propose de réaliser l'évaluation à mi-parcours en 2023.
La littérature existante pour la recherche en Santé est plus limitée qu'initialement anticipé et de mauvaise qualité.	M	M	Une première recherche a été réalisée sur les bases de données académiques et indique l'existence de certaines études. Si besoin, d'autres critères pour la priorisation des axes de recherche empirique peuvent être développés sur la base du travail antérieur du BIT.
L'accès aux données empiriques n'est pas facilité par les contreparties gouvernementales concernées et les données collectées sont de mauvaise qualité (Sous-action III).	Faible	Fort	La faisabilité de la recherche empirique fera partie des critères à intégrer dans le choix des pratiques et des pays à documenter. Le BIT a de bonnes relations établies avec la plupart des parties prenantes identifiées du projet.
Les canaux de dissémination sont disponibles.	Faible	Fort	Les canaux de dissémination identifiés et listés dans le document de projet sont d'accès aisé pour le BIT.
L'organisation d'événement est possible.	Moyenne	Moyenne	L'événement de dissémination pourra être accolé à un événement ayant trait à la santé au travail et/ou à la protection sociale en santé afin de maximiser l'impact. Les restrictions sont toujours possibles, mais dans ce cas, le projet pourra bénéficier des leçons apprises en matière d'événements virtuels développées lors du confinement lié au COVID-19.

1.4. Modalités de gestion

SOCPRO assure la coordination et la gestion générale de l'ensemble du partenariat relatif à la protection sociale, qui intègre outre la sous-action 1, les sous-actions 2 (LABADMIN-OSH) et 3 (SOCPRO – LABADMIN-OSH).

En Afrique de l'Ouest, la gestion la composante locale de **la sous-action 1** est basée au bureau de l'Équipe Technique d'Appui au Travail Décent pour l'Afrique occidentale et la gestion de la partie globale est assurée par le bureau pays du BIT pour le Sénégal basé à Dakar. Le projet bénéficie de l'appui technique du département SOCPRO au siège du BIT à Genève, ainsi que du Département des partenariats (PARDEV) et du Service du suivi budgétaire (BUDCT) qui fournissent des conseils en matière de gestion et d'appui au projet. Le projet bénéficie pour les sous-actions 2 et 3 de l'appui technique du Service LABADMIN/OSH basé à Genève. Concernant **la sous-action 2**, l'équipe chargée de la coopération pour le développement du service LABADMIN/OSH fournit des conseils en matière de gestion et d'appui au projet, notamment pour suivre et évaluer les travaux entrepris dans le cadre du projet. En outre, des spécialistes de l'Inspection du travail et de la Santé et sécurité au travail de LABADMIN/OSH basés à Genève apportent leur expertise technique au projet. La sous-action 2 s'exécute conjointement avec le projet VZF Madagascar/textile et partage le même personnel auprès du bureau pays à Madagascar. L'intégration des résultats du projet dans le programme phare de l'OIT Sécurité et Santé pour Tous est assurée par l'équipe de coopération pour le développement du Service LABADMIN/OSH. L'intégration des résultats du projet dans le cadre spécifique de l'initiative VZF est assurée par le Secrétariat du VZF.

La gestion de **la sous-action 3** est conjointement partagée par les spécialistes de la protection sociale en santé SOCPRO et la Spécialiste sécurité santé au travail du Service LABADMIN-OSH basées à Genève. Le Service LABADMIN/OSH basée à Genève offre également un appui administratif. Le projet bénéficie également de l'appui technique des spécialistes de protection sociale et de santé et sécurité au travail dans les bureaux pays et à Genève appuyant des projets ayant des synergies avec la composante dans les trois pays sélectionnés pour les études de cas empiriques, soit, à Madagascar, au Viet Nam et en Colombie.

1.5. Progrès de la mise en œuvre

Un rapport d'avancement pour la période janvier - décembre 2021 ainsi qu'une note de synthèse datant d'octobre 2022 sont disponibles (voir documents ci-joints). Les documents relatifs aux résultats clés atteints à la fin de 2022 seront également intégrés.

1.6. Intégration des objectifs du projet dans le cadre stratégique de l'OIT et des ODD

Ayant trois composantes, le projet présente l'intégration des objectifs dans le cadre stratégique de l'OIT et des ODD de manière indépendante. **Le/a consultant(e) devra proposer l'intégration des objectifs des trois composants du projet de manière consolidée.**

Sous-action 1

Ce projet s'inscrit dans le cadre stratégique de l'OIT, il contribuera au résultat 8 du programme et budget de l'OIT 2020–21 et 2022–23, ainsi que de façon transversale aux résultats 1.3 (systèmes de protection sociale et socles), 3.8 (santé), 8.5 (travail décent), 10.4 (inégalités), 5.4 (équité de genre) et 16.6 (renforcement de capacités institutionnelles), ainsi qu'aux cibles 17.1, 17.2 et 17.3 de l'objectif 17. Il contribue à la mise en œuvre de la recommandation n° 202 de l'OIT sur les socles de protection sociale adoptée par tous les États membres de l'OIT en 2012 et la Recommandation n° 204 concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle adoptée en 2015. Il est enfin aligné sur le programme-phare de l'OIT pour la réalisation de l'Objectif de

développement durable ODD 1.3 de la protection sociale dans tous les États Membres de l'OIT d'ici à 2030.

Sous-action 2

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Résultat stratégique 7 de l'OIT *«Une protection adéquate et efficace pour tous au travail»* du Programme et Budget pour la période biennale 2020-2021 et de son Produit 7.2: *Capacité accrue des États Membres à garantir des conditions de travail sûres et salubres*. Le projet rapportera ces résultats sous le résultat MDG202 - *«L'application de la législation en faveur de l'emploi décent améliorée»*. Cette composante s'inscrit dans le Programme phare de l'OIT Sécurité + Santé pour Tous.

Le Projet répond à la Déclaration d'Abidjan au point *d)* qui vise à renforcer l'efficacité des institutions du travail pour assurer une protection adéquate à tous les travailleurs en améliorant les conditions de travail, en particulier la sécurité et la santé au travail.

Il contribue à la mise en œuvre du Plan émergence Madagascar en son Velirano 6 *«Emploi décent pour tous»*, Programme 6.1 *«Mise en place d'un cadre juridique favorable à l'emploi décent»*; la priorité n° 2 du Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD) Madagascar (2021-2023) *Amélioration et extension de la protection sociale pour tous les travailleurs et travailleuses* et amélioration de la sécurité et santé au travail dans les entreprises malagasy, le Résultat 2.1: *Les institutions nationales et entités locales permettent à la population notamment aux plus vulnérables d'exercer leurs droits en matière de santé, de nutrition, d'accès à l'eau et assainissement pour la capture du dividende démographique des ODD*. Le projet est également aligné au Plan-Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement Durable (UNSDCF, 2021–2023): *«Impulser la productivité du travail et la création d'emplois productifs pour des revenus décents et une économie compétitive»*.

Enfin, le Project contribue à l'ODD8.8 qui vise à *«défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire»*.

Sous-action 3

L'investissement dans une plus grande intégration et/ou une meilleure articulation des services de santé au travail, ayant une fonction préventive, avec les systèmes de protection sociale en santé peut bénéficier à l'équilibre financier de ces systèmes en réduisant les coûts liés aux soins curatifs pour les risques pouvant être prévenus et améliorer l'impact sur la santé des populations. Dans cette perspective, cette composante est une contribution aux objectifs du Programme et Budget de l'OIT en matière de protection sociale et en particulier les priorités de recherche définies sous le Résultat 8 ayant trait à l'impact de la protection sociale, ainsi qu'au Programme Phare de l'OIT sur les socles de protection sociale. Au sein du présent projet, cette recherche viendra apporter des éléments complémentaires au guide sur l'extension de la sécurité sociale à l'économie informelle. La présente étude s'ancre également dans un contexte où une meilleure articulation des services de santé au travail avec les systèmes de protection sociale est une priorité mondiale. En effet, en juin 2022, lors de la Conférence internationale du Travail, la sécurité et santé au travail déclarée comme principe et droit fondamental au travail.

Une meilleure coordination avec les systèmes nationaux de protection sociale en santé peut également soutenir le développement de la santé au travail, et jouer un rôle dans l'extension de la couverture effective de ces services à l'ensemble de la population. Dans cette perspective, la présente proposition est également une contribution aux objectifs du Programme et Budget de l'OIT en matière de sécurité et santé au travail, et en particulier au produit 7.2 visant à l'accroissement des capacités des États Membres pour assurer des conditions de travail sûres et saines. De même, ce projet s'inscrit dans le programme phare de l'OIT sur la prévention des accidents et maladie professionnelles *«Sécurité et Santé pour Tous»*.

Cette recherche représente une contribution pour les ODD, notamment n° 1, éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde, n° 3, permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge, et n° 8, promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, l'emploi et un travail décent pour tous.

1.7. Questions transversales

Seule la composante 2 du projet dispose d'une sous-section dédiée aux questions transversales, notamment pour les questions de genre et pour et pour celles du changement climatique. La composante 1 ne mentionne comme transversal que le résultat 8 de P&B et plusieurs produits, dont 10.4 (inégalités) et 5.4 (égalité des sexes), mais sans narration ou indication claire de la manière dont le projet les cible. La composante 3 du projet ne mentionne que le dialogue social comme transversal. **Le/a consultant(e) sera chargé(e) d'extraire les questions transversales des différents composants du projet et de les présenter dans un cadre intégré.**

1.8. Aperçu de l'environnement politique pendant la mise en œuvre de l'évaluation

En Côte d'Ivoire:

- Depuis le 28 septembre 2022, la preuve de l'enrôlement à l'Assurance maladie universelle est désormais exigée pour: le retrait du passeport et du permis de conduire; l'inscription aux examens et concours d'entrée à la Fonction publique, à la Police, à la Gendarmerie et dans l'Armée; l'inscription des étudiants dans les universités et grandes écoles publiques et privées; l'inscription des élèves âgés de plus de seize (16) ans dans les lycées, collèges et établissements d'enseignement technique et professionnel publics et privés; le recrutement dans le secteur public et parapublic; le recrutement dans le secteur privé; l'accès aux programmes sociaux financés par l'État; l'accès aux programmes de soutien à l'emploi et aux activités génératrices de revenus financés par l'État.
- Adoption de Politique nationale de protection sociale par le gouvernement et lancement du processus de rédaction d'une nouvelle Stratégie nationale de protection sociale le 22 novembre 2022.
- Études conduites par l'OIT aboutissant à des projets d'arrêtés définissant les mécanismes et modalités de recouvrement des cotisations des organisations socioprofessionnelles.
- Aménagements du personnel au sein du ministère de l'Emploi et de la Protection sociale ayant induit la nomination d'un nouveau Directeur général de la protection sociale ainsi que d'une nouvelle Directrice générale du travail.
- Le Conseil des ministres du 26 octobre 2022 a adopté un décret portant reconnaissance de l'Organisation Interprofessionnelle Agricole de la filière Anacarde. Ce, conformément à l'ordonnance n° 2011-473 du 21 décembre 2011 relative aux organisations interprofessionnelles agricoles. Cela vient créer un cadre institutionnel et politique propice à nos initiatives de mise en place d'un mécanisme de recouvrement des cotisations dues au titre de la CMU et du RSTI par les organisations socioprofessionnelles.
- En vue d'amorcer une impulsion de la politique de production, de transformation et de consommation de produit locaux, le gouvernement a adopté des mesures pour le développement local des matières premières entrant dans la fabrication du pain composé à savoir, la farine de blé, dans une proportion de 85 pour cent et 15 pour cent de farines de maïs ou de manioc à hauteur. Toute chose qui pourrait influencer positivement sur ces spéculations agricoles et éventuellement inciter leurs acteurs à une transition vers le secteur formel à la suite de nos actions.

1.9. Référence à toute évaluation ou révision antérieure.

Un rapport d'avancement a été préparé pour le donateur, couvrant la période de janvier à décembre 2021 (voir document joint).

Contexte, buts, objectifs et portée de l'évaluation

Cette évaluation indépendante de mi-parcours a trois objectifs. Le premier, corroborer le progrès du projet vis-à-vis du document de projet et le plan de travail. Le deuxième, assurer que sa mise en œuvre corresponde aux divers critères et lignes directrices du BIT, y compris les critères d'évaluation de son service d'évaluation (EVAL). Enfin, le troisième est de faire des recommandations pour la suite de la mise en œuvre du projet sur la base des conclusions principales et des leçons tirées du rapport d'évaluation. L'évaluation aura lieu dans le premier trimestre de 2023, data à laquelle les trois composants du projet auront matière suffisante pour la mener.

Les recommandations de l'évaluation seront communiquées au management du projet, qui seront eux-mêmes les utilisateurs primaires de l'évaluation. Les utilisateurs secondaires seront les mandants tripartites des pays cible du projet, ainsi que le bailleur. Le/a consultant(e) devra également assurer que l'intégration des contributions et commentaires des parties prenantes du projet ainsi que des mandants tripartites sera assurée.

Critères d'évaluation et questions

L'évaluation devra adresser l'ensemble des critères d'évaluation énumérés dans le guide de l'OIT en la matière. Les questions clés ci-après sont destinées à guider l'évaluateur dans la collecte et l'analyse des informations, des conclusions et recommandations y relatives, ainsi que les leçons apprises et les bonnes pratiques. Les questions relatives au genre seront basées sur les directives de l'OIT sur la prise en compte du genre dans le suivi et l'évaluation des projets. L'évaluation sera effectuée selon les normes d'évaluation des Nations Unies et le glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats mis au point par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

Les critères et les questions pour cette évaluation figurent ci-dessous. **Étant une évaluation de mi-parcours, le critère d'impact en est exclu.**

Pertinence

- Dans quelle mesure le projet est en train de renforcer l'accès à la protection sociale universelle et à la santé et à la sécurité au travail en Afrique francophone, essentiellement dans les pays ciblés et globalement?
- Comment le projet s'aligne-t-il aux priorités des stratégies nationales de développement ainsi que celles définies dans les Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les Programmes pays pour le travail décent (PPTD) et en général la trajectoire des pays ciblés par le projet?
- Les résultats, produits et activités correspondent-ils aux besoins des mandants nationaux?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il été complémentaire et cohérent avec d'autres interventions du BIT ou du SNU en cours dans les pays ciblés par le projet?
- L'intervention dans chacun des pays a-t-elle intégré des objectifs mesurables qui prennent en compte les défis particuliers des femmes dans le lieu de travail et pour l'accès à la protection sociale universelle dans les pays cibles?
- Le projet a-t-il su s'adapter aux évolutions du contexte afin de conserver sa pertinence?

Cohérence

- La conception du projet est-elle logique et cohérente, notamment concernant l'articulation des trois sous-actions comprises dans ce projet?
- Existe-t-il une relation causale entre les produits (outputs) avec les résultats (outcomes) escomptés, et entre ces résultats et les objectifs de développement visés par le projet?
- Comment les questions de genre et de non-discrimination, des normes internationales du travail, de dialogue social, de durabilité de l'environnement ont-elles été prises en compte dans le projet?
- Dans quelle mesure l'intervention soutient-elle les priorités des pays ciblés en ce qui concerne le renforcement de l'accès à la protection sociale universelle, à la santé et à la sécurité au travail?
- Est-ce que l'intervention est-elle alignée avec l'Agenda 2030, les priorités du P&B en cours du BIT et la stratégie des deux programmes phares du BIT (Protection sociale et Santé + Sécurité pour Tous) dans lesquels s'inscrit ce projet?

Efficiences

- Dans quelle mesure les ressources du projet (financières, humaines, temporelles, expertise, etc.) sont-elles utilisées de manière optimale?
- Dans quelle mesure les ressources alloués aux trois sous-actions ont-elles été mutualisées? Pour quels résultats?
- Dans quelle mesure les différentes sous-actions du projet sont-elles coordonnées dans une optique d'efficience?
- L'intervention a-t-elle des critères de développement durable pour son approvisionnement?
- La modalité de déboursement des fonds du projet affecte-t-elle la bonne mise en œuvre du projet?

Efficacité

- Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle livré des résultats vis-à-vis le programme de travail?
- Dans quelle mesure l'association des trois sous-actions dans le cadre d'un même projet favorise-t-elle la mise en œuvre des interventions, leur suivi et leur évaluation?
- Le projet a-t-il réalisé une adéquate implication et consultation des mandants tripartites et autres bénéficiaires directs dans les phases de planification intermédiaires, de mise en œuvre et de suivi-évaluation?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à opérer des changements en faveur des bénéficiaires finaux?

Durabilité

- Il y a-t-il des mesures en place pour contribuer à la durabilité des bénéfices de l'intervention une fois le projet terminé?
- Les capacités des partenaires d'exécution ont-elles été suffisamment renforcées pour assurer la durabilité des résultats?

Méthodologie

4.1. Sources d'information

La méthodologie de l'évaluation indépendante de mi-parcours a pour objectif de connaître l'avancement du projet en fonction des critères d'évaluation indiqués dans la section précédente. Pour ce faire, les documents suivants seront rendus disponibles à l'équipe d'évaluation:

- Document du projet
- Annexe B du document de projet (cadre logique)
- Rapport d'avancement pour la période 1^{er} janvier - 30 juin 2021
- Note de synthèse du projet, octobre 2022
- Rapports gouvernementaux relatifs au projet des pays cibles
- Rapports des rencontres internationaux
- Résultat des enquêtes menées dans la cadre du projet
- Copie de l'outil de collecte de données
- Copies de publications du projet
- Copie des textes législatifs, politiques et programmes, et plans stratégiques influencés par le projet, y compris des brouillons
- Données collectées par l'inspection du travail dans le cadre, ou en lien avec le projet
- Copie des feuilles de présence des activités du projet
- Copie des outils de sensibilisation
- Enquêtes auprès des centres de formation
- Enquêtes auprès des bénéficiaires
- Notes et/ou multimédia des événements de diffusion
- Bilan financier officiel au 30 juin 2021
- Budget au jour du commencement de l'évaluation
- Exemples des outils

4.2. Approche méthodologique

L'évaluation suivra une approche basée sur la théorie. L'évaluation devra formuler une théorie du changement (TOC) pour l'ensemble du projet sur la base des TOC des composants individuels et des informations réunies. Une attention particulière devra être faite pour identifier les hypothèses, les risques, les stratégies d'atténuation, ainsi que pour les liens logiques entre les différents niveaux des résultats et leur alignement avec les objectifs et résultats stratégiques du BIT au niveau national et global ainsi qu'avec les ODD pertinents.

L'évaluation se servira des méthodes qualitatives et quantitatives afin d'assurer une approche à la fois objective et inclusive:

- Outils qualitatifs: examen des dossiers, entretiens semi-structurés avec les parties prenantes du projet, entretien des informateurs clé.
- Outils quantitatifs: des enquêtes auprès des bénéficiaires finaux du projet pour les activités déjà conclues.

L'évaluation devra, dans la mesure du possible, réunir, présenter et analyser les données et l'information collectée de manière désagrégée par genre, et ce même si le projet ne le fait pas. La collection des données, l'analyse, et la présentation des données devra également incorporer les

critères normatifs de l'OIT, de dialogue social, de diversité et non-discrimination y compris les questions relatives aux personnes en situation d'handicap.

De plus, la méthodologie devra également garantir l'implication des parties prenantes principales dans l'évaluation ainsi que dans les processus de diffusion (p. ex. lors des ateliers des parties prenantes, débriefing au manager du projet, etc.). La méthodologie de l'évaluation devra préciser les limites des méthodes choisies et plus précisément celles qui concernent la représentation d'un ou des groupes particuliers des parties prenantes du projet. En outre, l'approche méthodologique choisie ainsi que le plan de travail devra faire partie intégrante du rapport initial (Inception report). L'évaluateur ou évaluatrice pourra adapter la méthodologie si besoin à condition d'informer le ou la manager de l'évaluation et d'obtenir son accord par écrit. Tout changement dans la méthodologie devra figurer dans le rapport initial.

Livrables principaux

Le ou la consultant(e) devra rendre les livrables suivants:

- **Livrable 1:** Projet de rapport initial au plus tard 20 jours après le commencement du contrat.
- **Livrable 2:** Rapport provisoire de l'évaluation au plus tard 50 jours après le commencement du contrat.
- **Livrable 3:** Atelier des parties prenantes au plus tard 90 jours après le commencement du contrat.
- **Livrable 4:** Rapport final de l'évaluation de mi-parcours comprenant une page de couverture, un résumé exécutif, un sommaire, et les annexes. Le rapport devra mettre en relief les leçons tirées de l'évaluation ainsi que les bonnes pratiques. Le rapport ainsi que les autres livrables (p. ex. le résumé, les leçons tirées, la page de couverture, etc.) devront être rendus selon les formats standard du BIT, fournis au consultant(e) en annexe à ces termes de référence. Le rapport final devra être rendu au plus tard 120 jours après le commencement du contrat.

La qualité des livrables ci-dessus devra être conforme aux listes de vérification du service d'évaluation du BIT (EVAL), rendus disponibles en annexe à ces TDR. Le rapport devra être rédigé en français.

Modalités de gestion et plan de travail

6.1. Plan de travail

L'évaluation de mi-parcours aura lieu au cours du premier trimestre de 2023. Les dates du plan de travail sont à titre indicatif. S'agissant d'une évaluation de mi-parcours, le consultant(e) devra suivre les étapes suivantes soumises à révision après le projet de rapport initial:

1. Révision de la documentation du projet et rédaction du projet de rapport initial pour le 31 mars 2023.
2. Intégration des commentaires au rapport initial pour le 11 avril 2023.
3. Brouillon de l'évaluation de mi-parcours pour le 31 mai 2023.
4. Atelier pour la discussion du déroulement de l'évaluation de mi-parcours, des conclusions principales du rapport et des recommandations pour le 15 juin 2023.
5. Rapport final de l'évaluation de mi-parcours pour le 30 juin 2023.

Le consultant(e) devra traiter exclusivement avec le fonctionnaire du BIT responsable de la gestion de l'évaluation.

6.2. Rôles et responsabilités:

Le consultant et toutes les parties prenantes de l'évaluation devront être en conformité avec les *Directives de l'OIT pour l'évaluation axée sur les résultats Principes, justification, planification et gestion des évaluations* (4ème édition), parmi lesquelles indiquent le suivant:

Le consultant(e) devra:

- o réaliser une étude documentaire des documents du projet et lance une consultation avec les mandants tripartites, les partenaires du projet et les parties prenantes pour définir l'objectif et la portée de l'évaluation;
- o préparer un rapport initial dans lequel la méthodologie et le plan de travail de l'évaluation sont détaillés;
- o mener l'évaluation, y compris la collecte et traitement des données;
- o préparer le projet de rapport d'évaluation;
- o intégrer les contributions, les commentaires, les opinions ainsi que justifier davantage certains des éléments du rapport afin de le finaliser.

Le responsable de l'évaluation devra:

- o apporter son soutien à l'estimation de l'évaluabilité et à la définition de la portée de l'évaluation;
- o approuver les termes de référence définitifs;
- o identifier et approuver le consultant qui réalisera l'évaluation;
- o organiser une réunion préparatoire initial avec le consultant en évaluation;
- o examiner le rapport initial;
- o coordonner et gérer le processus d'évaluation;
- o vérifier la qualité du rapport d'évaluation pour assurer sa conformité aux normes internationales.

L'équipe du projet devra:

- o participer aux ateliers et aux réunions d'évaluation et fournir des informations logistiques à l'évaluateur;
- o fournir des informations aux évaluateurs en tant que partie prenante du projet;
- o répondre aux recommandations de l'évaluation.

Le **service d'évaluation du BIT** devra:

- o valider et distribuer le projet de rapport d'évaluation;
- o approuver le rapport d'évaluation final;
- o télécharger le rapport sur la plateforme i-EVAL discovery;
- o lancer la procédure de suivi des recommandations pour les évaluations indépendantes.

En outre, le BIT, par le biais du responsable de l'évaluation assurera au consultant(e) le soutien nécessaire de l'équipe du projet et d'autre services du bureau aussi bien dans le siège à Genève que dans les bureaux sur le terrain des pays concernés par le projet.

Profil de l'équipe d'évaluation

Le consultant(e) devra être en mesure de prouver au moins 10 années d'expérience dans l'évaluation de projets, de préférence dans le domaine de la protection sociale et/ou de la santé et sécurité au travail. Le consultant(e) devra également avoir le français comme langue maternelle ou des connaissances avancées de cette langue. Lui ou elle devra également avoir des

compétences et des connaissances sur les méthodes les plus avancées (quantitatifs et qualitatives) dans le domaine de l'évaluation de projets.

Questions juridiques et éthiques

Le consultant(e) devra assurer la conformité de l'évaluation aux normes et standards des Nations Unies. Il ou elle devra déclarer le respect rigoureux du code de conduite du service d'évaluation du BIT (EVAL) pour la réalisation de cette évaluation. En outre, il ou elle devra déclarer que les directives éthiques de l'UNEG seront suivies. Le ou la consultant(e) devra assurer qu'aucun lien avec la gestion du projet, ou tout autre conflit d'intérêt qui pourrait interférer avec l'indépendance de l'évaluation. Tous ces critères devront se faire par écrit et figureront dans le contrat émis pour l'évaluation. L'évaluateur/évaluatrice et son équipe devront mener l'évaluation en conformité avec le [Code de conduite de l'OIT: Accord pour les évaluateurs](#) (version d'octobre 2018) qui sera fournie par le manager de l'évaluation.

► Annexe 2. Matrice d'évaluation

Pertinence

Questions clés	Indicateurs ou évidence	Méthodes
Dans quelle mesure le projet est-il en adéquation avec l'objectif de renforcer l'accès à la protection sociale universelle et à la santé et à la sécurité au travail en Afrique francophone, essentiellement dans les pays ciblés et globalement?	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à la protection sociale et SST référencés dans le PRODOC y compris au travers d'indicateurs de résultats • PRODOC faisant référence à la stratégie de l'OIT et au P&B (outcomes) • Degré d'alignement entre le projet et le contexte régional/national • Opinion des personnels du BIT et des Bureaux • Opinion des mandants 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Revue documentaire</i>: PRODOC, rapports globaux, et nationaux • <i>Entretiens semi-directifs</i>: Personnel du BIT à Genève (SOCPRO, LABADMIN/OSH, ENTREPRISES, INWORK, RESEARCH, PARDEV, Fonds Vision Zéro) et dans les bureaux pays (CO-LUSAKA, CO-ABIDJAN, CO-DAKAR, CO-ANTANANAVIRO); ACT/EMP, ACTRAV; mandants tripartites
Comment le projet s'aligne-t-il aux priorités des stratégies nationales de développement ainsi que celles définies dans les Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les Programmes pays pour le travail décent (PPTD) et en général la trajectoire des pays ciblés par le projet?	<ul style="list-style-type: none"> • Référence aux stratégies nationales de développement, UNSDCF, et PPTD dans le PRODOC et les rapports de progrès • Référence au projet dans l'UNSDCF • Opinion des personnels du BIT et des Bureaux • Opinion des mandants et des partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Revue documentaire</i>: PRODOC, UNSDCF, PPTDs, stratégies nationales de développement, rapports de progrès, rapports d'ateliers • <i>Entretiens semi-directifs</i>: Personnel du BIT dans les bureaux pays (CO-LUSAKA, CO-ABIDJAN, CO-DAKAR, CO-ANTANANAVIRO); mandants tripartites; partenaires (e.g. SNU)

Questions clés	Indicateurs ou évidence	Méthodes
Les résultats, produits et activités correspondent-ils aux besoins des mandants nationaux?	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de consultations des mandants dans le développement et la mise en œuvre du projet; évidence de la prise en compte des requêtes ou satisfaction des mandants lors de leurs consultations • Opinion des personnels du BIT • Opinion des mandants 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Revue documentaire</i>: PRODOC, rapports de progrès, rapports d'ateliers, produits et livrables du projet • <i>Entretiens semi-directifs</i>: Personnel du BIT dans les bureaux pays (CO-LUSAKA, CO-ABIDJAN, CO-DAKAR, CO-ANTANANAVIRO); ACT/EMP, ACTRAV; mandants tripartites
L'intervention dans chacun des pays a-t-elle intégré des objectifs mesurables qui prennent en compte les défis particuliers des femmes dans le lieu de travail et pour l'accès à la protection sociale universelle dans les pays cibles?	<ul style="list-style-type: none"> • Évidence d'une dimension genre dans le PRODOC et le cadre logique, y compris dans les indicateurs de résultat • Rapport de progrès spécifie la contribution à l'égalité des genres • Évidence d'activités, produits et livrables ciblant les femmes • Opinion des personnels du BIT • Opinion des mandants 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Revue documentaire</i>: PRODOC, rapports de progrès, rapports d'ateliers, produits et livrables du projet • <i>Entretiens semi-directifs</i>: Personnel du BIT à Genève (SOCPRO, LABADMIN/OSH, ENTREPRISES, INWORK, RESEARCH, PARDEV, Fonds Vision Zéro) et dans les bureaux pays (CO-LUSAKA, CO-ABIDJAN, CO-DAKAR, CO-ANTANANAVIRO); ACT/EMP, ACTRAV; mandants tripartites
<p>Le projet a-t-il su s'adapter aux évolutions du contexte afin de conserver sa pertinence?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les besoins des mandants ont-ils évolués depuis la conception du projet? • Des adaptations au projet seraient-elles à envisager au cours de la seconde phase? 	<ul style="list-style-type: none"> • Évidence de changements politiques, législatifs, réglementaires, institutionnels, budgétaires ou socio-économiques nationaux • Évidence d'adaptation du projet au COVID • Évidence de la prise en compte des requêtes des mandants lors de leurs consultations • Révision des plans de travail • Rapport de progrès du projet • Opinion des personnels du BIT • Opinion des mandants et des partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Revue documentaire</i>: Rapports de progrès, rapports d'ateliers, produits et livrables du projet • <i>Entretiens semi-directifs</i>: Personnel du BIT à Genève (SOCPRO, LABADMIN/OSH, ENTREPRISES, INWORK, RESEARCH, PARDEV, Fonds Vision Zéro) et dans les bureaux pays (CO-LUSAKA, CO-ABIDJAN, CO-DAKAR, CO-ANTANANAVIRO); ACT/EMP, ACTRAV; mandants tripartites

Cohérence

Questions clés	Indicateurs ou évidence	Méthodes
<p>La conception du projet est-elle logique et cohérente, notamment concernant l'articulation des trois sous-actions comprises dans ce projet?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il une relation causale entre les produits (outputs) avec les résultats (outcomes) escomptés, et entre ces résultats et les objectifs de développement visés par le projet? 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une théorie du changement • Opinion des personnels du BIT 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Revue documentaire</i>: PRODOC, rapports de progrès • <i>Entretiens semi-directifs</i>: Personnel du BIT à Genève (SOCPRO, LABADMIN/OSH, ENTREPRISES, INWORK, RESEARCH, PARDEV, Fonds Vision Zéro) et dans les bureaux pays (CO-LUSAKA, CO-ABIDJAN, CO-DAKAR, CO-ANTANANAVIRO)
<p>Comment les questions de genre et de non-discrimination, des normes internationales du travail, de dialogue social, de durabilité de l'environnement ont-elles été prises en compte dans le projet?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Questions de genre et de non-discrimination, des normes internationales du travail, de dialogue social, de durabilité de l'environnement intégrées dans le PRODOC • Indicateurs de résultat intégrant les questions de genre et de non-discrimination, des normes internationales du travail, de dialogue social, de durabilité de l'environnement • Rapport de progrès du projet • Opinion des personnels du BIT • Opinion des mandants 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Revue documentaire</i>: PRODOC, rapports de progrès • <i>Entretiens semi-directifs</i>: Personnel du BIT à Genève (SOCPRO, LABADMIN/OSH, ENTREPRISES, INWORK, RESEARCH, PARDEV, Fonds Vision Zéro) et dans les bureaux pays (CO-LUSAKA, CO-ABIDJAN, CO-DAKAR, CO-ANTANANAVIRO); ACT/EMP, ACTRAV; mandants tripartites

Questions clés	Indicateurs ou évidence	Méthodes
<p>Dans quelle mesure l'intervention soutient-elle les priorités des pays ciblés en ce qui concerne le renforcement de l'accès à la protection sociale universelle, à la santé et à la sécurité au travail?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évidence de la prise en compte des priorités nationales en termes de PSU et SST dans les interventions • Opinion des personnels du BIT • Opinion des mandants 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Revue documentaire</i>: PRODOC, rapports sectoriels nationaux, politiques et stratégies nationales, rapports de progrès • <i>Entretiens semi-directifs</i>: Personnel du BIT à Genève (SOCPRO, LABADMIN/OSH, ENTREPRISES, INWORK, RESEARCH, PARDEV, Fonds Vision Zéro) et dans les bureaux pays (CO-LUSAKA, CO-ABIDJAN, CO-DAKAR, CO-ANTANANAVIRO); ACT/EMP, ACTRAV; mandants tripartites
<p>Est-ce que l'intervention est alignée avec l'Agenda 2030, les priorités du P&B en cours du BIT et la stratégie des deux programmes phares du BIT (Protection sociale et Santé + Sécurité pour Tous) dans lesquels s'inscrit ce projet?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Référence aux OBD, P&B et deux programmes phares dans le PRODOC et les rapports de progrès. • Opinion des personnels du BIT • Opinion des mandants 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Revue documentaire</i>: PRODOC, rapports de progrès • <i>Entretiens semi-directifs</i>: Personnel du BIT à Genève (SOCPRO, LABADMIN/OSH, ENTREPRISES, INWORK, RESEARCH, PARDEV, Fonds Vision Zéro) et dans les bureaux pays (CO-LUSAKA, CO-ABIDJAN, CO-DAKAR, CO-ANTANANAVIRO)
<p>Dans quelle mesure le projet a-t-il été complémentaire et cohérent avec d'autres interventions du BIT ou du SNU en cours dans les pays ciblés par le projet?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évidence des dimensions PSU et SST dans l'UNSCDF • Évidence de consultations du projet avec les autres agences du SNU dans les pays ciblés • Évidence d'activités ou produits conjoints avec les autres agences du SNU dans les pays ciblés • Opinion des personnels du BIT • Opinion des mandants et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Revue documentaire</i>: PRODOC, UNSDCF, PPTDs, stratégies nationales de développement, rapports de progrès, rapports d'ateliers • <i>Entretiens semi-directifs</i>: Personnel du BIT dans les bureaux pays (CO-LUSAKA, CO-ABIDJAN, CO-DAKAR, CO-ANTANANAVIRO); mandants tripartites; partenaires (e.g. SNU)

Efficiency

Questions clés	Indicateurs ou évidence	Méthodes
<p>Dans quelle mesure les ressources du projet (financières, humaines, temporelles, expertise, etc.) sont-elles utilisées de manière optimale?</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure les ressources alloués aux trois sous-actions ont-elles été mutualisées? Pour quels résultats? 	<ul style="list-style-type: none"> Évidence d'une recherche de minimisation des coûts Utilisation de partenariats locaux Existence d'activités ou de produits conjoints y compris avec d'autres interventions dans les pays ciblés Existence d'activités ou de produits conjoints avec des partenaires externes (e.g. SNU) Opinion des personnels du BIT Opinion des mandants 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Revue documentaire:</i> PRODOC, rapports de progrès, rapports d'ateliers <i>Entretiens semi-directifs:</i> Personnel du BIT dans les bureaux pays (CO-LUSAKA, CO-ABIDJAN, CO-DAKAR, CO-ANTANANAVIRO); mandants tripartites; partenaires (e.g. SNU)
<p>Dans quelle mesure les différentes sous-actions du projet sont-elles coordonnées dans une optique d'efficience?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions de coordination Évidence d'activités communes et de mise en commun de ressources entre les sous-actions ou avec d'autres interventions dans les pays ciblés Opinion des personnels du BIT Opinion des mandants et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Revue documentaire:</i> PRODOC, rapports de progrès, rapports d'ateliers <i>Entretiens semi-directifs:</i> Personnel du BIT à Genève (SOCPRO, LABADMIN/OSH) et dans les bureaux pays (CO-LUSAKA, CO-ABIDJAN, CO-DAKAR, CO-ANTANANAVIRO)
<p>L'intervention a-t-elle des critères de développement durable pour son approvisionnement?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Critères de développement durable référencés dans PRODOC et rapports de progrès Opinion des personnels du BIT Opinion des mandants et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Revue documentaire:</i> PRODOC, rapports de progrès, rapports d'ateliers <i>Entretiens semi-directifs:</i> Personnel du BIT à Genève (SOCPRO, LABADMIN/OSH) et dans les bureaux pays (CO-LUSAKA, CO-ABIDJAN, CO-DAKAR, CO-ANTANANAVIRO)

Questions clés	Indicateurs ou évidence	Méthodes
La modalité de déboursement des fonds du projet affecte-t-elle la bonne mise en œuvre du projet?	<ul style="list-style-type: none"> Opinion des personnels du BIT 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Revue documentaire:</i> PRODOC, rapports de progrès, rapports d'ateliers <i>Entretiens semi-directifs:</i> Personnel du BIT à Genève (SOCPRO, LABADMIN/OSH) et dans les bureaux pays (CO-LUSAKA, CO-ABIDJAN, CO-DAKAR, CO-ANTANANAVIRO)

Efficacité

Questions clés	Indicateurs ou évidence	Méthodes
Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle livré des résultats vis-à-vis le programme de travail?	<ul style="list-style-type: none"> Référence aux résultats dans les rapports de progrès Satisfaction des mandants avec les produits et livrables du projet Indicateurs du cadre logique et leur suivi de résultats Opinion des personnels du BIT Opinion des mandants 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Revue documentaire:</i> PRODOC, rapports de progrès, produits et livrables <i>Entretiens semi-directifs:</i> Personnel du BIT à Genève (SOCPRO, LABADMIN/OSH, ENTREPRISES, INWORK, RESEARCH, PARDEV, Fonds Vision Zéro) et dans les bureaux pays (CO-LUSAKA, CO-ABIDJAN, CO-DAKAR, CO-ANTANANAVIRO); ACT/EMP, ACTRAV; mandants tripartites
Dans quelle mesure l'association des trois sous-actions dans le cadre d'un même projet favorise-t-elle la mise en œuvre des interventions, leur suivi et leur évaluation?	<ul style="list-style-type: none"> Évidence de synergies, partages de connaissances, ou économies d'échelle Bénéfices de l'approche du projet mis en avant dans les rapports de progrès Opinion des personnels du BIT 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Revue documentaire:</i> PRODOC, rapports de progrès, produits et livrables <i>Entretiens semi-directifs:</i> Personnel du BIT à Genève (SOCPRO, LABADMIN/OSH, ENTREPRISES, INWORK, RESEARCH, PARDEV, Fonds Vision Zéro) et dans les bureaux pays (CO-LUSAKA, CO-ABIDJAN, CO-DAKAR, CO-ANTANANAVIRO)

Questions clés	Indicateurs ou évidence	Méthodes
<ul style="list-style-type: none"> Le projet a-t-il réalisé une adéquate implication et consultation des mandants tripartites et autres bénéficiaires directs dans les phases de planification intermédiaires, de mise en œuvre et de suivi-évaluation? 	<ul style="list-style-type: none"> Évidence de l'implication des mandants et autres bénéficiaires direct dans les phases de planification intermédiaires, de mise en œuvre et de suivi-évaluation Rapports de progrès Opinion des personnels du BIT Opinion des mandants 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Revue documentaire:</i> PRODOC, rapports de progrès, produits et livrables <i>Entretiens semi-directifs:</i> Personnel du BIT à Genève (SOCPRO, LABADMIN/OSH, ENTREPRISES, INWORK, RESEARCH, PARDEV, Fonds Vision Zéro) et dans les bureaux pays (CO-LUSAKA, CO-ABIDJAN, CO-DAKAR, CO-ANTANANAVIRO); ACT/EMP, ACTRAV; mandants tripartites
<p>21. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à opérer des changements en faveur des bénéficiaires finaux?</p> <ul style="list-style-type: none"> Quelles seraient les bonnes pratiques du projet qui pourraient être répliquées ou systématisées durant la seconde phase? Quels seraient les points de blocage ou goulots d'étranglement à lever durant la seconde phase du projet? 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de progrès Indicateurs du cadre logique et de résultats et leur suivi Opinion des personnels du BIT Opinion des mandants 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Revue documentaire:</i> PRODOC, rapports de progrès, produits et livrables <i>Entretiens semi-directifs:</i> Personnel du BIT à Genève (SOCPRO, LABADMIN/OSH, ENTREPRISES, INWORK, RESEARCH, PARDEV, Fonds Vision Zéro) et dans les bureaux pays (CO-LUSAKA, CO-ABIDJAN, CO-DAKAR, CO-ANTANANAVIRO); mandants tripartites

Durabilité

Questions clés	Indicateurs ou évidence	Méthodes
Y a-t-il des mesures en place pour contribuer à la durabilité des bénéficiaires de l'intervention une fois le projet terminé?	<ul style="list-style-type: none"> • Évidence de changements politiques ou institutionnels • Évidence d'une stratégie de sortie • Opinion des personnels du BIT • Opinion des mandants et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Revue documentaire</i>: PRODOC, rapports de progrès, produits et livrables • <i>Entretiens semi-directifs</i>: Personnel du BIT à Genève (SOCPRO, LABADMIN/OSH) et dans les bureaux pays (CO-LUSAKA, CO-ABIDJAN, CO-DAKAR, CO-ANTANANAVIRO); mandants tripartites
Les capacités des partenaires d'exécution ont-elles été suffisamment renforcées pour assurer la durabilité des résultats?	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de progrès • Indicateurs du cadre logique et de résultats et leur suivi • Évidence de changements politiques ou institutionnels • Opinion des personnels du BIT • Opinion des mandants et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Revue documentaire</i>: PRODOC, rapports de progrès, produits et livrables • <i>Entretiens semi-directifs</i>: Personnel du BIT à Genève (SOCPRO, LABADMIN/OSH) et dans les bureaux pays (CO-LUSAKA, CO-ABIDJAN, CO-DAKAR, CO-ANTANANAVIRO); mandants tripartites

► Annexe 3. Liste des personnes consultées

OIT Siège et Bureaux pays (hors Sénégal, Côte d'Ivoire et Madagascar)

1. Ana Catalina Ramirez, Technical Specialist, LABADMIN/OSH, OIT.
2. Aurore Iradukunda, Junior Technical Officer – Health Financing and Social Health Protection, SOCPRO, OIT.
3. Frédéric Laisné-Auer, Senior Labour Inspection and OSH Specialist, LABADMIN/OSH, OIT.
4. Jean-Louis Lambeau, Spécialiste en protection sociale, SOCPRO, ILO.
5. Justine Tillier, Programme Officer, LABADMIN/OSH, OIT.
6. Karuna Pal, Head of Unit, SOCPRO, ILO
7. Laetitia Dumas, Team lead, Programming & Operations, LABADMIN/OSH, OIT.
8. Lou Tessier, Health Protection Specialist, SOCPRO, OIT.
9. Marielle Phe Goursat, Chief Technical Adviser – Social Health Protection Programme, OIT République démocratique populaire lao.
10. Valérie Schmitt, Directrice adjointe, SOCPRO, OIT.

Sénégal

1. Dame Diaw, Coordonnateur du projet RSPC, OIT Sénégal.
2. Dramane Batchabi, Spécialiste de la protection sociale pour l'Afrique de l'Ouest, OIT Sénégal.
3. Makhoudia Ndiaye, Coordonnateur national du Projet dimension sociale de la transition écologique, OIT Sénégal.
4. Mamadou Selly Ly, Directeur des affaires juridiques et des partenariats, Agence nationale de la couverture maladie, Sénégal.
5. Moussa Dieng, Spécialiste protection sociale, OIT Sénégal.
6. Pape Birama Diallo, Coordonnateur, Coalition des centrales syndicales, Sénégal.
7. Sakho Amadou, Responsable de l'UP, OIT Sénégal.
8. Yolande Doussoyovo, Chargé de programmes, OIT Sénégal.

Côte d'Ivoire

1. Ago Pacome, Manager du Département recouvrement contentieux, Caisse nationale de prévoyance sociale, Côte d'Ivoire.
2. Andju Roland N'Guetta, Directeur du recouvrement, Caisse nationale de prévoyance sociale, Côte d'Ivoire.
3. Aristide Kielem, Chef, Politiques sociales, UNICEF Côte d'Ivoire.
4. Denise Brou Kouakou, Coopérative Didievi Développement, Société coopérative simplifiée agro-pastorale des femmes dynamiques de Didievi, Côte d'Ivoire.
5. Etienne Kouakou N'Gotta, Sous-Directeur, Coordination de la programmation, Direction de la planification, de la coordination, du suivi des projets et des statistiques, ministère de l'Emploi et de la Protection sociale, Côte d'Ivoire.
6. Euphrèm N'Depo, Coordinateur national projet ENACTE, OIT, Côte d'Ivoire.

7. Flora Kwamin Assouani, Chargée d'études, Direction de la planification, de la coordination, du suivi des projets et des statistiques, ministère de l'Emploi et de la Protection sociale, Côte d'Ivoire.
8. Frédéric Lapeyre, Directeur Bureau de pays de l'OIT pour la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Togo, OIT.
9. Ibrahim Gounougo, Sous-Directeur, Planification des études et des statistiques, Direction de la planification, de la coordination, du suivi des projets et des statistiques, ministère de l'Emploi et de la Protection sociale, Côte d'Ivoire.
10. Koffi Eugène N'Dri, Administrateur en chef du travail et des lois sociales, Directeur de la planification, de la coordination, du suivi des projets et des statistiques, Côte d'Ivoire.
11. Lucien Kouadio, Sous-Directeur Suivi Evaluation, Direction de la planification, de la coordination, du suivi des projets et des statistiques, ministère de l'Emploi et de la Protection sociale, Côte d'Ivoire.
12. M. Alfred Kouassi, Conseiller du PCA, chef de projet, Élections inclusives (UE project, CBM Christian Blind Mission) et Conseiller aux droits de l'homme, Conseil national des droits de l'homme, expert indépendant, membre du CDPH ONU, Confédération des organisations des personnes handicapées de Côte d'Ivoire.
13. M. Marius Kacou, Chef de projet, Confédération des Organisations des Personnes Handicapées de Côte d'Ivoire.
14. M. Souleymane Couliabaly, Président du Conseil d'administration, Confédération des Organisations des Personnes Handicapées de Côte d'Ivoire.
15. Martial Kouakou, Administrateur de projet, OIT Côte d'Ivoire.
16. Maurice Aka, Cadre sécurité sociale, Chef de service identification, Direction générale de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), Côte d'Ivoire.
17. Modeste Ayeby, Conseiller auprès du Directeur général de la protection sociale, ministère de l'Emploi et de la Protection sociale, Côte d'Ivoire.
18. Osée Kouadio, Directeur général, Centrale Cajou, Fédération nationale des Unions régionales des sociétés coopératives des producteurs d'Anacarde, Côte d'Ivoire.
19. Seynabou Diouf, Coordinatrice nationale de PAGE Sénégal, Spécialiste emplois verts, OIT Côte d'Ivoire.
20. Siriki Diarrassouba, Directeur général de la protection sociale, ministère de l'Emploi et de la Protection sociale, Côte d'Ivoire.
21. Souleymane Bah, Chargé d'études, Direction de la planification, de la coordination, du suivi des projets et des statistiques, ministère de l'Emploi et de la Protection sociale, Côte d'Ivoire.

Madagascar

1. Anissa Rakotoarisoa, Administrateur national de projet, ILO Madagascar
2. Attiana Andriantsitohara, ministère des Travaux publics, Madagascar.
3. Bazoly Andriampeno, Directeur régional du travail, de l'emploi, de la fonction publique et des lois sociales de la région de Boeny, ministère de la Fonction publique et des Lois sociales, Madagascar.
4. Benoît Turpain, Chef de service QHSE, Colas Madagascar.
5. Bernard Foe Andegue, Chargé de projet, OIT Madagascar.
6. Bruno Razafindraibe, Directeur HSE, Groupe OTI (avec Gasiplast), Madagascar.

7. Clément Rakotondranaivo, Président, Fédération des PME du BTP (FPME BTP), Madagascar.
8. Dina Tsihafoy Ramanjakarimanga, Ingénieur d'étude, Chef de service de la direction des études et normes, ministère des Travaux publics, Madagascar.
9. D^r Désiré Rakotonirina, Directeur technique, AMIT (Association médicale interentreprises de Tananarive), Madagascar.
10. D^r Hajatiana Rakotosoa, Chef de service SST, Caisse nationale de prévoyance sociale (CNAPS 67 HA), Madagascar.
11. Fanja Tsikasihy, Directeur des curricula et de l'assurance qualité, ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Madagascar.
12. Haja Raveloalison, Responsable formation, Saint Michel/École supérieure polytechnique d'Antananarivo, Madagascar.
13. Hary Andriantefiharina, Président SE BTP et Administrateur général OTI, SE BTP, Madagascar.
14. Jocelyne Rasoamanana, Gérante/Ingénieur SOABEST, SOABEST, Madagascar.
15. Josoa Ramamonjisoa, Directeur exécutif, Centre national emploi formation BTP (CNEF BTP), Madagascar.
16. Landy Andriamahefarivo, Directeur des actions sanitaires et sociales, Caisse nationale de prévoyance sociale (CNAPS 67 HA), Madagascar.
17. Lauréat Rasolofoniainarison, Administrateur national de projet, ILO Madagascar
18. Mialy Bakolimampionona, Formateur/Étudiante ingénieurs des mines membre syndicat, Syndicats des travailleurs/SEKRIMA – CTM, Madagascar.
19. Miamina Rajoely, Directeur de la sécurité sociale des travailleurs, Madagascar.
20. Njaka Rakotondranivo, Responsable HSE, Groupe OTI (avec Gasiplast), Madagascar.
21. Nombana Razafinisoa, Chargée de programme, OIT Madagascar
22. Olga Rakotoarimanga, Secrétaire générale, Syndicat autonome pour le rassemblement des travailleurs, Madagascar.
23. Holinirina Rakotoniaina, Préventeur SST, Caisse nationale de prévoyance sociale (CNAPS 67 HA), Madagascar.
24. Rémi Botoudi, Ancien coordonnateur général, Conférence des travailleurs de Madagascar (CTM), Madagascar.
25. Tsitehy Harris Tiana, Chef de Service curricula et réforme pédagogique, ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Madagascar.
26. Veroniaina Razafitrimo, Directeur École du génie civil, IST ou Institut supérieur de technologie d'Ampasapito, Madagascar.

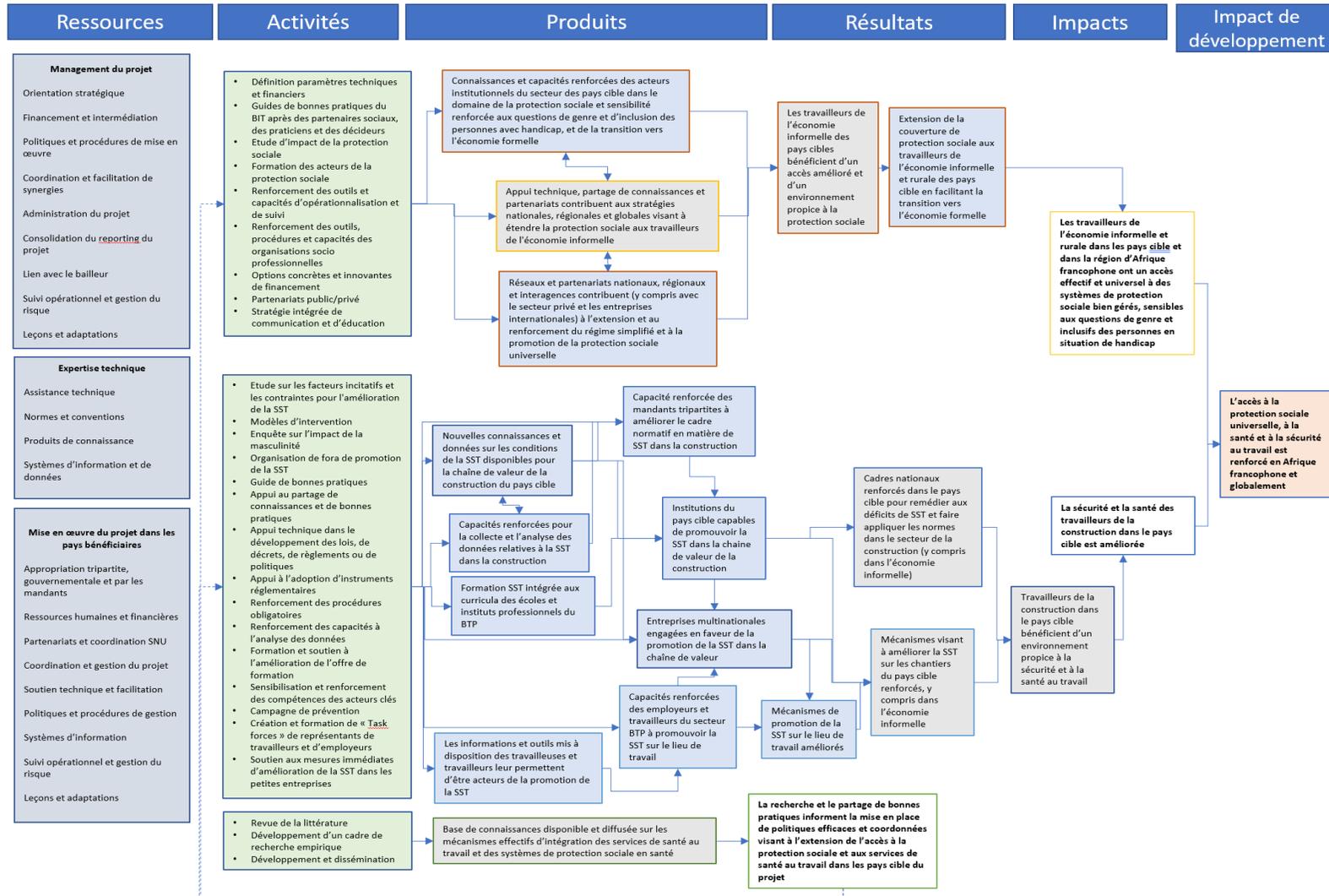
Autres

1. Nicolas Dumas, Chargé de mission, Délégation aux affaires européennes et internationales, ministère du Travail.

► Annexe 4. Liste sélective des documents consultés

- ILO. 2022. Évaluation de mi-parcours: Améliorer la sécurité et la santé dans la chaîne d'approvisionnement du textile à Madagascar – Phase de mise en œuvre (Fonds Vision Zéro). Madagascar.
- ILO. Inception Report. Scoping study on the institutional linkages between National Social Health Protection and Occupational Health Services systems. Geneva.
- ILO. Study on coordination mechanisms between national social health protection systems and occupational health services systems: Empirical country case studies. Project overview and research intervention models. Geneva.
- OIT. 2021. Fiche de synthèse: Accès universel à la protection sociale et à la santé et sécurité au travail par la transition vers le travail formel. Genève.
- OIT. 2021. Rapport d'avancement 1^{er} janvier – 30 juin 2021. ACCES UNIVERSEL A LA PROTECTION SOCIALE ET A LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL PAR LA TRANSITION VERS LE TRAVAIL FORMEL. Code de projet (GLO/20/59/FRA). Genève.
- OIT. 2021. Rapport d'avancement 1^{er} octobre – 31 décembre 2020. ACCES UNIVERSEL A LA PROTECTION SOCIALE ET A LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL PAR LA TRANSITION VERS LE TRAVAIL FORMEL. Code de projet (GLO/20/59/FRA). Genève.
- OIT. 2022. Fiche de synthèse: Accès universel à la protection sociale et à la santé et sécurité au travail par la transition vers le travail formel. Genève.
- OIT. 2022. Rapport d'avancement 1^{er} janvier – 31 décembre 2021. ACCES UNIVERSEL A LA PROTECTION SOCIALE ET A LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL PAR LA TRANSITION VERS LE TRAVAIL FORMEL. Code de projet (GLO/20/59/FRA). Genève.
- OIT. 2023. Rapport d'avancement 1^{er} janvier – 31 décembre 2022. ACCES UNIVERSEL A LA PROTECTION SOCIALE ET A LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL PAR LA TRANSITION VERS LE TRAVAIL FORMEL. Code de projet (GLO/20/59/FRA). Genève.
- OIT. DOCUMENT DE PROJET DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT. ACCES UNIVERSEL A LA PROTECTION SOCIALE ET A LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL PAR LA TRANSITION VERS LE TRAVAIL FORMEL. Genève.

► Annexe 5. Théorie simplifiée du changement



► Annexe 6. Cadre de résultats

Objectif sous-action 1 (PSU): Les travailleurs de l'économie informelle et rurale dans les pays cible et dans la région d'Afrique francophone ont un accès effectif et universel à des systèmes de protection sociale bien gérés, sensibles aux questions de genre et inclusifs des personnes en situation de handicap		Évaluation de mi-parcours	
Chaine de résultats	Indicateurs	Statut à mi-parcours	Évidence
<p>Impact (Objectif de développement) Les travailleurs de l'économie informelle dans les pays cibles et dans la région d'Afrique francophone ont un accès effectif et universel à des systèmes de protection sociale performants, inclusifs et durables, sensibles au genre et intégrant les personnes en situation de handicap.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de couverture sociale de la population répartie par âge, sexe, statut professionnel (fonctionnaires, salariés, indépendants, travailleurs du secteur informel) • Les principes de bonne gouvernance et les indicateurs de performance édictés régissant la gestion des régimes sont respectés par les organismes de protection sociale. • Les organismes respectent l'égalité de traitement des assurés pour l'ouverture des droits et le service des prestations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Non disponible • Non disponible • Non disponible 	<ul style="list-style-type: none"> • Évidence non disponible

Objectif sous-action 1 (PSU): Les travailleurs de l'économie informelle et rurale dans les pays cible et dans la région d'Afrique francophone ont un accès effectif et universel à des systèmes de protection sociale bien gérés, sensibles aux questions de genre et inclusifs des personnes en situation de handicap		Évaluation de mi-parcours	
Chaîne de résultats	Indicateurs	Statut à mi-parcours	Évidence
<p>Résultat 1: Au Sénégal, les travailleurs de l'économie informelle bénéficient d'un régime simplifié de sécurité sociale et d'un environnement propice à la protection sociale.</p>	<p>– Un régime simplifié de sécurité sociale est institutionnalisé Baseline: non Target: oui</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En cours, soutenu par le projet GLO/20/29/BEL¹: la mutuelle sociale nationale des artisans (MSNA) du Sénégal a reçu son récépissé de dépôt lui permettant de mener ses activités liées à son statut de mutuelle sociale; les paramètres techniques et institutionnels de la branche santé du RSPC ont été/validés par les acteurs à travers l'adoption des statuts et du règlement intérieur de la MSNA; le Comité de pilotage et le Comité tripartite (CCNTSS) ont validé les paramètres du RSPC dans le projet de Code unique de sécurité sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Statuts MSNA. • Règlement intérieur MSNA. • Manuel des procédures administratives et financières de la MSNA.

¹ GLO/20/29/BEL: «Bâtir des systèmes nationaux de protection sociale robustes pour couvrir les travailleurs de l'économie informelle et leurs familles, faciliter leur accès aux soins de santé et leur permettre de faire face aux défis de demain».

Objectif sous-action 1 (PSU): Les travailleurs de l'économie informelle et rurale dans les pays cible et dans la région d'Afrique francophone ont un accès effectif et universel à des systèmes de protection sociale bien gérés, sensibles aux questions de genre et inclusifs des personnes en situation de handicap		Évaluation de mi-parcours	
Chaine de résultats	Indicateurs	Statut à mi-parcours	Évidence
<ul style="list-style-type: none"> • Produit 1.1: La couverture universelle de protection sociale est étendue aux travailleurs de l'économie informelle en facilitant la transition vers l'économie formelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de travailleurs de l'économie informelle affiliés au RSPC Baseline: 0 % en 2021 Target: 20 % en 2024 - Nombre de branches couvertes par le RSPC Baseline: 0 en 2021 Target: 3 en 2024 - Un régime simplifié est opérationnel et délivre des prestations effectives Baseline: non Target: oui 	<ul style="list-style-type: none"> • Environ 8 000 artisans ont adhéré à la Mutuelle sociale nationale des artisans. • La branche santé du RSPC est mise en œuvre par la MSNA • La phase pilote a démarré avec la MSNA 	<ul style="list-style-type: none"> • Registre des adhésions à la MSNA
Activités:			
A1.1.1: Finalisation des paramètres techniques et financiers du régime simplifié de sécurité sociale (hors santé) (le paquet de prestations, les modalités de financement, les conditions d'accès aux prestations, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Non exécuté. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport étude sur la conception des paramètres techniques et financiers des prestations de court terme du RSPC. 	
A1.1.2: Réalisation d'une étude technique et actuarielle du régime simplifié de sécurité sociale (hors santé)	<ul style="list-style-type: none"> • Partiellement exécuté par le projet PROMEFI (RAF21/02/ITA). Une étude sur les paramètres des branches hors santé du RSPC a été réalisée et validé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport étude sur la conception des paramètres techniques et financiers des prestations de court terme du RSPC 	

Objectif sous-action 1 (PSU): Les travailleurs de l'économie informelle et rurale dans les pays cible et dans la région d'Afrique francophone ont un accès effectif et universel à des systèmes de protection sociale bien gérés, sensibles aux questions de genre et inclusifs des personnes en situation de handicap		Évaluation de mi-parcours	
Chaîne de résultats	Indicateurs	Statut à mi-parcours	Évidence
A1.1.3: Appui aux Institutions de sécurité sociale (IPRES, CSS) pour l'intégration dans leur organisation et fonctionnement, de l'opérationnalisation du régime simplifié (adaptation des outils et procédures, etc.)		<ul style="list-style-type: none"> Partiellement exécuté par les projets GLO/20/29/BEL, PROMEEFI et GLO/19/53/EUR. Atelier organisé avec l'appui des projets GLO/20/29/BEL, PROMEEFI et GLO/19/53/EUR pour la présentation des études de paramétrage technique d'articulation du RSPC avec les IPRES pour la branche vieillesse et la CSS pour les branches AT/MP et maternité. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'avancement final GLO/20/29/BEL. Évaluation à mi-parcours GLO/20/29/BEL.
A1.1.4: Développement des outils et procédures à l'attention des organisations socioprofessionnelles des travailleurs de l'économie informelle pour jouer des fonctions de proximité liées à l'accès de leurs membres au régime simplifié de sécurité sociale (mobilisation sociale, information, éducation, affiliation, collecte des cotisations)		<ul style="list-style-type: none"> Non réalisé 	<ul style="list-style-type: none"> Évidence non disponible.

Objectif sous-action 1 (PSU): Les travailleurs de l'économie informelle et rurale dans les pays cible et dans la région d'Afrique francophone ont un accès effectif et universel à des systèmes de protection sociale bien gérés, sensibles aux questions de genre et inclusifs des personnes en situation de handicap		Évaluation de mi-parcours	
Chaine de résultats	Indicateurs	Statut à mi-parcours	Évidence
<p>A1.1.5: Renforcement des capacités des organisations socio professionnelles des travailleurs de l'économie informelle et appui à la mise en œuvre des fonctions de proximité</p> <p>A1.1.6: Appui à la mise en œuvre des actions de communication pour les acteurs de l'économie informelle</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Partiellement réalisé dans le cadre du projet GLO/20/29/BEL. Une formation des responsables des Organisations Professionnelles des Artisans sur la mise en œuvre du RSPC et leurs rôles. • Partiellement réalisé. Le projet GLO/20/29/BEL a élaboré une stratégie de communication pour accompagner la mise en œuvre du RSPC et organisé une tournée nationale d'information et de communication. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de formation • Stratégie de communication • Rapport de campagnes de sensibilisation
A1.1.7: Édition d'un guide de l'assuré du régime détaillant l'ensemble des caractéristiques et avantages du projet avec un focus sur les procédures d'affiliation, les différentes prestations et les conditions de leur octroi		• Non réalisé	• Évidence non disponible.
A1.1.8: Appui à la mise en place du dispositif de gestion du régime simplifié		<ul style="list-style-type: none"> • Partiellement réalisé. Le projet GLO/20/29/BEL a soutenu le développement d'un cahier des charges pour un système d'information de la branche santé du régime simplifié et réalisé des études de paramétrage dans le cadre de la préparation de l'extension du RSCP aux autres branches notamment la vieillesse, les AT/MP et la maternité. 	

Objectif sous-action 1 (PSU): Les travailleurs de l'économie informelle et rurale dans les pays cible et dans la région d'Afrique francophone ont un accès effectif et universel à des systèmes de protection sociale bien gérés, sensibles aux questions de genre et inclusifs des personnes en situation de handicap		Évaluation de mi-parcours	
Chaîne de résultats	Indicateurs	Statut à mi-parcours	Évidence
<p>A1.1.9: Développement d'indicateurs clés de performance propres au régime simplifié (hors santé)</p> <p>A1.1.10: Identification des mesures incitatives à travers l'affiliation des travailleurs de l'économie informelle au régime simplifié de sécurité sociale pour promouvoir la formalisation.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Non réalisé. Le projet GLO/20/29/BEL a développé un tableau de bord des indicateurs clés de l'assurance sociale. • Exécuté et livré. Également soutenu par les projets PROMEFI et GLO/20/29/BEL. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évidence non disponible. • Détermination du cadre de mise en œuvre des mesures incitatives à la formalisation et à l'affiliation de l'économie informelle au Régime simplifié de sécurité sociale (RSPC)
<p>Produit 1.2: Les acteurs institutionnels sénégalais du secteur ont une meilleure connaissance et des capacités renforcées dans le domaine de la protection sociale sensible au genre et au handicap, et de la transition vers l'économie formelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séances de formation (présentiel et virtuel) organisées Baseline: 0 en 2021 Target: 10 en 2024 - Nombre d'acteurs formés sur l'extension de la protection sociale à l'informel, et sur les mécanismes et outils de mise en œuvre du RSPC Baseline: 0 en 2021 Target: 60 en 2024 - Nombre d'études publiées dans le domaine de la PS sensible au genre et au handicap et la transition vers l'économie formelle Baseline: 0 en 2021 Target: 2 en 2024 	<ul style="list-style-type: none"> • Partiellement réalisé. Le projet GLO/20/29/BEL a organisé des formations pour les acteurs de la MSNA (membres du Conseil d'Administration et de l'organe de contrôle; agents de l'Unité de Gestion Technique) et responsables des OPA en protection sociale (33 responsables d'OPA). • 1 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude sur l'intégration du genre dans le Régime simplifié de protection sociale pour les petits contribuable

Objectif sous-action 1 (PSU): Les travailleurs de l'économie informelle et rurale dans les pays cible et dans la région d'Afrique francophone ont un accès effectif et universel à des systèmes de protection sociale bien gérés, sensibles aux questions de genre et inclusifs des personnes en situation de handicap		Évaluation de mi-parcours	
Chaine de résultats	Indicateurs	Statut à mi-parcours	Évidence
Activités:			
A1.2.1: Divulgarion, partage et mise à jour de guides de bonnes pratiques du BIT, des normes internationales du travail auprès des partenaires sociaux, des praticiens et des décideurs, en particulier ceux ayant trait à l'extension au secteur informel, au financement de la protection sociale, à la culture de la protection sociale et à d'autres thématiques pertinentes		<ul style="list-style-type: none"> Le guide «Étendre» a été diffusé durant les sessions de formation du projet et du projet GLO/20/29/BEL. 	
A1.2.2: Réalisation d'une étude d'impact de la protection sociale et partage lors d'un atelier régional.		<ul style="list-style-type: none"> Étude d'impact livrée dans le cadre du projet financé par l'Union européenne: <i>Étude sur l'espace fiscal et les options de financement de la protection sociale au Sénégal pour le ministère de l'Économie, de la Planification et de la Coopération et à la Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> OIT. 2021. Financement de la protection sociale au Sénégal: Analyse de l'espace budgétaire, des options de financement et des impacts des investissements en protection sociale. Dakar.
A1.2.3: Renforcement des capacités des autorités gouvernementales et des partenaires sociaux sur les outils et mécanismes de suivi-évaluation pour l'extension progressive du régime simplifié.		<ul style="list-style-type: none"> Non réalisé 	<ul style="list-style-type: none"> Évidence non disponible.
A1.2.4: Organisation de sessions de formation des acteurs sur l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle.		<ul style="list-style-type: none"> Non réalisé. Le projet GLO/20/29/BEL a organisé des formations pour les acteurs de la MSNA et les OPA. 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation de mi-parcours GLO/20/29/BEL.
A1.2.5: Identification et partage de bonnes pratiques sur les thèmes du projet, en particulier grâce à un cycle de webinaires réunissant les acteurs de la protection sociale au Sénégal, y compris les partenaires sociaux et des organisations socio professionnelles de l'économie informelle.		<ul style="list-style-type: none"> Non réalisé 	<ul style="list-style-type: none"> Évidence non disponible.

Objectif sous-action 1 (PSU): Les travailleurs de l'économie informelle et rurale dans les pays cible et dans la région d'Afrique francophone ont un accès effectif et universel à des systèmes de protection sociale bien gérés, sensibles aux questions de genre et inclusifs des personnes en situation de handicap		Évaluation de mi-parcours	
Chaine de résultats	Indicateurs	Statut à mi-parcours	Évidence
A1.2.6: Réalisation d'une étude sur la prise en compte du genre dans le RSPC et formuler des recommandations dans le suivi évaluation.		<ul style="list-style-type: none"> Exécuté et livré par les projets GLO/20/29/BEL et GLO/19/53/EUR du BIT et par ONU Femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> Étude sur l'intégration du genre dans le Régime simplifié de protection sociale pour les petits contribuables
Produit 1.3: Les réseaux et partenariats nationaux, régionaux et interagences (y compris avec le secteur privé et les entreprises internationales) contribuent à l'extension et au renforcement du régime simplifié de sécurité sociale et à la promotion de la protection sociale universelle.	<ul style="list-style-type: none"> Un cadre de coordination est mis en place entre les acteurs institutionnels, du secteur public et du secteur privé Baseline: non Target: oui* 	<ul style="list-style-type: none"> Arrêté du 5 mai 2021 portant création du Cadre stratégique de pilotage de la réforme phare: «Accès de l'économie informelle à la protection sociale: mise en place du régime simplifié pour les petits contribuable» 	<ul style="list-style-type: none"> Arrêté du ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les institutions.
	<ul style="list-style-type: none"> Un PPP est conclu, contribuant l'extension de la protection sociale à l'économie informelle Baseline: non Target: oui 	<ul style="list-style-type: none"> Non réalisé. 	<ul style="list-style-type: none"> Évidence non disponible.
Activités:			
A1.3.1: Réalisation d'un document de stratégie mettant en évidence des options concrètes et innovantes de financement aux niveaux national et international de l'extension de la protection sociale est coproduit par l'OIT, le FMI, la BM et l'UE dans le cadre du partenariat mondial pour la protection sociale universelle (USP2030);		<ul style="list-style-type: none"> Activité mise en œuvre au niveau global et non par ce projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Évidence non disponible.
A1.3.2: Conclusion d'un partenariat public privé (PPP) contribuant à étendre la protection sociale aux travailleurs du secteur informel dans le cadre du GBN.		<ul style="list-style-type: none"> Non réalisé. Prévu durant la période restante. 	<ul style="list-style-type: none"> Évidence non disponible.

Objectif Sous-Action 1 (PSU): Les travailleurs de l'économie informelle et rurale dans les pays cible et dans la région d'Afrique francophone ont un accès effectif et universel à des systèmes de protection sociale bien gérés, sensibles aux questions de genre et inclusifs des personnes en situation de handicap		Évaluation de mi-parcours	
Résultats et produits	Indicateurs	Statut à mi-parcours	Évidence
Résultat 2 (PSU) En Côte d'Ivoire, les travailleurs de l'économie informelle et rurale bénéficient d'un accès amélioré et d'un environnement institutionnel favorable à la protection sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de travailleuses/eurs qui bénéficient des nouvelles mesures de protection sociale introduites grâce au projet (secteur formel/informel) 	<ul style="list-style-type: none"> • 7 000 travailleurs supplémentaires couverts par le régime de couverture maladie universelle par suite de la validation par la Direction générale de la CNAM de nouveaux mécanismes d'accès à la couverture maladie pour les communautés impliquées dans la culture du cacao, et la mise en œuvre de campagnes d'affiliation en partenariat avec la CNAM et les coopératives. • Contribution à des campagnes d'enrôlement à la CMU et au RSTI dans les régions de Diedevi et de Korhogo. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement de la Côte d'Ivoire a adopté le décret n° 2022-753 du 28 septembre 2022 relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'enrôlement à la Couverture maladie universelle
Produit 2.1 (PSU): Les mesures de transition vers l'économie formelle facilitent l'extension de la couverture de protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle	<ul style="list-style-type: none"> - Procédures d'opérationnalisation standard des régimes renforcés - % de bénéficiaires (institutionnel et des organisations socio-professionnels) qui jugent positivement la formation reçue 	<ul style="list-style-type: none"> • Opérationnalisation du régime de sécurité sociale pour les travailleurs indépendants par la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) et la définition des mécanismes d'accès des travailleurs de l'économie informelle au régime permettant l'enrôlement de plus de 65 000 travailleurs indépendants • Pas d'enquête réalisée jusqu'à la date de l'évaluation de mi-parcours. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évidence non disponible (contredit A2.1.1) • Évidence non disponible.

Objectif Sous-Action 1 (PSU): Les travailleurs de l'économie informelle et rurale dans les pays cible et dans la région d'Afrique francophone ont un accès effectif et universel à des systèmes de protection sociale bien gérés, sensibles aux questions de genre et inclusifs des personnes en situation de handicap		Évaluation de mi-parcours	
Résultats et produits	Indicateurs	Statut à mi-parcours	Évidence
Activités sous le Produit 2.1 selon le PRODOC			
<p>A2.1.1 (PSU): Renforcement des outils et des capacités d'opérationnalisation des régimes renforcés au sein des Institutions de sécurité sociale, en particulier la Caisse nationale de prévoyance sociale de sécurité sociale et la Caisse nationale d'assurance maladie. La Caisse nationale de prévoyance sociale de sécurité sociale et la Caisse nationale d'assurance maladie doivent disposer des capacités pour l'opérationnalisation des régimes. Le projet interviendra pour appuyer l'élaboration/adaptation des outils et le renforcement des capacités.</p> <p>A2.1.2 (PSU): Renforcement des outils, procédures et capacités des organisations socio professionnelles de l'économie informelle dans leurs fonctions de proximité (mobilisation sociale, affiliation, collecte des cotisations). L'un des principes de base à promouvoir ici est l'affiliation collective des travailleurs de l'économie informelle à travers leurs organisations socio professionnelles respectives.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Il sera au préalable nécessaire de mettre à jour les données relatives d'une part à la population cible du régime simplifié, ainsi que les informations relatives aux organisations socioprofessionnelles qui les représentent et à leurs capacités. ○ Des outils et procédures seront élaborés pour permettre à ces organisations de mieux jouer leur rôle de proximité (mobilisation sociale, affiliation, collecte des cotisations), les capacités seront renforcées et un accompagnement sera fait dans la mise en œuvre de leurs rôles. 		<ul style="list-style-type: none"> • A2.1.1 – Non exécuté. Prévu durant la période restante. • A2.1.2 – Non exécuté. Prévu durant la période restante. Sera toutefois légèrement reformulé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évidence non disponible. • Évidence non disponible.

Objectif Sous-Action 1 (PSU): Les travailleurs de l'économie informelle et rurale dans les pays cible et dans la région d'Afrique francophone ont un accès effectif et universel à des systèmes de protection sociale bien gérés, sensibles aux questions de genre et inclusifs des personnes en situation de handicap		Évaluation de mi-parcours	
Résultats et produits	Indicateurs	Statut à mi-parcours	Évidence
A2.1.3 (PSU): Renforcement des capacités de la Direction générale de la protection sociale pour l'encadrement et le suivi de la mise en œuvre des systèmes de sécurité sociale (sensible aux questions de genre et d'inclusion des personnes avec handicap) pour les travailleurs de l'économie informelle		<p>A2.1.3: Exécuté.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atelier de Validation de l'étude sur la «Définition de Mécanismes et de Modalités de Recouvrement de Cotisations dues au titre de la Couverture Maladie Universelle et du Régime Social des Travailleurs Indépendants par certaines catégories professionnelles» • Partage de bonnes pratiques entre la Côte d'Ivoire et Madagascar sur l'extension de la protection sociale aux travailleurs à travers des échanges virtuels • Un renforcement de capacité en ligne/formation du 20 février au 7 avril; 4 participants de DGPS à la formation de ITC/ILO sur Protection sociale en santé: lutter contre les inégalités d'accès aux soins de santé. • Formation Suivi des statistiques en protection sociale, une partie en ligne et en présentiel semaine du 30 mai – 2 juin 2023. 1 participant de DGPS. • Études des besoins en formation de la DGPS à continuer. 	<ul style="list-style-type: none"> • Feuilles de présence.
A2.1.4 (PSU): Conception et mise en place d'une stratégie intégrée de communication et d'éducation destinée aux acteurs de l'économie informelle, en se basant notamment sur l'étude de mapping.		<ul style="list-style-type: none"> • A2.1.4: Non exécuté. Prévu durant la période restante. • À faire ciblé sur COPHCI – inégalités handicap et genre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évidence non disponible.

Objectif Sous-Action 1 (PSU): Les travailleurs de l'économie informelle et rurale dans les pays cible et dans la région d'Afrique francophone ont un accès effectif et universel à des systèmes de protection sociale bien gérés, sensibles aux questions de genre et inclusifs des personnes en situation de handicap		Évaluation de mi-parcours	
Résultats et produits	Indicateurs	Statut à mi-parcours	Évidence
Produit 2.2 (PSU): Les acteurs institutionnels Ivoiriens du secteur ont une meilleure connaissance et des capacités renforcées dans le domaine de la protection sociale sensible aux questions de genre et d'inclusion des personnes avec handicap et de la transition vers l'économie formelle.	- 1 étude d'impact	<ul style="list-style-type: none"> • Non exécuté. Remplacé par les études démarrées par le projet GLO/19/53/EUR • Analyse des obstacles pour accéder aux services de santé pour les travailleurs/euses de l'économie informelle, conduisant à la sensibilisation (17 marchés d'Abidjan), et à la formation d'organisations de l'économie informelle pour l'enregistrement auprès des institutions d'assurance sociale • Évaluation comparative du cadre national de protection sociale en Côte d'Ivoire et des exigences de la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, et de la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale de l'OIT, 2012 dans le cadre de la campagne mondiale de ratification de la C102 	<ul style="list-style-type: none"> • Études disponibles (3): Filière maïs, Filière anacarde, Modalités de recouvrement des cotisations CMU et RSTI des personnes assujetties à la taxe communale. • Évidence non disponible.
	- Nombre d'acteurs sociaux participant aux webinaires	<ul style="list-style-type: none"> • Webinaires remplacés par: Atelier de dialogue social sur l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle qui s'est tenu du 8 au 9 décembre 2022. 	<ul style="list-style-type: none"> • Matrice comparative préliminaire (avril 2023). • 24 participants: article.
	- % de bénéficiaires qui jugent positivement la formation reçue		<ul style="list-style-type: none"> • Non mesuré jusqu'à la date de l'évaluation de mi-parcours.
Activités sous le Produit 2.2 selon le PRODOC			

Objectif Sous-Action 1 (PSU): Les travailleurs de l'économie informelle et rurale dans les pays cible et dans la région d'Afrique francophone ont un accès effectif et universel à des systèmes de protection sociale bien gérés, sensibles aux questions de genre et inclusifs des personnes en situation de handicap		Évaluation de mi-parcours	
Résultats et produits	Indicateurs	Statut à mi-parcours	Évidence
A2.2.1 (PSU): Divulgateion, partage et mise à jour de guides de bonnes pratiques du BIT auprès des partenaires sociaux, des praticiens et des décideurs, en particulier ceux ayant trait à l'extension au secteur informel, au financement de la protection sociale, à la culture de la protection sociale et à d'autres thématiques pertinentes comme le genre et l'inclusion.		<ul style="list-style-type: none"> • A2.2.1: Non exécuté. Prévu durant la période restante. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évidence non disponible.

Objectif Sous-Action 1 (PSU): Les travailleurs de l'économie informelle et rurale dans les pays cible et dans la région d'Afrique francophone ont un accès effectif et universel à des systèmes de protection sociale bien gérés, sensibles aux questions de genre et inclusifs des personnes en situation de handicap		Évaluation de mi-parcours	
Résultats et produits	Indicateurs	Statut à mi-parcours	Évidence
<p>A2.2.2 (PSU): Réalisation d'une étude d'impact de la protection sociale - cette étude macro-économique permettra de mettre en évidence la valeur de la protection sociale en tant qu'investissement, permettant d'améliorer un ensemble d'indicateurs sociaux et économique dans le pays. Elle constituera donc un outil puissant et objectif pour mieux comprendre et de renforcer le rôle de la protection sociale dans la cohérence des politiques publiques et budgétaires orientées vers les objectifs de développement nationaux. Cette activité sera le fruit d'une collaboration entre les niveaux nationaux et globaux du projet, le développement d'indicateurs clés de performance propre au régime, le renforcement des capacités analytiques pour collecter les données nécessaires à l'étude d'impact, et contribuera localement au renforcement des capacités analytiques pour collecter les données nécessaires à l'étude d'impact.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • A2.2.2: Partiellement exécuté. L'étude devait se conduire conjointement avec un projet qui se termine. Étude d'impact à supprimer du cadre logique. Activité remplacée par les études démarrées par le projet UE et autres analyses à poursuivre. • Analyse des obstacles pour accéder aux services de santé pour les travailleurs/euses de l'économie informelle, conduisant la sensibilisation (17 marchés d'Abidjan), et à la formation d'organisations de l'économie informelle pour l'enregistrement auprès des institutions d'assurance sociale • Évaluation comparative du cadre national de protection sociale en Côte d'Ivoire et des exigences de la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, et de la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale de l'OIT, 2012 dans le cadre de la campagne mondiale de ratification de la C102 	<ul style="list-style-type: none"> • Études disponibles (3): Filière maïs, Filière anacarde, Modalités de recouvrement des cotisations CMU et RSTI des personnes assujetties à la taxe communale. • Évidence non disponible. • Matrice comparative préliminaire (avril 2023).

Objectif Sous-Action 1 (PSU): Les travailleurs de l'économie informelle et rurale dans les pays cible et dans la région d'Afrique francophone ont un accès effectif et universel à des systèmes de protection sociale bien gérés, sensibles aux questions de genre et inclusifs des personnes en situation de handicap		Évaluation de mi-parcours	
Résultats et produits	Indicateurs	Statut à mi-parcours	Évidence
A2.2.3 (PSU): Sélection et formation à distance des acteurs de la protection sociale par les formations du CIFOIT et organisation de webinaires. Au moment de la rédaction du projet, seules des formations à distance sont envisageables, mais une réévaluation de la situation pourra mener à la participation à des formations présentiels, plus efficaces. Par ailleurs, les acteurs de la protection sociale en Côte d'Ivoire, y compris les partenaires sociaux et des organisations socio professionnelles de l'économie informelle, participeront à un cycle de webinaires sur les thèmes du projet. La périodicité et les modalités d'organisation seront définies pendant la phase de démarrage.		<ul style="list-style-type: none"> • A2.2.3. Exécuté. • Un renforcement de capacité en ligne/formation du 20 février au 7 avril; 4 participants de DGPS à la formation de ITC/ILO sur Protection sociale en santé: lutter contre les inégalités d'accès aux soins de santé. • Formation Suivi des statistiques en protection sociale, une partie en ligne et en présentiel semaine du 30 mai - 2 juin 2023. 1 participant de DGPS. 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'évidence du % de bénéficiaires qui jugent positivement la formation reçue.
Produit 2.3 (PSU): Les réseaux et partenariats nationaux, régionaux et inter agences (y compris avec le secteur privé et les entreprises internationales) contribuent à l'extension et au renforcement du régime simplifié et à la promotion de la protection sociale universelle en Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie de financement inter agences 	<ul style="list-style-type: none"> • Partiellement exécuté: L'analyse des options pour l'accroissement du financement de la protection sociale en république de Côte d'Ivoire est en cours. 	<ul style="list-style-type: none"> • En cours.
	<ul style="list-style-type: none"> - Un PPP 	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat en développement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à partir du projet pilote «Extension de la protection sociale aux producteurs agricoles du monde rural» exécuté par le MEPS en 2021 • Nouveau partenariat avec le MEPS pour soutenir les stratégies de l'Union Africaine sur la Protection Sociale, l'Alimentation scolaire et l'Emploi des jeunes en milieu rural. 	<ul style="list-style-type: none"> • En cours. • Évidence non disponible.

Objectif Sous-Action 1 (PSU): Les travailleurs de l'économie informelle et rurale dans les pays cible et dans la région d'Afrique francophone ont un accès effectif et universel à des systèmes de protection sociale bien gérés, sensibles aux questions de genre et inclusifs des personnes en situation de handicap		Évaluation de mi-parcours	
Résultats et produits	Indicateurs	Statut à mi-parcours	Évidence
		<ul style="list-style-type: none"> Développement en cours d'un partenariat avec la Confédération des organisations de personnes handicapées de Côte d'Ivoire (COPHCI). 	<ul style="list-style-type: none"> En cours.
	- % de participants qui jugent positivement les initiatives de renforcement des partenariats stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> Non mesuré jusqu'à la date de l'évaluation de mi-parcours. 	<ul style="list-style-type: none"> Évidence non disponible.
Activités sous le Produit 2.3 selon le PRODOC			
A2.3.1 (PSU): Un document de stratégie mettant en évidence des options concrètes et innovantes de financement aux niveaux national et international de l'extension de la protection sociale est coproduit par les Ministères des Finances et du Travail, l'OIT et l'UE dans le cadre du partenariat mondial pour la protection sociale universelle (USP2030)		<ul style="list-style-type: none"> A2.3.1 – Partiellement exécuté. L'étude sur «l'Analyse des options pour l'accroissement du financement de la protection sociale en république de Côte d'Ivoire» est en cours de développement en partenariat avec l'UNICEF et devait être clôturée au 30 avril 2023. 	<ul style="list-style-type: none"> Évidence non disponible.
A2.3.2 (PSU): Un partenariat public privé (PPP) contribuant à étendre la protection sociale aux travailleurs du secteur informel et rural est conclu dans le cadre du GBN		<ul style="list-style-type: none"> A2.3.2. Non exécuté. Prévu durant la période restante. 	<ul style="list-style-type: none"> Évidence non disponible.

Composante nationale, régionale et globale		Évaluation de mi-parcours	
Résultats et produits	Indicateurs	Statut à mi-parcours	Évidence
Résultat 3 (PSU) L'appui technique, le partage de connaissances et le développement de partenariats contribue aux stratégies nationales, régionales et globales visant à étendre la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre des bénéficiaires institutionnels et des parties sociales qui deviennent des acteurs actifs dans l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle (par pays et aux niveaux régional et global) 	<ul style="list-style-type: none"> • Non mesuré. • Indicateur à clarifier/rephaser. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évidence non disponible.
Produit 3.1 (PSU): Les acteurs des pays de mise en œuvre (Sénégal, Côte d'Ivoire) ont les capacités techniques pour travailler à l'extension de la couverture aux travailleurs de l'économie informelle	<ul style="list-style-type: none"> – % de bénéficiaires qui jugent positivement l'appui technique reçu 	<ul style="list-style-type: none"> • Non mesuré jusqu'à la date de l'évaluation de mi-parcours. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évidence non disponible.
	<ul style="list-style-type: none"> – % d'acteurs du projet qui jugent positivement la coordination du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Non mesuré jusqu'à la date de l'évaluation de mi-parcours. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évidence non disponible.
Activités sous le Produit 3.1 selon le PRODOC			
Un appui sera donné aux composantes pays, d'un point de vue technique, d'une part, en mobilisant des expertises nécessaires sur demande (cadre juridique, calcul des coûts des paquets, financement de la protections sociale, extension à l'économie informelle, administration/gestion, MIS, développement d'une culture de protection sociale, etc.)		<ul style="list-style-type: none"> • Partiellement exécuté: Les travaux avec l'UEMOA et la CIPRES ont été réalisés principalement dans le cadre du projet GLO/20/29/BEL. • <i>Consultations organisées avec la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) et la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) pour initier la collaboration dans le cadre de la composante régionale du projet. Un plan de travail conjoint a été élaboré.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de travail CIPRES-BIT, octobre 2021. • Compte rendu séance de travail CIPRES-BIT, 25 février 2022. • Lignes Directrices sur l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle dans les États membres de la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (CIPRES), avril 2022.

Composante nationale, régionale et globale		Évaluation de mi-parcours	
Résultats et produits	Indicateurs	Statut à mi-parcours	Évidence
		<ul style="list-style-type: none"> Appui à l'élaboration des lignes directrices de la CIPRES sur l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle. Ces lignes directrices ont été adoptées par le Conseil des ministres de la CIPRES en décembre 2022. 	
Produit 3.2 (PSU): Les acteurs des pays de l'Afrique de l'Ouest et au-delà partagent et approfondissent leurs connaissances sur l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle, tenant compte du genre et de l'inclusion des personnes avec handicap.	- Rapport d'atelier régional	<ul style="list-style-type: none"> Non exécuté. Prévu durant la période restante. 	<ul style="list-style-type: none"> Évidence non disponible.
	- Base de données actualisée	<ul style="list-style-type: none"> Les résultats des études de cas ne pourront être capitalisés qu'après démarrage de la sous-action 1. Prévu durant la période restante. 	<ul style="list-style-type: none"> Évidence non disponible.
	- Nombre d'études de cas dans la recherche sur les investissements dans la protection sociale	<ul style="list-style-type: none"> Non exécuté. Prévu durant la période restante. Reformulation envisagée pour l'indicateur: «produits de connaissances y compris études des cas sur l'extension et le financement de la protection sociale» 	<ul style="list-style-type: none"> Évidence non disponible.
	- Mise à jour de produits de formation (guide, formation) associés à l'informel	<ul style="list-style-type: none"> Partiellement exécuté (La composante globale a appuyé la traduction en français du Guide sur l'extension). 	<ul style="list-style-type: none"> Évidence non disponible.
	- Rapports produits et validés par le bailleur	<ul style="list-style-type: none"> Rapports réalisés et remis au bailleur. En outre un rapport synthétique ou fiche technique est aussi transmis à mi-parcours de l'année. 	<ul style="list-style-type: none"> Évidence consultée.

Composante nationale, régionale et globale		Évaluation de mi-parcours	
Résultats et produits	Indicateurs	Statut à mi-parcours	Évidence
Activités sous le Produit 3.2 selon le PRODOC			
<p>A3.2.1 (PSU): Actualisation d'une base de données des expériences et bonnes pratiques en matière d'extension de la protection sociale au secteur informel et rural, en matière d'accroissement des ressources et de financement innovant pour la protection sociale ainsi que d'égalité de genre et d'inclusion des personnes avec handicap dans les pays de mise en œuvre et dans la région.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Organisation d'un atelier régional de partage de connaissances; ○ Mise en place de mécanismes conjoint de partage d'expériences (webinaires, etc.). 		<ul style="list-style-type: none"> • A3.2.1 – Non exécuté. Prévu durant la période restante. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évidence non disponible.
<p>A3.2.2 (PSU): Recherche sur l'effet multiplicateur des investissements en protection sociale dans la perspective de son extension à l'économie informelle, en tenant compte du genre et de l'inclusion des personnes avec handicap et intégrant les deux études de cas au Sénégal et en Côte d'Ivoire: La mise en œuvre et la coordination d'une recherche dans 3-4 pays de la région pour évaluer l'impact des mesures de protection sociale sur la croissance économique inclusive. Cette recherche est d'autant plus importante et inédite qu'elle portera sur l'impact des mesures de protection sociale mis en place en réponse à la crise de la Covid-19, et notamment dans sa contribution à la relance économique et sociale. Cette recherche est clef pour offrir des arguments supplémentaires permettant de convaincre les Ministères des Finances et Institutions Financières Internationales d'investir plus dans la protection sociale, notamment dans l'anticipation de crises à venir.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • A3.2.2 – Non exécuté. Cet objectif a été rédigé au moment où une étude multi pays pilotée par l'Université de Sao Paulo était lancée. Elle est maintenant conclue et cet objectif doit être reformulé dans le sens du business case de l'extension de la protection sociale. 	Évidence non disponible.
<p>A3.2.3 (PSU): Mise à jour du Guide de l'OIT et de la formation du CIFOIT sur l'extension de la protection sociale aux travailleur(se)s de l'économie informelle. Le partage de connaissances ancrées dans la pratique est indispensable pour concrétiser les stratégies d'extension, et cela sera réalisé en divulguant les guides de l'OIT ayant trait à l'extension au secteur informel, au genre et à l'inclusion, et au financement de la protection sociale, et en les enrichissant des expériences en cours dans les pays couverts, dans les pays de la région et d'autres régions du monde.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Cet objectif doit être actualisée en collaboration avec la Région, et pointer vers un objectif de capitalisation de bonnes pratiques. 	Évidence non disponible.

Composante nationale, régionale et globale		Évaluation de mi-parcours	
Résultats et produits	Indicateurs	Statut à mi-parcours	Évidence
Produit 3.3 (PSU): Les réseaux et partenariats régionaux, internationaux et inter agences (y compris avec le secteur privé et les entreprises internationales) contribuent à l'extension et au renforcement du régime simplifié et à la promotion de la protection sociale universelle en Afrique francophone et au-delà	- Document de stratégie OIT/FMI	• Produit au niveau global.	• Évidence non disponible.
	- Nombre de PPP GBN	• Non livré. Prévu durant la période restante.	• Évidence non disponible.
	- Nombre de pays de la région adhérant à l'USP2030	• Produit au niveau global.	• Évidence non disponible.
	- % des participants qui jugent utiles les initiatives promues	• Non mesuré. Prévu durant la période restante.	• Évidence non disponible.
Activités sous le Produit 3.3 selon le PRODOC			
A3.3.1 (PSU): Un document de stratégie mettant en évidence des options concrètes et innovantes de financement aux niveaux national et international de l'extension de la protection sociale est coproduit par l'OIT et le FMI et discuté au plus niveau dans le cadre du partenariat mondial pour la protection sociale universelle (USP2030). Ce document sera basé notamment sur le document de stratégie développé au Sénégal.		• Cet objectif a été depuis réalisé dans le cadre d'un autre projet. Une alternative dans la même continuité doit être définie avec les pays.	
A3.3.2 (PSU): Des partenariats publics privés pour faciliter l'extension de la Protection Sociale, notamment en matière de technologie d'information, sont développés au sein du réseau d'entreprises pour le renforcement des socles de protection sociale (GBN) en Afrique francophone et au-delà		A3.3.2 – Non exécuté. Prévu durant la période restante.	• Évidence non disponible.
A3.3.3 (PSU): Renforcement du Conseil De Coopération Inter Institutions pour la Protection Sociale (SPIAC-B) et extension du Partenariat Mondial pour la Protection Sociale Universelle (USP2030) à au moins cinq pays d'Afrique francophone et au niveau international, et cela afin de promouvoir la protection sociale universelle comme stratégie de développement et d'offrir un cadre et une plateforme capable de porter des discussions politiques de haut niveau.		• La composante globale a appuyé le secrétariat USP2030 qui développé une série d'initiatives notamment d'ateliers et de conférences avec la participation de pays de la région.	

Sous-action 2 (SST – Sécurité et santé des travailleurs): La sécurité et la santé des travailleurs de la construction à Madagascar est améliorée		Évaluation de mi-parcours
Résultats et produits	Indicateurs	Statut à mi-parcours/Accomplissements
Résultat 1 SST: À Madagascar, les travailleurs de la construction bénéficient d'un environnement propice à la sécurité et à la santé au travail	– Nombre d'initiatives sur la SST dans la chaîne de valeur de la construction entreprises dans le cadre du VZF en collaboration avec d'autres intervenants (IO 1 b.).	<ul style="list-style-type: none"> • Profil national de sécurité et santé au travail de Madagascar • Célébration des Journées Mondiales de la SST • Business Forum sur le Travail Décent
Produit 1.1 SST: De nouvelles connaissances et des données approfondies sur les conditions de sécurité et de santé au travail sont disponibles pour la chaîne de valeur de la construction à Madagascar	– Nombre de publications sur la SST dans la chaîne de valeur de la construction (IO1.1.b)	<ul style="list-style-type: none"> • Étude sur Chaîne de valeur de la construction à Madagascar validée lors d'un atelier qui s'est déroulé le 14 octobre 2022. • <i>Étude du rôle et de l'impact de la masculinité sur la SST dans le BTP à Madagascar. Phases d'analyse et de synthèse se dérouleront jusqu'en juin 2023</i>
Produit 1.2 SST: Les entreprises multinationales sont engagées en faveur de la promotion de la SST dans la chaîne de valeur de la construction à Madagascar	– Nombre de participants présents aux événements organisés, ventilé par sexe et type de mandant (IO1.1.a.)	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Semaine de prévention pour marquer la célébration de la Journée mondiale de la SST (2022): 125 participants (dont 76 femmes)</i> • <i>Business forum: près de 300 représentants d'entités nationales et internationales</i> • <i>Matinée SST regroupant les entrepreneurs du BTP (y compris PME) pour élaborer une stratégie d'amélioration de la sécurité et de la santé au travail sur les chantiers de construction. 59 participants et 33 entreprises représentées</i>
Résultat 2 SST: Les cadres nationaux sont renforcés pour remédier aux déficits de SST et faire appliquer les normes dans le secteur de la construction (y compris dans l'économie informelle)	– Nombre de textes législatifs traitant des risques professionnels des travailleurs dans la filière textile, adoptés modifiés ou opérationnalisés avec le soutien du VZF (IO2.a)	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Alignement de la réglementation avec les conventions sur la SST: appui au processus de refonte du code du travail de Madagascar qui intègre un chapitre spécifique sur la SST</i> • <i>Ratification de 3 conventions sur la SST (C155, C185, C161)</i> • <i>Mise à jour des textes d'application du nouveau Code du travail</i>

Sous-action 2 (SST – Sécurité et santé des travailleurs): La sécurité et la santé des travailleurs de la construction à Madagascar est améliorée		Évaluation de mi-parcours
Résultats et produits	Indicateurs	Statut à mi-parcours/Accomplissements
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouvelles politiques et de nouveaux programmes traitant des risques professionnels spécifiques des travailleurs dans la filière textile sont élaborés ou modifiés avec le soutien du VZF (IO2 b) - Plan stratégique de conformité (SCP) adopté pour la chaîne de valeur de la construction (IO2 c) 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Élaboration et validation du profil national de sécurité et santé au travail de Madagascar</i> • <i>Renforcement de la SST dans les appels d'offres de marchés publics: plusieurs actions sont envisagées, notamment le renforcement de capacités des Personnes Responsables de Marchés Publics (PRMP) pour une meilleure prise en compte de la SST dans les cahiers des charges</i> • <i>Élaboration d'une planification stratégique globale de l'inspection du travail sur la SST, la formalisation et la lutte contre le travail des enfants dans le textile, la construction, vanille, le commerce et les mines/MICA</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'unités économiques où les infractions à la SST constatées par l'inspection du travail ont été totalement ou partiellement corrigées 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Non chiffré à cause des Activités réalisées partiellement</i>
Produit 2.1 SST: Les mandants tripartites sont en capacité d'améliorer le cadre normatif en matière de SST dans la construction	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de textes législatifs ou réglementaires traitant des risques professionnels des travailleurs dans la chaîne de valeur de la construction proposés avec le soutien du VZF (IO2 a.i.) 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Plusieurs textes en cours dont au moins une proposition de réforme du décret 2003-1162 sur le service médical interentreprises.</i>
Produit 2.2 SST: La DSST dispose des capacités adéquates pour la collecte et l'analyse des données relatives à la SST dans la construction	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'outils de collecte de données sur la SST remis aux autorités compétentes (O2.1b) 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les outils ne sont pas finalisés à cause de la non-ratification du Code du travail (par exemple, le document unique d'évaluation des risques professionnels canevas à remplir lors des visites d'entreprises en cours de validation car dépend de la validation des textes)</i>

Sous-action 2 (SST – Sécurité et santé des travailleurs): La sécurité et la santé des travailleurs de la construction à Madagascar est améliorée		Évaluation de mi-parcours
Résultats et produits	Indicateurs	Statut à mi-parcours/Accomplissements
Produit 2.3 SST: Les institutions malgaches sont capables de promouvoir la SST dans la chaîne de valeur de la construction	– Nombre d'outils de promotion de la SST (y compris modules de formation et de sensibilisation) élaborés et/ou validés avec les autorités compétentes, ventilés par institution et type d'outil (O2.2 d)	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Collaboration avec les organisations représentatives des employeurs: matinée d'échanges a été organisée, regroupant non seulement les membres du SEBTP mais également ceux de la Fédération des PME du BTP (FPME BTP) ainsi que de la plateforme de l'économie informelle L'atelier a également permis d'aboutir à la nomination d'un Vice-Président en charge de la SST et de la Formation au sein du SEBTP. l'assistance a également vu la participation des différentes entités-clés telles que le Ministère en charge du travail, le ministère des Travaux Publics ou encore l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, avec au total 51 participants (14 femmes).</i> • <i>Intervention auprès des PME et TPE</i> • <i>Atelier de renforcement de capacités des représentants de travailleurs et d'employeurs de la région Boeny a été organisé à Majunga en août 2022. La formation a regroupé 54 participants (dont 13 femmes) dont un tiers composé par les plateformes syndicales de la région.</i> • <i>Séance de travail a ainsi été organisée en octobre 2022, réunissant 8 représentants de travailleurs (dont 4 femmes) issus de la Conférence des travailleurs de Madagascar (CTM) et Randrana Sendikaly deux principales confédérations de travailleurs.</i> • <i>Formation sur la SST pour les parties prenantes du secteur du BTP de la région Boeny a regroupé 54 participants (13 femmes) des entreprises membres.</i> • <i>Renforcement des capacités des agents de l'inspection du travail sur le contrôle de la SST dans la construction. 125 inspecteurs et contrôleurs du</i>

Sous-action 2 (SST – Sécurité et santé des travailleurs): La sécurité et la santé des travailleurs de la construction à Madagascar est améliorée		Évaluation de mi-parcours
Résultats et produits	Indicateurs	Statut à mi-parcours/Accomplissements
		<p><i>travail (dont 66 femmes) supplémentaires ont ainsi pu être formés en 2022, ce qui a permis de faire en sorte que les 20 régions disposant des services d'inspection du travail dans tout Madagascar ont toutes dorénavant des agents formés au contrôle de la SST dans le BTP.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Renforcement de l'intégration de la SST dans les projets de haute intensité de main d'œuvre (HIMO).</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de représentants d'autorités compétentes participant à des activités de sensibilisation et/ou d'apprentissage utilisant les outils nouvellement développés ou adaptés, ventilé par sexe et par institution (O2.2 e) 	<ul style="list-style-type: none"> • Outils <i>non</i> finalisés car devant attendre la ratification du code du travail.
Produit 2.4 SST: La formation SST est pleinement intégrée aux curricula des écoles et instituts professionnels du BTP	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'écoles et instituts professionnels qui intègrent la formation SST dans le curricula 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Collaboration avec l'École nationale d'administration de Madagascar (ENAM). Dans le cadre de l'accord de partenariat signé entre l'OIT et l'ENAM, la SST a été élevée comme étant un domaine prioritaire pour la formation des inspecteurs du travail et auditeurs à l'ENAM. Les modules de formation ont pu être révisés et le volume horaire assigné au cours a pu passer de 32 à 36 heures. La promotion d'élèves-inspecteurs (50 élèves, dont 32 femmes) actuellement en première année a ainsi pu bénéficier de ces améliorations. Par ailleurs, une conférence sur la SST, en particulier en tant que principe et droit fondamental au travail, s'est également tenue au bénéfice de 93 auditeurs (45 femmes) en formation continue,</i>

Sous-action 2 (SST – Sécurité et santé des travailleurs): La sécurité et la santé des travailleurs de la construction à Madagascar est améliorée		Évaluation de mi-parcours
Résultats et produits	Indicateurs	Statut à mi-parcours/Accomplissements
Résultat 3 SST: Les mécanismes visant à améliorer la SST sur les chantiers sont renforcés, y compris dans l'économie informelle	- Nombre d'entités qui ont pris des mesures concrètes et documentées pour améliorer la SST suite aux interventions du VZF (IO3.a)	• Évidence non disponible.
	- Nombre de travailleurs ayant bénéficié de l'adoption des actions concrètes et documentées pour améliorer la SST à la suite des interventions VZF, ventilées par sexe (IO3.b)	• Évidence non disponible.
	- Nombre d'organisations qui ont étendu leurs services aux travailleurs et aux entreprises, avec le soutien du VZF, ventilées par type d'organisation (IO3.c)	• Évidence non disponible.
	- Nombre de travailleurs formés par des organisations partenaires utilisant les méthodologies ou outils VZF, ventilés par sexe (IO3.d)	• Évidence non disponible.
	- Nombre de lieux de travail qui ont reçu des services du projet (O3.1.c)	• Évidence non disponible.
	- Nombre d'employeurs ayant une meilleure compréhension des obligations légales et des droits des travailleurs liés à la SST (Flagship IE 3.1.1)	• 45 directeurs/trices d'entreprises de BTP (PME) formés en 2021-22.
	- Nombre de travailleurs ayant une meilleure compréhension des obligations légales et des droits des travailleurs liés à la SST (Flagship IE 3.1.1)	• 99 chefs de chantiers/ingénieur de contrôle formés en 2021-22. • 464 représentants des travailleurs (délégués du personnel, délégué syndicaux, membres comités sécurité et santé au travail) de divers secteurs d'activités (construction/fabrication, textile, services, etc.) formés en 2021-22. • 502 bénéficiaires de projet HIMO sensibilisés en 2022.
	- Nombre d'entreprises effectuant des évaluations des risques (Flagship IE 3.2.1.)	• Évidence non disponible.

Sous-action 2 (SST – Sécurité et santé des travailleurs): La sécurité et la santé des travailleurs de la construction à Madagascar est améliorée		Évaluation de mi-parcours
Résultats et produits	Indicateurs	Statut à mi-parcours/Accomplissements
Produit 3.1 SST: Les employeurs et les travailleurs du secteur BTP ont les capacités de promouvoir la SST sur le lieu de travail	- Nombre d'organisations d'employeurs et de travailleurs qui participent directement aux activités, ventilé par type (O3.1.a)	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations d'employeurs: SE BTP, FPME BTP • Organisations de travailleurs: CTM
	- Nombre de formations dispensées aux employeurs, des travailleurs et/ou du secteur privé (O3.1.e)	<ul style="list-style-type: none"> • Évidence non disponible.
Produit 3.2 SST Amélioration des mécanismes de promotion de la SST sur le lieu de travail	- Nombre d'outils développés pour établir et/ou améliorer les mécanismes de SST sur les lieux de travail (O3.2.a)	<ul style="list-style-type: none"> • Évidence non disponible.
	- Nombre d'entreprises dotées de comités de SST conformes à la législation nationale /NIT avec le soutien du VZF (O3.2.b)	<ul style="list-style-type: none"> • Évidence non disponible.
	- Nombre de comités de SST mis en place avec le soutien de VZF (O3.2.c)	<ul style="list-style-type: none"> • Évidence non disponible.
	- Nombre de travailleurs participant aux discussions/mécanismes/formations/initiatives en matière de SST sur le lieu de travail, ventilés par sexe et type d'initiative (O3.2.d)	<ul style="list-style-type: none"> • 99 chefs de chantiers/ingénieur de contrôle formés en 2021-22 (dont 24 femmes). • 464 représentants des travailleurs (délégués du personnel, délégué syndicaux, membres comités sécurité et santé au travail) de divers secteurs d'activités (construction/fabrication, textile, services, etc.) formés en 2021-22 (dont 200 femmes). • 502 bénéficiaires de projet HIMO sensibilisés en 2022 (dont 224 femmes).
Produit 3.3 SST: Les travailleuses et les travailleurs disposent d'informations et d'outils leur permettant d'être acteurs de la promotion de la SST	- Nombre et type d'outils de promotion de la SST, y compris des modules de connaissances et de sensibilisation (O3.1.d)	<ul style="list-style-type: none"> • Évidence non disponible.
	- Nombre de plans/ campagnes d'information /sensibilisation du grand public achevés, y compris SafeDay (O1.2.b)	<ul style="list-style-type: none"> • Évidence non disponible.

Bénéficiaires: praticiens en matière de santé au travail et systèmes de protection sociale en santé, partenaires sociaux participant à la gouvernance de ces services, organisations nationales, régionales et internationales travaillant sur l'extension des services de santé.

SOUS ACTION 3: Recherche sur l'intégration des services de médecine du travail et des systèmes nationaux de protection sociale en santé		Evaluation de mi-parcours
Chaîne de résultats	Indicateurs	Statut à mi-parcours/Accomplissements
<p>Objectif sous-action 3: La recherche et le partage de bonnes pratiques informent la mise en place de politiques efficaces et coordonnées visant à l'extension de l'accès à la protection sociale et aux services de santé au travail dans les pays cible du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visites sur l'espace web dédié. • Nombre de téléchargements du matériel de diffusion. 	<ul style="list-style-type: none"> • Non encore réalisé.
<p>Résultat: Une base de connaissances sur les mécanismes effectifs d'intégration des services de santé au travail et des systèmes de protection sociale en santé est disponible et diffusée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Espace web dédié fonctionnel (oui/non) • Matériel synthétisant les résultats de la recherche publié. • Au moins un événement de diffusion est organisé. 	<ul style="list-style-type: none"> • En cours: matériel synthétisant les résultats de la recherche en cours de publication.
<p>PRODUITS</p> <p>Produit 1: Revue de la littérature concernant les différents mécanismes d'articulation entre services de santé en milieu de travail et systèmes de protection sociale en santé</p> <p>Activités:</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des aspects les plus documentés ainsi que des lacunes de connaissances; - identification des zones géographiques correspondant à des pratiques à documenter. 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue de littérature disponible. • Pratiques et pays sélectionnés pour la recherche empirique. 	<ul style="list-style-type: none"> • En cours de finalisation. • Viet Nam, Madagascar et Colombie sélectionnés.
<p>Produit 2: Développement d'un cadre de recherche empirique et conduite d'études de cas</p> <p>Activités:</p> <ul style="list-style-type: none"> - développement d'un canevas de collecte de données empiriques et d'analyse; - conduite d'une recherche qualitative visant à la documentation d'études de cas dans deux à trois pays. 	<ul style="list-style-type: none"> • Études de cas disponibles. 	<ul style="list-style-type: none"> • En cours d'élaboration. Cadre de recherche défini pour chaque étude de cas; collecte de données en cours au Madagascar et au Viet Nam; recherche d'un partenaire local en Colombie.

SOUS ACTION 3: Recherche sur l'intégration des services de médecine du travail et des systèmes nationaux de protection sociale en santé		Evaluation de mi-parcours
Chaîne de résultats	Indicateurs	Statut à mi-parcours/Accomplissements
<p>Produit 3: Dissémination des résultats de la recherche</p> <p>Activités:</p> <ul style="list-style-type: none"> - compilation des résultats sous une forme accessible au plus grand nombre; - diffusion des résultats au niveau pays et au niveau global via différents canaux (plateforme mondiale de gestion des connaissances en matière de protection sociale, réseaux et coalitions existantes en matière de santé au travail et de protection sociale). 	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats de la recherche synthétisés et publiés. • Événement de diffusion organisé. • Espace web dédié fonctionnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Non encore réalisé.

► Annexe 7. Leçons apprises

Projet DC/SYMBOLE: GLO/20/59/FRA

Nom de l'Évaluateur: Patrick Bréard

Date: 14 septembre 2023

The following lesson learned has been identified during the course of the evaluation. Further text explaining the lesson may be included in the full evaluation report.

Lesson learned element	Alignement entre les objectifs stratégiques et la conception d'un projet.
Brief description of lessons learned (link to specific action or task)	<p>La mise en œuvre d'un projet peut bénéficier d'une approche programmatique qui tirera dès lors davantage à en adopter certains outils mais doit préserver une lecture désagrégée des contributions et résultats.</p> <p>La mise en relation de plusieurs projets afin de créer des complémentarités participant à des objectifs communs contribue à une démarche programmatique qui peut avoir intérêt à s'appuyer sur une cartographie de l'ensemble des acteurs et sur une analyse systémique du secteur, ainsi que sur une théorie du changement conjointe afin de présenter un périmètre d'intervention partagé et de renforcer la cohérence entre les produits et résultats des différents projets. Cette approche doit cependant conserver la possibilité d'un rapportage annuel différencié et spécifique mettant en avant les attributions et contributions des différents projets afin de ne pas minorer les contraintes rencontrées au cours de la mise en œuvre. À défaut, cela véhiculerait par exemple le risque de laisser entendre qu'il est possible d'obtenir des résultats significatifs avec des ressources limitées et d'établir un nouveau benchmark pour de futurs partenariats.</p>
Context and any related preconditions	Établissement de synergies entre plusieurs projets.
Targeted users/ Beneficiaries	Personnel de l'OIT responsable de la coordination de projets.
Challenges /negative lessons - Causal factors	Les activités et produits de plusieurs projets sont assemblés et utilisés au niveau agrégé pour réaliser le rapportage de chaque projet, transférant les réalisations d'un projet à l'autre et ne permettant pas une lecture discrète de la contribution de chaque intervention.
Success/Positive Issues - Causal factors	
ILO Administrative Issues (staff, resources, design, implementation)	

Projet DC/SYMBOLE: GLO/20/59/FRA

Nom de l'Évaluateur: Patrick Bréard

Date: 14 septembre 2023

The following lesson learned has been identified during the course of the evaluation. Further text explaining the lesson may be included in the full evaluation report.

Lesson learned element	Alignement entre les objectifs stratégiques et la conception d'un projet
Brief description of lessons learned (link to specific action or task)	<p>La mise en œuvre d'un projet dont les ressources sont limitées peut bénéficier d'une approche phasée afin de constituer dans un premier temps une réserve budgétaire qui assurera une plus forte capacité d'intervention dans la période suivante mais cette démarche reste confrontée à d'importantes contraintes tendant à indiquer qu'il est préférable d'éviter d'initier un projet en combinant divers éléments disparates ayant des cadences de financement distinctes.</p> <p>Un projet dont le budget impose d'arbitrer entre l'affectation de capacités nécessaires à sa coordination ou l'exécution des activités figurant au plan de travail peut tirer parti de synergies avec des projets connexes de telle façon à partiellement combler le gap en ressources et appuyer la mise en œuvre ou réaliser certaines interventions. À ce titre, le séquençage organisé par le département de la protection sociale de l'OIT (SOCPRO) s'apparente à une optimisation rationnelle sous contrainte financière. Toutefois cette approche ne lève pas toutes les limitations qu'induisent une sous-budgétisation. La première période de mise en œuvre du projet se confronte ainsi mécaniquement à l'exécution d'un nombre réduit d'activités et à des progrès limités par rapport aux objectifs de développement. La seconde étape quant à elle concentre la majeure partie des ressources quand les changements au niveau des politiques (par exemple en protection sociale) nécessitent des interventions et actions soutenues pendant une période supérieure à la durée restant au projet (par exemple, au moins 3 à 4 ans).</p>
Context and any related preconditions	Étape initiale du développement d'un document de projet.
Targeted users/ Beneficiaries	Bailleur, personnel de l'OIT en charge du développement de projets.
Challenges/negative lessons – Causal factors	Rassembler dans un même document de projet diverses interventions sans lien logique entre elles, causalité, synergie ou effet d'échelle.
Success/Positive Issues - Causal factors	Planification.
ILO Administrative Issues (staff, resources, design, implementation)	

Projet DC/SYMBOLE: GLO/20/59/FRA

Nom de l'Évaluateur: Patrick Bréard

Date: 14 septembre 2023

The following lesson learned has been identified during the course of the evaluation. Further text explaining the lesson may be included in the full evaluation report.

Lesson learned element	Alignement entre les objectifs stratégiques et la conception d'un projet.
Brief description of lessons learned (link to specific action or task)	L'appropriation du projet par les partenaires nationaux est renforcée par son intégration dans leur structure de gouvernance et de planification. La prise en main et la mise en œuvre d'un projet par les parties nationales est facilitée par de nombreux facteurs au titre desquels une contribution à la planification et au suivi du projet; un leadership et une contribution à la réalisation d'activités comme la coordination intersectorielle, les révisions réglementaires, la conduite d'études, le plaidoyer; la participation à la réception des activités de soutien technique comme le développement des capacités ou le partage d'expériences. Afin de faciliter l'exécution de ces interventions, il est préférable qu'elles s'intègrent en amont dans le plan de travail annuel et la budgétisation des institutions partenaires de telle façon à ce que le projet constitue un appui à leur réalisation et ne représente pas une charge venant s'ajouter aux objectifs institutionnels déjà convenus se confrontant à une capacité d'absorption limitée.
Context and any related preconditions	Exécution d'un projet et intégration dans les processus nationaux.
Targeted users/ Beneficiaries	Personnel OIT des bureaux de pays.
Challenges/negative lessons – Causal factors	Conception et mise en œuvre d'un projet confrontées à des changements parmi les représentants des constituants ou leur agenda.
Success/Positive Issues -Causal factors	
ILO Administrative Issues (staff, resources, design, implementation)	

► Annexe 8. Bonnes pratiques

Projet DC/SYMBOLE: GLO/20/59/FRA

Nom de l'Évaluateur: Patrick Breard

Date: 14 septembre 2023

The following emerging good practice has been identified during the course of the evaluation. Further text can be found in the full evaluation report.

GOOD PRACTICE ELEMENT	Alignement entre les objectifs stratégiques et la conception d'un projet.
Brief summary of the good practice (link to project goal or specific deliverable, background, purpose, etc.)	L'approche systémique et multi-acteurs mise en œuvre par le projet à Madagascar en soutien à la Sécurité et Santé (SST) dans le secteur de la construction offre des perspectives de réplication. En couvrant normes et réglementation, formation, plaidoyer et communication, ainsi qu'en s'adressant aux institutions nationales et régionales et en sachant répondre aux besoins de leurs acteurs, les modalités d'intervention du projet à Madagascar ont fait preuve de cohérence et permettent d'entrevoir une durabilité significative. En prolongeant les acquis du projet Fonds Vision Zéro (VZF) textile à Madagascar et en les apportant au secteur de la construction, l'intervention encourage la promotion de la santé et de la sécurité pour l'ensemble de ses travailleurs et ajoute, pour d'autres pays, un exemple de l'appui que l'OIT peut apporter à un secteur considéré comme offrant les conditions de travail parmi les plus dangereuses.
Relevant conditions and Context: limitations or advice in terms of applicability and replicability	Ressources permettant de développer une approche multi-acteurs et multi-interventions.
Establish a clear cause-effect relationship	Approche systémique
Indicate measurable impact and targeted beneficiaries	Perception des bénéficiaires. Qualitatif.
Potential for replication and by whom	
Upward links to higher ILO Goals (DWCPs, Country Programme Outcomes or ILO's Strategic Programme Framework)	
Other documents or relevant comments	n.a.